

***UNICEF Burkina Faso***

-----

**«ETUDE PROSPECTIVE SUR LES MAISONS  
COMMUNAUTAIRES POUR JEUNES FILLES  
AU BURKINA FASO»**

*Rapport final*

***Sud Consult***

01 B.P. 1452 Ouagadougou 01  
Tél./Fax: 50 43 66 19 / 70 23 95 95  
E-mail : sudconsultbf@yahoo.fr

***Mars 2011***

**TABLE DES MATIERES**

<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>I</b>
<b>CHAPITRE 1: PRESENTATION DE L'ETUDE ET DE LA METHODOLOGIE.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS .....</b>	<b>2</b>
1.2.1 Les objectifs de l'étude.....	2
1.2.2 Les résultats attendus.....	2
<b>1.3 APERÇU SUR LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>2</b>
1.3.1 L'identification des structures .....	2
1.3.2 L'échantillonnage des structures .....	2
1.3.3 Méthodes de collecte des données.....	3
1.3.4 Difficultés et limites de l'étude .....	4
<b>CHAPITRE 2: LES FILLES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU BURKINA FASO.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 LES RESULTATS AU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 L'ACCES DES FILLES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE .....</b>	<b>6</b>
2.2.1 Les effectifs des filles dans l'enseignement secondaire .....	6
2.2.2 Les facteurs influençant l'accès des filles .....	10
<b>2.3 LA SITUATION DU MAINTIEN DES FILLES AU SECONDAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>2.4 LES CONDITIONS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION .....</b>	<b>12</b>
2.4.1 Les conditions d'hébergement.....	12
2.4.2 Les conditions de restauration .....	13
<b>2.5 LES EFFECTIFS DES FILLES PARRAINÉES .....</b>	<b>14</b>
<b>CHAPITRE 3 : SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR LES STRUCTURES DE PROTECTION ET D'ENCADREMENT DES JEUNES FILLES .....</b>	<b>16</b>
<b>3.1 TYPES ET NOMBRE DE STRUCTURES .....</b>	<b>16</b>
<b>3.2 LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES STRUCTURES .....</b>	<b>19</b>
<b>3.3 LES EFFECTIFS DES PENSIONNAIRES.....</b>	<b>20</b>
<b>3.4 LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS .....</b>	<b>21</b>
3.4.1 Matériaux de construction .....	21
3.4.2 Les dortoirs .....	21
3.4.3 L'espace cuisine et réfectoire .....	23
3.4.4 L'espace sanitaire .....	24
3.4.5 La salle d'étude et la bibliothèque.....	24
3.4.6 L'espace lavage et séchage du linge .....	24
3.4.7 L'espace loisir .....	24
3.4.8 Autres locaux.....	24
3.4.9 L'alimentation en eau et électricité .....	25

<b>3.5 LA GESTION DES STRUCTURES D’HEBERGEMENT .....</b>	<b>26</b>
3.5.1 Les moyens humains .....	26
3.5.2 Les budgets et les sources de revenus .....	27
3.5.3 Les organismes gestionnaires .....	31
<b>3.6 LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES.....</b>	<b>32</b>
3.6.1 Les conditions d’accès.....	32
3.6.2 Les services fournis par les structures .....	32
3.6.3 Les activités exécutées par les pensionnaires .....	34
3.6.4 Le règlement intérieur .....	34
<b>3.7 LE PARTENARIAT AUTOUR DES CENTRES D’HEBERGEMENT.....</b>	<b>34</b>
<b>3.8 LES OPTIONS ENVISAGEES PAR LES FONDATEURS DES STRUCTURES.....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE 4 : PROPOSITION DE MODELES ET DE SCENARII D’EXPANSION... 36</b>	
<b>4.1 LES MODELES ARCHITECTURAUX ET LES EQUIPEMENTS.....</b>	<b>36</b>
4.1.1 Modèle 1. Grandes salles, modèle salles de classe.....	36
4.1.2 Modèle 2. Bâtiments disposés en « U » avec patio .....	37
4.1.3 Modèle 3. Grandes salles séparées par un mur intérieur .....	38
4.1.4 Modèle 4. Grande salle compartimenté en box .....	39
<b>4.2 LES MODELES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION.....</b>	<b>40</b>
4.2.1 Modèle 1. Foyer du Centre de formation féminin Marie Consolatrice .....	41
4.2.2 Modèle 2. Foyer de jeunes filles Pogbi de Dapelogo .....	44
4.2.3 Modèle 3. Foyer de jeunes filles Zélie Martin.....	49
<b>4.3 LES SCENARII D’EXPANSION .....</b>	<b>54</b>
4.3.1 Premier scénario : implanter une MCJF dans chaque région .....	54
4.3.2 Second scénario : une MCJF dans les zones prioritaires et le parrainage .....	59
<b>CHAPITRE 5 : PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET PILOTE MANGA .....</b>	<b>62</b>
<b>5.1 APERÇU SUR LES INFRASTRUCTURE ET LES EQUIPEMENTS DE LA MCJM.....</b>	<b>62</b>
<b>5.2 LES CLIENTS POTENTIELS DE LA MCJM .....</b>	<b>63</b>
5.2.1 Le nombre de filles admises au CEP.....	63
5.2.2 L’effectif des filles au secondaire dans la commune de Manga.....	64
<b>5.3 LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA MCJFM .....</b>	<b>65</b>
4.3.1 Les acteurs et les partenariats .....	65
4.3.2 Les conditions d’accès.....	65
4.3.3 Les ressources humaines .....	66
4.3.4 Les services fournis .....	67
4.3.5 Les tâches exécutées par les pensionnaires .....	67
4.3.6 Les charges d’exploitation.....	67
4.3.7 Les sources de financement.....	67
<b>5.3 LES ELEMENTS DU PLAN D’ACTION .....</b>	<b>68</b>

---

<b>CONCLUSION - RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>71</b>
<b>1. CONCLUSION .....</b>	<b>71</b>
<b>2. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>74</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DES STRUCTURES DE PROTECTION ET D'ENCADREMENT POUR JEUNES FILLES AU BURKINA FASO .....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE 3 : LISTE DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT POUR L'ENQUETE APPROFONDIE .....</b>	<b>83</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>TABLEAU N°1 : NOMBRE DE FILLES ADMISES AU CEP PAR REGION .....</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU N°2 : EFFECTIF ET POURCENTAGE DES FILLES AU SECONDAIRE (GENERAL ET TECHNIQUE) PAR REGION .....</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU N°3 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET DE CLASSES AU SECONDAIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>TABLEAU N°4 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION ET INDICE DE PARITE PAR REGION ET PAR SEXE AU POST PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE (GENERAL ET TECHNIQUE).....</b>	<b>9</b>
<b>TABLEAU N°5. TAUX D'ABANDONS PAR CLASSE ET PAR REGION (2009-2010).....</b>	<b>11</b>
<b>TABLEAU N°6 : REPARTITION (EN %) DES FILLES ENQUETEES PAR LIEU DE RESIDENCE DES PARENTS, SELON LA REGION .....</b>	<b>13</b>
<b>TABLEAU N°7. PROPORTION (EN %) DES FILLES AYANT DES DIFFICULTES DE RESTAURATION, PAR REGION .....</b>	<b>14</b>
<b>TABLEAU N°8. EFFECTIF DES FILLES PARRAINEES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PAR REGION .....</b>	<b>15</b>
<b>TABLEAU N°9. NOMBRE DE STRUCTURES D'HEBERGEMENT POUR JEUNES FILLES PAR TYPE ET PAR REGION .....</b>	<b>16</b>
<b>TABLEAU N°10. REPARTITION DES PROVINCES EN FONCTION DE L'EXISTENCE OU NON D'UNE STRUCTURE D'HEBERGEMENT POUR JEUNES FILLES .....</b>	<b>17</b>
<b>TABLEAU N°11. CAPACITE D'ACCUEIL DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT POUR JEUNES FILLES PAR REGION .....</b>	<b>19</b>
<b>TABLEAU N°12. EFFECTIFS ACTUELS DES PENSIONNAIRES DANS LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT PAR REGION.....</b>	<b>20</b>
<b>TABLEAU N°13 : BUDGETS AU TITRE DE L'ANNEE 2009-2010.....</b>	<b>28</b>
<b>TABLEAU N°14. FRAIS PAYES PAR LES PENSIONNAIRES DANS QUELQUES STRUCTURES D'HEBERGEMENT .....</b>	<b>29</b>
<b>TABLEAU N°15. PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES.....</b>	<b>30</b>
<b>TABLEAU N°16. MONTANT DES CHARGES ALIMENTAIRES PAR PENSIONNAIRE ET PAR AN. ....</b>	<b>31</b>
<b>TABLEAU N°17. PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES.....</b>	<b>44</b>
<b>TABLEAU N°18. CHARGES D'EXPLOITATION DU FOYER POGBI POUR 56 PENSIONNAIRES. ....</b>	<b>48</b>
<b>TABLEAU N°19. MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE PENSION .....</b>	<b>51</b>
<b>TABLEAU N°20. CHARGES D'EXPLOITATION DU FOYER ZELIE MARTIN (POUR 60 FILLES). ...</b>	<b>53</b>
<b>TABLEAU N°21. PROVINCES PRIORITAIRES POUR L'IMPLANTATION DES MCJF .....</b>	<b>61</b>
<b>TABLEAU N°22. NOMBRE FILLES ADMISES AU CEP DANS LA REGION DU SUD-OUEST .....</b>	<b>63</b>
<b>TABLEAU N°23. EFFECTIF DES FILLES AU SECONDAIRE DANS LA COMMUNE DE MANGA (2010-2011).....</b>	<b>64</b>

## RESUME EXECUTIF

### Contexte et objectif de l'étude

Au Burkina Faso, l'accès des filles à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle est limité par l'insuffisance des structures d'hébergement adéquates. C'est pour contribuer à trouver une solution à ce problème que l'UNICEF, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), a initié la présente étude. Son objectif général est de fournir, à partir d'expériences existantes, des informations susceptibles d'éclairer les décideurs sur le choix d'un modèle de maison communautaire pour jeunes filles qui pourra être dupliqué à court et à moyen terme sur le territoire national, et apporter ainsi une solution aux problèmes d'insécurité et de violences à l'égard des filles.

L'étude a couvert l'ensemble du territoire national. Ses principaux groupes cibles sont les responsables et les pensionnaires des structures d'hébergements des jeunes filles et les acteurs du système éducatif. Pour atteindre les objectifs assignés à l'étude quatre techniques de collecte des données ont été utilisées : la revue documentaire, l'enquête par questionnaire, les entretiens individuels et les discussions de groupes.

### Les filles dans l'enseignement secondaire

Les effectifs des filles dans l'enseignement secondaire ont connu une forte progression ces dernières années. Toutefois la proportion des filles reste faible par rapport à celle des garçons. Trois principaux facteurs limitent l'accès des filles à l'enseignement secondaire : les pesanteurs socioculturelles, l'insuffisance des moyens et le manque d'intérêt des filles pour la scolarisation.

### Les structures d'hébergements des jeunes filles

Un total de cinquante deux (52) structures d'hébergement pour jeunes filles ont été identifiées dans les différentes régions du Burkina Faso qui sont pour la majorité des structures rattachées à des congrégations religieuses (63,46%). Du fait du montant relativement élevé des frais de pensionnat, 22% des places dans les structures d'hébergement ne sont pas occupées.

La quasi-totalité des infrastructures sont construites en matériaux définitifs, et les faiblesses au niveau des infrastructures et équipements sont les suivantes :

- l'absence de placards ou d'armoires dans la plupart des dortoirs pour le rangement des effets des pensionnaires ;
- l'espace sanitaire est généralement situé à quelques dizaines de mètres des bâtiments et les pensionnaires ont des difficultés pour y accéder la nuit ou en période de pluie ;
- l'insuffisance des conditions hygiéniques au niveau de la plupart des cuisines: l'absence de carrelage occasionne des difficultés pour le nettoyage et la trop grande ouverture dispose la cuisine et les aliments au vent et à la poussière ;
- peu de structures sont dotées d'une bibliothèque et/ou d'une salle d'informatique.

Le fonctionnement des structures d'hébergement enquêtées est assuré par trois catégories de personnel : le personnel d'administration (le responsable de la structure et le gestionnaire) ; le personnel d'encadrement (les maîtresses d'internat ou surveillantes et l'infirmière) ; le personnel de soutien (les cantinières et le gardien). Les services fournis

consistent principales en l'hébergement, première raison de l'implantation des structures, avec dans la quasi-totalité des structures enquêtées, un service restauration.

Tous les internats directement rattachés à un établissement scolaire sont dotés d'une infirmerie où les pensionnaires reçoivent les soins de santé primaires, et celles des structures ne disposant pas d'une infirmerie fréquentent les formations sanitaires les plus proches. Le nettoyage des locaux est assuré par les pensionnaires.

Ramené par pensionnaire, les budgets de fonctionnement vont de 50 000 F à plus de 230 000 FCFA, les dépenses pour l'alimentation des pensionnaires et les frais de personnel constituant les principales charges récurrentes des structures d'hébergement visitées. En outre, les frais de pension constituent la principale source de financement des structures d'hébergement, même si quelques structures ont initié des activités génératrices de revenus et d'autres bénéficient d'appuis extérieurs. Les frais de pension vont de 30 000 à plus de 300 000 FCFA par an et par pensionnaire, en fonction des structures et des services fournis. Dans certaines structures, les frais de pension peuvent être payés en espèces et/ou en nature.

### **Modèles de MCJF choisis**

Quatre modèles architecturaux ont été choisis et classés par ordre de préférence en fonction de leur simplicité, des coûts d'investissement et des garanties qu'ils offrent pour la sécurité des pensionnaires. Il en est de même pour trois modes de fonctionnement et de gestion retenus en fonction des critères suivants : (i) la sécurité des filles (surveillance des filles), (ii) les conditions d'accès, notamment le montant des frais de pensionnat et les modalités de paiement et (iii) la capacité d'autofinancement, notamment l'existence d'activités génératrices de revenus.

### **Scenarii d'expansion du modèle choisi**

Deux scenarii ont été retenus en vue de l'expansion de la MCJF à travers le pays. Le premier scénario repose sur l'hypothèse de l'existence de besoins d'hébergement des jeunes filles dans toutes les régions. Il consistera alors à implanter une MCJF dans chaque région du pays. Le second scénario combine le parrainage et l'implantation des MCJF. Les MCJF seront implantées dans les zones dépourvues de ce type de structures. Dans les zones pourvues de centres d'accueil, des parrainages pourront permettre à d'y accéder.

### **La Maison Communautaire pour Jeunes Filles de Manga**

Face à la situation préoccupante de l'insécurité des jeunes filles scolarisées de la zone de Manga, les autorités municipales et régionales ont décidé de prendre des mesures préventives. C'est dans ce contexte que le MEBA et l'UNICEF, dans le cadre du programme de coopération 2006-2010, ont décidé de créer une Maison Communautaire pour Jeune Filles à Manga. Cette Maison Communautaire pour Jeune Filles, dont la construction a été achevée en 2010, doit accueillir une soixantaine de jeunes filles non résidentes, inscrites dans un établissement secondaire, en vue de leur assurer un cadre sécurisé d'hébergement et d'étude. Trois principales activités devront être exécutées pour l'ouverture de la MCJFM :

- La mise en place des fonds nécessaires au fonctionnement de la MCJFM
- La contractualisation de la gestion de la MCJFM
- Le recrutement et hébergement des pensionnaires

## CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ETUDE ET DE LA METHODOLOGIE

Le premier chapitre est consacré à la présentation générale de l'étude. De façon précise, il aborde successivement le contexte et la justification de l'étude, les objectifs et les résultats attendus ainsi que la méthode d'enquête auprès des structures d'encadrement et de protection des jeunes filles.

### 1.1 Contexte et justification de l'étude

Dans le contexte national et international actuel dominé par la recherche d'une éducation de qualité pour tous, la communauté internationale considère l'éducation des filles et des femmes comme une priorité absolue pour un développement socio-économique durable. Dans cette vision, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue à Jomtien en mars 2000 affirme que « La priorité absolue devrait être d'assurer l'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation et d'améliorer la qualité de la formation qui leur est dispensée ainsi que de lever tous les obstacles à leur participation active »<sup>1</sup>.

A travers la mise en œuvre du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), le Burkina Faso affirme son attachement à l'éducation pour tous (EPT). La mise en œuvre du PDDEB s'est traduite par des résultats assez bons en ce qui concerne la scolarisation au primaire. Les indicateurs d'accès et de qualité se sont très sensiblement améliorés. Les taux de succès au CEP sont élevés (de 66,8% en 2006 à 72,7% en 2009). Malheureusement ces bons résultats occasionnent un goulot d'étranglement entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du fait de la faiblesse de l'offre à ce deuxième niveau. En plus de l'insuffisance de l'offre, les filles doivent faire face à des problèmes particuliers, au nombre desquels on peut citer l'insécurité. En effet, pour poursuivre leurs études au secondaire, de nombreuses filles doivent quitter leur famille. Elles se retrouvent ainsi sans logements appropriés et sont souvent victimes *d'agressions aussi bien physiques que morales, soit au sein même de l'école, soit en s'y rendant, ou encore dans leurs familles d'accueil*, les contraignant ainsi à abandonner leurs études avant l'âge de 16 ans. Pourtant au Burkina Faso, la *Loi d'orientation de l'éducation* (9 Mai 1996 promulguée le 24 juin 1996) précise et rend obligatoire et gratuit l'éducation pour les enfants de 6 à 16 ans (Article 2).

La situation précédemment décrite constitue incontestablement un facteur limitant pour la scolarisation des filles aussi bien au primaire qu'au secondaire. En effet, comment convaincre les parents d'inscrire leurs filles à l'école quand de nombreuses jeunes filles de leur entourage ont été victimes, au niveau de l'enseignement secondaire, d'agressions qui se sont traduites parfois par des grossesses non désirées ?

C'est pour contribuer à trouver une solution à ce problème que l'UNICEF, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), a initié la présente étude. De façon plus explicite, son « but à terme est

---

<sup>1</sup> - Texte de la Déclaration de Jomtien.



d'apporter une solution soutenable au problème d'insécurité dont souffrent les élèves filles de l'enseignement post-primaire au Burkina Faso ».

## **1.2 Objectifs et résultats attendus**

### **1.2.1 Les objectifs de l'étude**

L'objectif général de l'étude est de fournir, à partir d'expériences nationales, régionales et continentales existantes, des informations appropriées susceptibles d'orienter les décideurs sur le choix d'un modèle coût - efficacité de maison communautaire pour jeunes filles qui pourra être dupliqué à court et à moyen terme sur le territoire national, et apporter ainsi une solution aux problèmes d'insécurité et de violences à l'égard des filles, problèmes, qui nous le rappelons, ont un impact néfaste sur la transition de la jeune fille du primaire au secondaire.

### **1.2.2 Les résultats attendus**

Il est attendu de cette étude les principaux résultats suivants :

- Un répertoire exhaustif des différents types de structures de protection et d'encadrement pour jeunes filles dans le système éducatif formel et non formel au Burkina Faso est disponible;
- Un répertoire comparatif des différentes formes de fonctionnement et de gestion de ces structures est proposé;
- La pertinence et l'efficacité des différents types de structures de protection et d'encadrement pour jeunes filles sont déterminées ; et
- Un modèle type fiable et susceptible d'être facilement reproduit, accompagné de stratégies de gestion de la MCJF, est proposé.

## **1.3 Aperçu sur la démarche méthodologique**

### **1.3.1 L'identification des structures**

L'une des phases les plus importantes de l'étude a été l'identification des structures de protection et d'encadrement pour jeunes filles. Cette identification a permis d'atteindre le premier résultat attendu de l'étude : « un répertoire exhaustif des différents types de structures de protection et d'encadrement pour jeunes filles dans le système éducatif formel et non formel au Burkina Faso est disponible ».

L'identification des structures s'est faite par une enquête auprès des institutions intervenant dans l'encadrement et la protection de la jeune fille, notamment les institutions gouvernementales (MENA, MASSN, MESS) les ONG, les organisations de la Société Civile, les partenaires de la coopération bilatérale et les institutions religieuses.

L'identification a permis d'obtenir un certain nombre d'informations sur les structures, notamment le statut juridique, le montant de frais de pension, les modalités de paiement, la capacité d'accueil, le nombre de pensionnaires actuellement dans la structure, ...

### **1.3.2 L'échantillonnage des structures**

L'étude concerne toutes les régions du Burkina Faso. A la suite de la phase d'identification, les structures d'hébergement pour jeune fille ont été regroupées par région. Dans chaque région les structures ont été regroupées en quatre catégories en

fonction de leur statut juridique : (1) structures rattachées à une congrégation religieuse, (2) structures gérées par une association, (3) structures publiques et (4) structures privée (internats des établissements privés). Compte tenu de leur nombre et pour prendre en compte leur diversité, les structures rattachées à des congrégations religieuses ont été subdivisées en deux sous groupes : (i) les internats des établissements d'enseignement ou de formation (internats) et (ii) les simples centres d'hébergement. Au moins une structure a été tirée de façon aléatoire à l'intérieur de chacun des groupes ainsi constitués. Compte tenu de leur nombre, les structures rattachées aux congrégations religieuses sont plus représentées dans l'échantillon. L'échantillonnage a permis de disposer d'une liste de structures d'hébergement pour l'enquête approfondie.

### **1.3.3 Méthodes de collecte des données**

La collecte des données s'est faite par la combinaison de quatre méthodes: la revue documentaire, l'enquête par questionnaire, les entretiens individuels et les discussions de groupes.

#### **☐ L'analyse documentaire**

L'analyse documentaire avait pour objectif de collecter des données secondaires sur les différentes expériences d'encadrement et de protection de la jeune fille : internats et foyers (aussi bien communs, que familles d'accueil) au Burkina Faso et en Afrique. Malheureusement la mission n'a pas pu disposer de travaux portant directement sur la problématique de l'hébergement des filles. La seule documentation disponible porte sur le thème général de la scolarisation des filles au secondaire, la problématique de la violence et le harcèlement sexuel en milieu scolaire.

#### **☐ Le questionnaire**

Le questionnaire a été l'un des principaux outils pour la collecte des données sur les structures d'hébergement échantillonnées. Le questionnaire avait surtout pour but d'avoir le maximum de données sur les expériences étudiées. Il a été organisé autour de points portant sur les caractéristiques des structures d'hébergement : infrastructures, équipements, différents services existants, modalités de fonctionnement et de gestion, personnel, budgets de fonctionnement, frais de pension et modalités de paiement, les difficultés rencontrées à tous les niveaux, etc. Deux types de questionnaires ont été utilisés : un pour l'enquête auprès des responsables des structures d'hébergement et l'autre adressé aux pensionnaires des expériences étudiées.

#### **☐ Les entretiens individuels**

Les interviews structurées ont été organisées surtout avec les acteurs suivants :

- des personnes ressources de la partie gouvernementale (MENA, MASSN, MENA), des ONG, des partenaires de la coopération bilatérale impliqués dans le secteur de l'éducation ;
- Les personnes ressources impliquées dans la gestion et le fonctionnement des structures de protection et d'encadrement pour jeunes filles ;
- Les groupes cibles clients actuels ou potentiels des structures d'accueil des jeunes filles.

Les entretiens ont été réalisés à partir de guides, un pour chaque catégorie d'acteurs. Ces derniers guides ont été organisés autour de points portant sur la problématique de l'étude :

facteurs limitant l'accès des filles à l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, opinion sur les expériences d'hébergement existantes, proposition pour améliorer la situation, etc.

#### ❑ Les focus groupes

Les focus groupes ont été organisés avec des jeunes filles du primaire, post primaire et secondaire et les parents d'élèves. Des focus ont été également organisés avec des jeunes filles vivant actuellement dans les structures d'accueil. Comme pour les entretiens individuels, les focus groupes ont été réalisés sur la base de guides d'entretien préétablis. Un guide d'entretien a été adressé à chacun des groupes qui ont fait l'objet de l'enquête.

#### **1.3.4 Difficultés et limites de l'étude**

De manière générale, la mission n'a pas rencontré des difficultés importantes, pouvant entraver son déroulement. Les difficultés rencontrées sont surtout relatives à la non disponibilité des responsables pour les entretiens, conformément au programme établi. Cela s'est traduit par un allongement de la durée de la collecte des données sur le terrain. De même, pour diverses raisons, certains gestionnaires n'ont pas pu nous fournir les documents sur les budgets et les charges d'exploitation de leurs structures. Par ailleurs, la plupart des structures d'hébergement n'ont pas pu fournir les coûts d'implantation de leurs infrastructures et équipements parce que généralement les responsables actuels n'étaient pas là au moment de la construction des infrastructures et aucun document relatif à l'implantation et à l'équipement des locaux n'était disponible. Pour certaines structures, le coût des infrastructures n'était plus d'actualité parce qu'elles étaient implantées depuis des décennies. Enfin, malgré nos recherches, nous n'avons pas pu disposer de travaux traitant de la problématique de l'hébergement des jeunes filles. Par conséquent, nous n'avons pu disposer d'informations sur les expériences d'hébergement des jeunes filles dans d'autres pays d'Afrique.

## CHAPITRE 2 : LES FILLES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU BURKA FASO

Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse de la problématique de l'accès des filles à l'enseignement secondaire. Il comporte trois parties :

- une première partie présente les effectifs des filles pouvant être scolarisées au secondaire, c'est-à-dire celles admises à l'examen du certificat d'études primaires ;
- la deuxième partie est consacrée à la présentation des effectifs des filles dans l'enseignement secondaire ;
- la troisième partie analyse les conditions d'hébergement et de restauration des filles au secondaire ;
- la quatrième et dernière partie présente les effectifs des filles bénéficiant d'un parrainage leur permettant de poursuivre les études au secondaire.

### 2.1 Les résultats au Certificat d'Etudes Primaires

La présentation des résultats au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) permet d'avoir le nombre de filles susceptibles d'intégrer chaque année l'enseignement secondaire et candidates potentielles pour les centres d'hébergement pour jeunes filles. Le nombre de filles reçues au CEP pendant les trois dernières sessions est fourni dans le tableau n°2 suivant :

**Tableau n°1** : Nombre de filles admises au CEP par région

REGION	SESSION		
	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Boucle du Mouhoun	3 260	6 225	6 129
Cascades	1 246	2 916	2 004
Centre	8 685	14 448	13 562
Centre-Est	3 271	5 806	5 401
Centre-Nord	2 774	4 097	4 130
Centre-Ouest	3 406	7 248	5 796
Centre-Sud	1 978	3 706	3 510
Est	2 047	2 985	3 891
Hauts-Bassins	4 081	7 791	7 489
Nord	3 226	4 816	5 957
Plateau central	2 075	3 438	3 713
Sahel	787	1 698	1 677
Sud-Ouest	1 431	2 489	2 283
<b>Total national</b>	<b>38 267</b>	<b>67 663</b>	<b>65 542</b>

Source : Direction des Examens et Concours/ MEBA

Au niveau national, le nombre filles admises au CEP a connu une croissance spectaculaire entre 2007/2008 et 2008/2009, passant d'un peu plus 38 000 à près de 68 000, soit un taux d'accroissement de 77% entre ces deux années. En 2009/2010, on

observe une légère baisse du nombre de filles : 65 542. Entre 2007/2008 et 2009/2010, le taux d'accroissement du nombre de filles admises au CEP s'établit à plus de 71%. Ainsi, chaque année plus de 60 000 filles sont susceptibles d'intégrer l'enseignement secondaire au Burkina Faso. En dehors des régions du Centre et des Hauts Bassins, le Centre-Ouest, la Boucle du Mouhoun et le Centre-Est enregistrent le plus grand nombre de filles admises au CEP. A l'opposé, le nombre filles admises chaque année est moins élevé dans les régions du Sahel, le Sud-Ouest et les Cascades. Mais dans ces trois régions, comme dans l'ensemble du pays, le taux d'accroissement des filles admises au CEP est très élevé, entre 2007/2008 et 2009/2010. Au sahel par exemple, il s'établit à plus de 113%.

L'augmentation du nombre de filles admises au CEP est essentiellement due à l'évolution positive des indicateurs d'accès à l'enseignement primaire. Ainsi, le taux brut de scolarisation primaire des filles est passé de 46,7% en 2006/2007 à 71,2% en 2009/2010 et le taux d'achèvement est passé de 33,1% en 2006/2007 à 42,5% en 2009/2010. Cette progression des indicateurs de scolarisation des filles au primaire est sans doute la résultante des efforts des acteurs de l'éducation pour promouvoir de l'éducation de la jeune fille, notamment les stratégies de mobilisation sociale et de sensibilisation, le renforcement des capacités des AME et APE, les mesures institutionnelles visant la réduction des coûts de l'école. L'augmentation du nombre de filles dans la population scolaire s'est traduite par une progression du nombre de filles admises au CEP.

Pour diverses raisons, dont les difficultés d'hébergement, une partie relativement importante des filles admises au CEP ne pourront pas poursuivre leurs études au secondaire. Selon les données du Ministère des Enseignement Secondaire et Supérieur (MESS), pour l'année 2009/2010, 54 269 filles étaient nouvellement inscrites en 6<sup>ème</sup>, ce qui représente 80,20% des 67 663 filles admises au CEP pour la session 2008/2009. Il faut souligner le fait que, parmi les nouvelles inscrites en 6<sup>ème</sup> en 2009/2010, on compte des filles reçues au CEP lors des sessions antérieures à celle de 2008/2009. Par ailleurs, une grande partie de filles qui arrivent à s'inscrire dans un établissement d'enseignement secondaire sera confrontée à des difficultés d'hébergement, ce qui se traduit généralement par des mauvais résultats scolaires et des abandons avant la fin du cycle.

## **2.2 L'accès des filles dans l'enseignement secondaire**

### **2.2.1 Les effectifs des filles dans l'enseignement secondaire**

Les effectifs des filles dans l'enseignement secondaire donne une idée plus précise des clients potentiels des structures d'hébergement pour jeunes filles. Le tableau n°2 et le graphique n°1 donnent les effectifs pour l'année scolaire 2009-2010, au post-primaire et au secondaire.

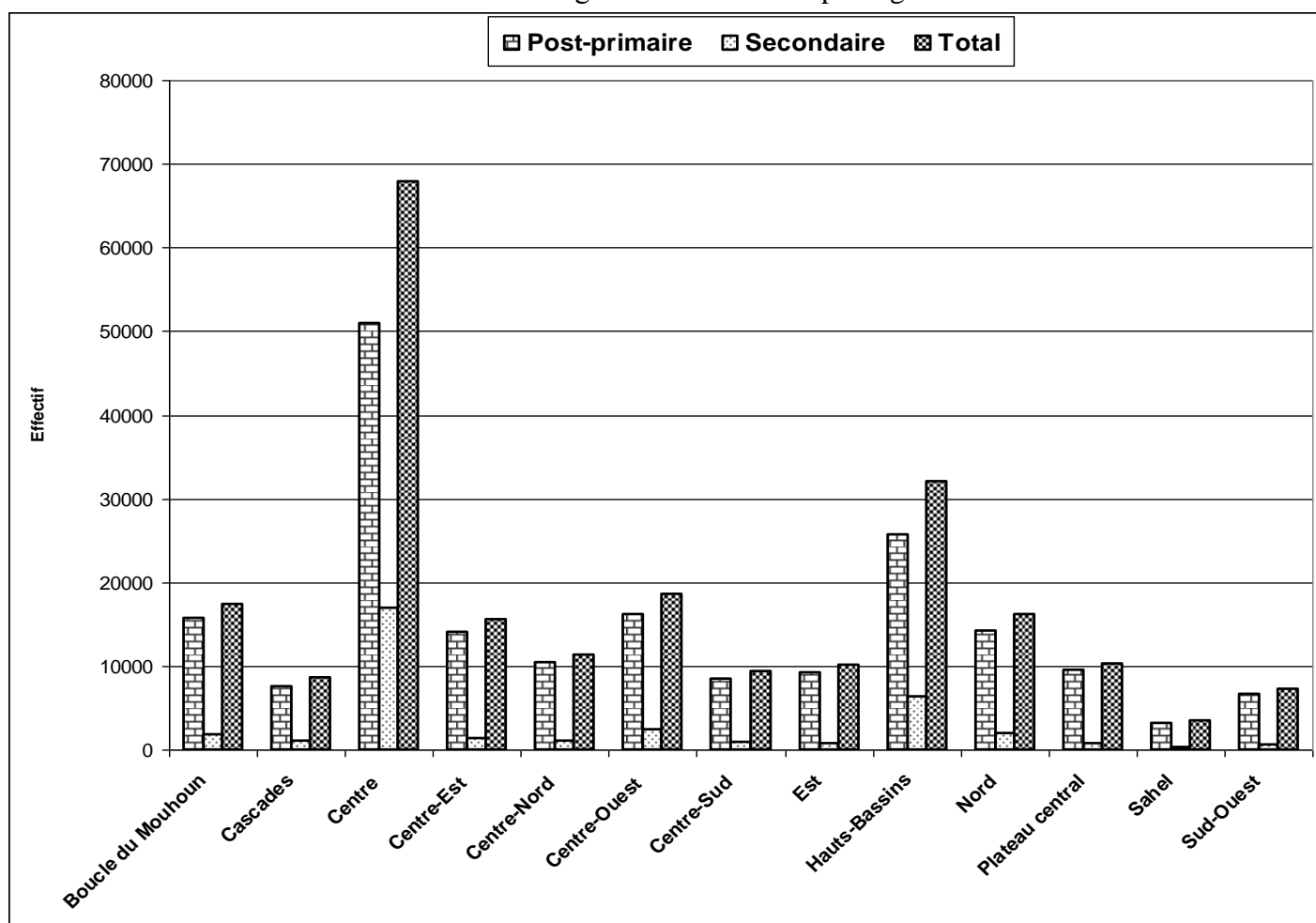
**Tableau n°2** : Effectif et pourcentage des filles au secondaire (général et technique) par région

REGION	Post-primaire		Secondaire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boucle du Mouhoun	15 669	41,15	1 770	30,01	17439	39,66
Cascades	7 621	40,77	1 043	<b>29,39</b>	8664	38,96
Centre	50 926	51,45	16 928	46,48	67854	50,12
Centre-Est	14 128	43,74	1 435	32,56	15563	42,40
Centre-Nord	10 377	41,44	983	<b>26,74</b>	11360	39,56
Centre-Ouest	16 140	40,37	2 424	32,15	18564	39,07
Centre-Sud	8 446	44,48	934	32,50	9380	42,90
Est	9 265	<b>39,16</b>	819	<b>25,60</b>	10084	37,55
Hauts-Bassins	25 783	43,26	6 328	35,83	32111	41,56
Nord	14 263	40,92	1 932	31,66	16195	39,54
Plateau central	9 560	45,06	706	28,14	10266	43,27
Sahel	3 248	<b>35,14</b>	292	<b>22,81</b>	3540	33,65
Sud-Ouest	6 652	<b>35,17</b>	659	<b>23,67</b>	7311	33,70
<b>Total national</b>	<b>192079</b>	<b>43,70</b>	<b>36 254</b>	<b>37,03</b>	<b>228 333</b>	<b>42,49</b>

Source : Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2009-2010. DEP/MESSRS

Selon les données de la DEP/MESSRS, pour l'année scolaire 2009-2010, plus de 228 000 filles étaient inscrites dans les établissements d'enseignement secondaire général et technique au Burkina Faso, soit plus de 192 000 pour le post-primaire et plus de 36 000 pour le secondaire. Les effectifs des filles dans l'enseignement secondaire ont connu une forte progression ces dernières années. Ils sont passés de 195 949 élèves en 2008-2009 à 288 333 en 2009-2010, soit un taux d'accroissement de plus de 47% entre ces deux années. Entre 2003/2004 et 2009/2010, les effectifs des filles se sont accrus en moyenne de 13,51% par an contre 11,5% pour les garçons. Toutes les régions ont enregistré un accroissement positif de leurs effectifs de filles au secondaire entre 2008/2009 et 2009/2010. Les régions du Sahel (30,48%), le Centre Sud (26,89%), la Boucle du Mouhoun (24,30%) et le Centre-Est (24,18%) ont enregistré les plus fortes progressions. A l'opposé, les régions du Centre (9,69%) et les Hauts Bassins (11,25%) connaissent les plus faibles progressions. Mais compte tenu de leur poids dans la population scolaire, ces deux régions enregistrent les plus fortes progressions en valeur absolue avec 67 854 élèves (filles) pour le Centre et 32 111 pour les Hauts-Bassins. En dehors du Centre et des Hauts-Bassins, les régions du Centre-Ouest, le Nord et le Centre-Est comptent le plus grand nombre de filles dans l'enseignement secondaire.

**Graphique n°1 :**  
Effectif des filles dans l'enseignement secondaire par région en 2009-2010



La forte progression des effectifs des filles dans l'enseignement secondaire s'explique par deux facteurs principaux : l'augmentation de l'offre de scolarisation et les actions de mobilisation sociales en faveur de l'éducation des filles. Ainsi, dans l'ensemble du pays, le nombre de classes disponibles dans l'enseignement secondaire est passé de 4 573 en 2003/2004 à 7 887 en 2009/2010, soit un taux de progression de plus de 72%. Les régions qui ont connu les plus fortes progressions des effectifs des filles au secondaire sont également celles où le nombre de classe a le plus fortement augmenté. Ces régions sont : le Centre-Est, le Sud-Ouest, le Nord et le Sahel. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de classes s'est traduite par le rapprochement de l'offre scolarisation de la population scolaire, avec la construction d'établissements d'enseignement secondaire dans de nombreux départements. Ce dernier facteur favorise particulièrement la scolarisation des filles, étant donné qu'elles sont généralement confrontées au problème d'hébergement du fait de l'éloignement des établissements du lieu d'habitation des parents.

**Tableau n°3** : Evolution du nombre d'établissements et de classes au secondaire

REGION	2003/2004		2009/2010		Taux de croissance (%)	
	Etablissements	Classes	Etablissements	Classes	Etablissements	Classes
Boucle du Mouhoun	43	321	101	548	134,88	70,71
Cascades	26	187	52	284	100	51,87
Centre	148	1459	323	2454	118,24	68,19
Centre-Est	<b>31</b>	<b>234</b>	<b>71</b>	<b>478</b>	<b>129,03</b>	<b>104,27</b>
Centre-Nord	26	193	63	362	142,30	87,56
Centre-Ouest	52	397	110	652	111,53	64,23
Centre-Sud	24	160	57	319	137,50	99,37
Est	30	200	73	373	143,33	86,5
Hauts-Bassins	84	715	165	1093	96,42	52,86
Nord	37	276	99	538	167,56	<b>94,92</b>
Plateau central	24	184	51	303	112,5	64,67
Sahel	15	92	43	179	186,66	<b>94,56</b>
Sud-Ouest	24	155	52	304	116,66	<b>96,12</b>
<b>Total national</b>	<b>564</b>	<b>4573</b>	<b>1260</b>	<b>7887</b>	<b>123,40</b>	<b>72,46</b>

Source : Annuaire statistiques de l'enseignement secondaire 2003/2004 et 2009/2010. DEP/MESSRS

La forte progression des effectifs au secondaire, ne doit pas occulter les disparités liées au genre. En effet, alors que leur nombre augmente régulièrement, la proportion des filles dans l'enseignement secondaire reste faible par rapport à celle des garçons. En 2009/2010, les filles ne représentaient que 42,49% (tableau n°2) des effectifs scolaires de l'ensemble de l'enseignement secondaire (post-primaire et secondaire). La proportion des filles est encore plus faible quand on ne considère que le secondaire seulement (sans le post-primaire). Quelque soit l'indicateur d'accès considéré, les données sont défavorables aux filles. Ainsi, en 2009/2010, le taux brut de scolarisation des filles dans l'ensemble de l'enseignement secondaire était de 18,7% contre 25,7% pour les garçons (tableau n°4).

**Tableau n°4** : Taux brut de scolarisation et indice de parité par région et par sexe au post primaire et au secondaire (général et technique)

REGION	Post-primaire				Secondaire				Total			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité F/G	Garçons	Filles	Total	Indice de parité F/G	Garçons	Filles	Total	Indice de parité F/G
Boucle du Mouhoun	28,6	21,3	25,1	0,75	8,2	4,1	6,3	0,50	20,6	14,9	17,9	0,72
Cascades	37,7	25,5	31,5	0,68	13,0	5,3	9,1	0,41	27,9	17,5	22,7	0,63
Centre	53,8	56,1	55,0	1,04	30,5	23,2	26,6	0,76	44,1	41,5	42,7	0,94
Centre-Est	31,0	23,4	27,1	0,75	8,4	3,9	6,1	0,47	22,5	16,0	19,2	0,71
Centre-Nord	23,8	15,9	19,7	0,67	7,3	2,4	4,8	0,34	17,6	10,8	14,1	0,61
Centre-Ouest	38,4	25,0	31,6	0,65	13,4	6,0	9,6	0,45	28,8	17,7	23,2	0,61
Centre-Sud	32,3	25,7	29,0	0,80	9,5	4,7	7,1	0,49	23,5	17,8	20,6	0,76
Est	22,0	14,2	18,1	0,65	6,3	2,1	4,2	0,33	16,3	9,7	13,0	0,60
Hauts-Bassins	42,5	32,3	37,4	0,76	21,3	11,6	16,4	0,54	34,0	23,9	28,9	0,70
Nord	33,6	22,1	27,7	0,66	11,2	4,9	8,0	0,44	25,1	15,6	20,2	0,62
Plateau central	32,8	25,6	29,1	0,78	8,4	3,2	5,8	0,38	23,7	17,3	20,4	0,73
Sahel	12,0	6,3	9,1	0,53	3,2	0,9	2,1	0,28	8,7	4,3	6,4	<b>0,49</b>
Sud-Ouest	37,7	22,0	30,1	0,58	10,6	3,8	7,5	0,36	27,4	15,3	21,7	<b>0,56</b>
<b>National</b>	<b>33,6</b>	<b>25,8</b>	<b>29,7</b>	<b>0,77</b>	<b>13,3</b>	<b>7,6</b>	<b>10,4</b>	<b>0,57</b>	<b>25,7</b>	<b>18,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,73</b>

Source : Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2009-2010. DEP/MESSRS



Dans la quasi-totalité des régions, les données sont défavorables aux filles. Seule la région du Centre présente des indicateurs favorables aux filles au niveau du post-primaire : par exemple dans cette région, l'indice de parité filles/garçons est de 1,04, ce qui signifie qu'on compte un peu plus de filles que de garçons dans le post-primaire. Cette situation s'explique par le fait que la région du centre est peuplée en majorité de citadins dont la mentalité est généralement favorable à la scolarisation, y compris celle des filles. Toutefois, dans cette région, la supériorité numérique des filles au post-primaire s'estompe au niveau secondaire. Les régions où les filles sont particulièrement sous-représentées dans l'enseignement secondaire sont le Sahel et le Sud-Ouest.

Une enquête réalisée par le Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique<sup>2</sup> auprès d'un échantillon d'élèves et d'enseignants a permis d'identifier les principaux facteurs qui limitent l'accès des filles à l'enseignement secondaire.

### **2.2.2 Les facteurs influençant l'accès des filles**

Selon les conclusions de l'enquête du MES, sur l'ensemble des filles de l'échantillon, en moyenne de 39% ont affirmé avoir rencontré des difficultés lors de leur inscription pour l'enseignement secondaire. Cette situation varie selon les régions. Ainsi, le Sud-Ouest et le Centre Nord sont les deux principales régions où les proportions de filles ayant rencontré des difficultés pour l'accès au secondaire sont les plus élevées : 59% pour le Sud-Ouest et 52% pour le Centre-Nord.

Trois principales catégories d'obstacles ont été identifiées: (i) les pesanteurs socioculturelles, (ii) l'insuffisance des moyens et (iii) le manque d'intérêt pour la scolarisation.

Les pesanteurs socioculturelles, qui ont été perçues par les enquêtés comme étant le principal obstacle, renvoient au statut et à l'image de la femme dans la société traditionnelle et à la volonté des familles de la maintenir dans son rôle. L'école, qui est un important facteur de changement social, est alors perçue comme une menace pour l'ordre établi. Dans la même logique, de nombreuses jeunes filles qui remplissent les conditions pour l'enseignement secondaire sont victimes de mariages précoces ou forcés. Ce dernier obstacle a été particulièrement identifié dans la région du Sahel.

Le manque de moyens se rapporte au facteur économique et précisément à l'insuffisance des revenus des parents pour faire face aux charges de la scolarisation au secondaire : frais de scolarité, dépenses alimentaires et d'hébergement, frais de transport, etc. Les facteurs économiques caractérisent toutes les régions ; ils viennent renforcer la préférence pour la scolarisation des garçons dans un contexte de pauvreté sévère.

Le manque d'intérêt est relatif à la motivation des filles pour l'école et l'enseignement secondaire en particulier. Ce facteur qui a été cité par 34% des enquêtés n'est d'ailleurs pas propre aux filles et est lié en grande partie aux crises de l'adolescence et aux difficultés d'insertion dans le monde du travail après les études.

---

<sup>2</sup> MESSRS. Etude sur la situation de la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire au Burkina Faso. Mars 2009.

### 2.3 La situation du maintien des filles au secondaire

Selon les conclusions de l'étude sur la situation de la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire, « les taux de rétention sont plus faibles chez les filles que chez les garçons. Ainsi, sur 100 filles qui accèdent au cycle secondaire, 57 parviendront à la classe de troisième contre 61 pour les garçons. Et seulement 20 atteindront la terminale contre 30 chez les garçons »<sup>3</sup>. Ainsi, le taux d'abandon serait particulièrement élevé chez les filles. Le tableau n°5 présente, pour l'année 2009/2010, les taux d'abandon par classe et par région.

**Tableau n°5.** Taux d'abandons par classe et par région (2009-2010)

Région	6 <sup>ème</sup>		5 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup>		2 <sup>nd</sup>		1 <sup>ère</sup>	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Boucle du Mouhoun	16,5%	13,9%	8,8%	9,1%	3,1%	4,7%	12,9%	17,3%	20,6%	14,9%
Cascades	13,1%	10,0%	4,5%	8,1%	-14,5%	-15,7%	8,7%	7,3%	5,2%	5,6%
Centre	2,6%	7,3%	5,3%	8,0%	-18,5%	-14,2%	9,4%	9,9%	-6,1%	-7,2%
Centre-Est	12,6%	14,8%	7,3%	7,5%	-1,0%	3,2%	12,3%	15,4%	13,1%	13,0%
Centre-Nord	15,7%	14,6%	13,3%	12,3%	6,5%	12,0%	25,0%	18,0%	4,1%	8,2%
Centre-Ouest	14,2%	10,7%	4,0%	5,7%	-10,0%	-7,2%	7,5%	11,6%	17,7%	14,7%
Centre-Sud	13,3%	14,6%	8,4%	2,0%	0,9%	-2,0%	8,8%	8,5%	1,5%	16,4%
Est	12,2%	6,8%	10,8%	8,8%	-13,3%	-0,6%	7,4%	4,8%	13,0%	5,6%
Hauts-Bassins	9,7%	12,2%	9,9%	10,1%	-8,7%	-1,5%	10,3%	8,0%	-10,3%	-8,2%
Nord	6,7%	12,5%	10,5%	17,1%	-15,7%	-7,2%	13,0%	17,8%	14,6%	10,4%
Plateau central	9,0%	11,4%	11,2%	10,0%	7,9%	8,8%	33,5%	22,2%	18,9%	9,5%
Sahel	20,9%	20,4%	12,6%	10,4%	-5,8%	8,7%	21,3%	15,7%	21,0%	15,9%
Sud-Ouest	13,7%	12,5%	15,4%	10,3%	3,2%	4,7%	25,6%	18,4%	-8,3%	10,4%
<b>Total national</b>	<b>10,2%</b>	<b>11,7%</b>	<b>8,2%</b>	<b>9,3%</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-3,1%</b>	<b>12,3%</b>	<b>12,5%</b>	<b>1,3%</b>	<b>3,2%</b>

Source : Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2009-2010. DEP/MESSRS

La première remarque au niveau des données du tableau ci-dessous est l'existence de taux d'abandon négatif, ce qui ne semble pas correspondre à la définition de ce taux. En effet, le taux d'abandon est défini comme étant le « rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire »<sup>4</sup>. Ainsi défini, le taux d'abandon ne devrait jamais être négatif. L'existence de taux d'abandons négatifs est liée au mode de calcul et à la non maîtrise, par les autorités éducatives, des flux des élèves d'un niveau à l'autre (voir note en bas de page pour plus de précisions)<sup>5</sup>

<sup>3</sup> MESSRS op. cit. p26

<sup>4</sup> Annuaire statistique 2009-2010, DEP MESS.

<sup>5</sup> Par exemple, le calcul du taux d'abandon des filles pour la classe de 4<sup>ème</sup> en 2008-2009, se fait de la façon suivante :

- 1 – (taux de promotion + taux de redoublement).**
- Le taux de promotion s'obtient en faisant le rapport entre les filles nouvellement inscrites en classe de 3<sup>ème</sup> en 2009-2010 et l'effectif des filles en classe de 4<sup>ème</sup> en 2008-2009.**
- Le taux de redoublement est le rapport entre le nombre total des filles redoublant et l'effectif total des filles de la classe de 4<sup>ème</sup> en 2009-2010.**

L'effectif des nouveaux inscrits en classe de 3<sup>ème</sup> devrait être inférieur ou égal à celui de la classe de 4<sup>ème</sup>. Ce qui n'est pas toujours le cas, parce que le calcul ne tient pas compte des élèves venant d'autres pays et qui s'inscrivent nouvellement en 3<sup>ème</sup> ou de ceux qui viennent se réinscrire après une période d'abandon.

Nonobstant cette remarque, les données du tableau sont mitigées en ce qui concerne l'abandon chez les filles. La moyenne nationale est même en faveur des filles (dans les différents niveaux, la proportion des filles qui abandonnent est moins importante que celle des garçons). Mais, cette observation est atténuée quand on fait une analyse au niveau des régions. Ainsi, dans de nombreuses régions, les taux d'abandons des filles sont généralement supérieurs à ceux des garçons. Les régions les plus touchées par les abandons des filles sont : la Boucle du Mouhoun, le Plateau Central (au niveau du second cycle) et surtout le Sahel.

Les principales causes d'abandon de l'école par les filles sont d'ordre socioculturel et économique. Deux principaux facteurs socioculturels sont cités : les grossesses non désirées et les mariages forcés. Les causes économiques renvoient à l'insuffisance des moyens financiers et matériels pour poursuivre les études.

## **2.4 Les conditions d'hébergement et de restauration**

Les conditions d'hébergement et de restauration sont des facteurs déterminants pour le maintien et la réussite scolaires des élèves. L'enquête réalisée par le Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieures et de la Recherche Scientifique<sup>6</sup> (MESSRS) permet d'avoir des informations sur les conditions d'hébergement et de restauration des filles inscrites au secondaire dans les différentes régions du Burkina Faso.

### **2.4.1 Les conditions d'hébergement**

Selon les conclusions de l'étude du MESS, plus de 43% des filles enquêtées fréquentent un établissement hors du lieu de résidence de leurs parents. La quasi-totalité (plus de 90%) de ces filles ne résident pas avec leurs parents pendant l'année scolaire. Cette situation varie selon les régions. Ainsi, les enquêtées des régions du Plateau central (65,2%) et du Centre-Sud (62,5%) sont les plus nombreuses à fréquenter un établissement hors du lieu de résidence des parents. « Cinq régions ont plus de 50% des filles dont les parents résident hors de la localité de l'établissement fréquenté ». Dans les régions Est (10,3%) et Centre (25,8%), moins touchées par la nécessité pour les filles de fréquenter un établissement hors du lieu de résidence de leurs parents.

---

<sup>6</sup> MESSRS op. cit.

**Tableau n°6** : Répartition (en %) des filles enquêtées par lieu de résidence des parents, selon la région

REGION	Lieu de résidence des parents		
	Dans la localité d'implantation de l'établissement	Hors de la localité d'implantation de l'établissement	Non réponse
Boucle du Mouhoun	52,2	47,8	0,0
Cascades	70,3	29,7	0,0
Centre	74,2	25,8	0,0
Centre-Est	57,3	42,7	0,0
Centre-Nord	45,8	53,5	0,7
Centre-Ouest	44,6	53,5	2,0
Centre-Sud	37,5	<b>62,5</b>	0,0
Est	88,7	10,3	0,0
Hauts-Bassins	70,7	28,3	1,0
Nord	54,7	45,3	0,0
Plateau central	33,9	<b>65,2</b>	0,9
Sahel	50,7	47,9	1,4
Sud-Ouest	44,2	54,7	1,1
<b>Total</b>	<b>56,2</b>	<b>43,1</b>	<b>0,7</b>

Source : étude sur la situation de la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire au Burkina Faso<sup>7</sup>

« Les grands centres urbains ont proportionnellement moins de filles dont les parents résident hors de la localité de leur établissement (la région du centre, les Hauts Bassins et les Cascades), moins de 30% ».

Par rapport au statut de l'établissement fréquenté, les filles du secteur public sont proportionnellement plus nombreuses que celles du privé à fréquenter un établissement hors de la localité de résidence des parents : 44,2% contre 36,4% pour les établissements privés.

Par type d'enseignement, c'est dans l'enseignement technique et professionnel que l'on rencontre le plus de filles qui fréquentent des établissements hors du lieu de résidence des parents. Cette situation est essentiellement due à la faiblesse de l'offre dans ce type d'enseignement ; les établissements d'enseignement technique et professionnel ne sont implantés que dans quelques localités.

Il y a une légère différence entre les cycles. Au premier cycle les filles qui ont leurs parents hors de la localité représente 42,7% contre 43,7% pour le second cycle. »<sup>8</sup>

#### **2.4.2 Les conditions de restauration**

Seuls 43% des établissements d'enseignement secondaire disposent d'une cantine où les élèves peuvent prendre le repas de midi. Par ailleurs, malgré les prix subventionnés, de nombreuses filles n'ont pas assez moyens pour les repas à la cantine. Ainsi, 35,4% des filles enquêtées affirment rencontrer des difficultés de restauration pendant l'année scolaire. On observe des différences selon la région, le cycle d'études et le lieu de résidence des parents.

<sup>7</sup> MESSRS : Etude sur la situation de la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire au Burkina Faso. Mars 2009.

<sup>8</sup> MESSRS op.cit P.16 et 17.

« Les régions du Centre Sud, Sud-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest se distinguent avec de fortes proportions de filles dans des situations un peu plus difficiles pour leur restauration. Les régions des Cascades et Sahel sont relativement moins concernées.

Il y a aussi proportionnellement moins de filles au premier cycle qu'au second cycle : 31,2% contre 39,6%. Cela est probablement imputable à une plus grande couverture du réseau scolaire du premier cycle.

**Tableau n°7.** Proportion (en %) des filles ayant des difficultés de restauration, par région

Région	Difficultés de restauration		
	OUI	NON	Total
Boucle du Mouhoun	29,9	70,1	100,0
Cascades	16,4	83,6	100,0
Centre	24,4	75,6	100,0
Centre-Est	<b>48,9</b>	51,1	100,0
Centre-Nord	<b>48,5</b>	51,5	100,0
Centre-Ouest	35,4	64,6	100,0
Centre-Sud	<b>62,1</b>	37,9	100,0
Est	32,6	67,4	100,0
Hauts-Bassins	32,0	68	100,0
Nord	26,7	73,3	100,0
Plateau central	<b>40,7</b>	59,3	100,0
Sahel	22,5	77,5	100,0
Sud-Ouest	<b>50,0</b>	50,0	100,0
<b>Total</b>	<b>35,4</b>	64,6	100,0

Source : étude sur la situation de la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire au Burkina Faso<sup>9</sup>

## 2.5 Les effectifs des filles parrainées

Le parrainage consiste pour une famille au revenu relativement élevé ou une institution à prendre en charge la scolarisation d'un élève. Cela permet à des élèves issus de milieux défavorisés de payer les droits d'inscription et les différents frais annexes (uniformes scolaires, frais de mémoire et thèse), de se nourrir, de se soigner, de s'octroyer des moyens de déplacement, de payer le loyer et de se procurer des manuels et matériels didactiques.

Malheureusement, le parrainage est encore peu développé. Pendant l'année scolaire 2009/2010, il n'a concerné que 4,29% des filles inscrites dans l'enseignement secondaire (tous cycles confondus). On observe cependant des différences selon les régions. Ainsi, la proportion des parrainées est nettement plus importante dans les régions du Centre-Sud (14,73%) et Centre-Est (12,12%). Cela s'explique par la présence dans ces régions, d'institutions de développement qui ont adopté la stratégie du parrainage pour l'aide aux populations, notamment les enfants. C'est le cas par exemple de Born Fonden au Centre-Sud et au Centre-Est. A l'opposé, les régions des Hauts Bassins, le Centre, les Cascades enregistrent les plus faibles proportions de filles parrainées. Dans la plupart des régions la

<sup>9</sup> MESSRS Op. cit. p.17

proportion des filles parrainées dépasse rarement 6% de l'ensemble des filles inscrites au secondaire.

**Tableau n°8.** Effectif des filles parrainées dans l'enseignement secondaire par région

<b>REGION</b>	<b>Post-primaire</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Boucle du Mouhoun	479	57	536	3,07
Cascades	229	11	240	<b>2,77</b>
Centre	1 496	189	1685	<b>2,48</b>
Centre-Est	1 849	37	1886	<b>12,12</b>
Centre-Nord	458	11	469	4,13
Centre-Ouest	939	44	983	5,29
Centre-Sud	1 291	91	1382	<b>14,73</b>
Est	325	16	341	3,38
Hauts-Bassins	433	65	498	<b>1,55</b>
Nord	634	24	658	4,06
Plateau central	526	20	546	5,32
Sahel	225	20	245	6,92
Sud-Ouest	310	12	322	4,40
<b>Total national</b>	<b>9 194</b>	<b>597</b>	<b>9791</b>	4,29

Source : Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2009-2010. DEP/MESSRS

Malgré leur importance, les parrainages ne peuvent pas à résoudre à eux seuls le problème de l'accès des filles à l'enseignement secondaire. De nombreuses filles ne peuvent pas suivre des études secondaires ou une formation du fait de l'absence d'un hébergement dans les localités d'implantation des établissements de formation. Par ailleurs, une grande partie de celles qui parviennent à s'inscrire ne parvient pas à trouver un hébergement adéquat leur permettant d'étudier dans de bonnes conditions de sécurité. Ces dans le souci d'apporter des solutions à ces difficultés d'hébergement que des acteurs, du système éducatif ou non, ont implanté des centres d'hébergement destinées au jeunes filles inscrites dans les établissements d'enseignement secondaire ou dans les centres de formation professionnelle.

## CHAPITRE 3 :

### SYNTHESE DES DONNEES SUR LES STRUCTURES DE PROTECTION ET D'ENCADREMENT DES JEUNES FILLES

Le chapitre 3 est consacré à l'analyse des structures d'hébergement des jeunes filles telles qu'identifiées dans les différentes régions du Burkina Faso. Il s'agit aussi bien des centres d'hébergement pour les jeunes filles inscrites dans l'enseignement secondaires que pour des filles suivant une formation professionnelle dans l'éducation non formelle. Dans cette dernière catégorie, de nombreuses filles confrontées à des problèmes socio-culturels (mariage forcé, grossesse non désirée, etc.) sont accueillies dans les institutions.

Le chapitre comporte trois parties :

- la première partie présente les types et le nombre de structures rencontrées ;
- la deuxième partie analyse les capacités d'accueil des structures ;
- la troisième partie présente les infrastructures et l'équipement dans les structures ;
- les quatrième et cinquième parties analysent le fonctionnement et la gestion des structures ; et
- la sixième et dernière partie porte sur le partenariat développé autour des structures d'hébergement.

#### 3.1 Types et nombre de structures

Un total de cinquante deux (52) structures d'hébergement pour jeunes filles ont été identifiés dans les différentes régions du Burkina Faso.

**Tableau n°9.** Nombre de structures d'hébergement pour jeunes filles par type et par région

Région	Structure rattachée à une congrégation religieuse	Structure privée	Structure publique	Structure rattachée à une association	Total
Boucle du Mouhoun	6	0	0	0	<b>6</b>
Cascades	2	0	1	0	<b>3</b>
Centre	1	<b>6</b>	0	0	<b>7</b>
Centre-Est	3	1	0	0	<b>4</b>
Centre-Nord	4	0	0	0	<b>4</b>
Centre-Ouest	2	1	0	0	<b>3</b>
Centre-Sud	0	0	0	1	<b>1</b>
Est	0	0	1	2	<b>3</b>
Hauts-Bassins	<b>7</b>	0	1	0	<b>8</b>
Nord	3	0	1	0	<b>4</b>
Plateau central	1	1	0	1	<b>3</b>
Sahel	1	0	0	0	<b>1</b>
Sud-Ouest	3	0	2	0	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>52</b>

Source : Données de l'enquête

La quasi-totalité de ces structures accueille des filles inscrites dans l'enseignement secondaire. Les structures rattachées à des congrégations religieuses sont de loin les plus

représentées (63,46%). Ensuite viennent les internats intégrés dans des établissements scolaires privés (17,30%). 11,54% de centres d'hébergement sont intégrés dans un établissement public. Enfin, les structures d'hébergement mises en place et dirigées par des associations ne représentent que 7,69% des centres identifiés.

L'analyse par région laisse apparaître peu de différences. La plupart des régions abrite au moins trois structures d'hébergement. Les régions des Hauts Bassins et le Centre, où sont localisés les principaux centres urbains du pays, abritent le plus grand nombre de structures d'hébergement : huit (8) pour les Hauts-Bassins et sept (7) pour le Centre, soit 29% de l'ensemble des structures identifiées. Ces deux régions sont suivies de près par la Boucle du Mouhoun (6 structures) et le Sud-Ouest (5 structures). Le Centre-Sud et le Sahel sont les trois régions les moins pourvues en centres d'hébergement pour jeunes filles. Autre fait intéressant à relever : au niveau de la région du Centre, on note une sur-représentation des structures d'hébergement intégrées dans des établissements privés ; à l'opposé, la quasi-totalité des centres d'hébergements dans les Hauts-Bassins est rattachée à des congrégations religieuses.

**Tableau n°10.** Répartition des provinces en fonction de l'existence ou non d'une structure d'hébergement pour jeunes filles

Régions	Provinces sans structures d'hébergement pour jeunes filles	Provinces avec au moins une structure d'hébergement pour jeunes filles
Boucle du Mouhoun	Banwa	Débougou (Mouhoun)
	Nayala	Boromo (Balés)
		Gassan (Sourou)
		Nouna (Kossi)
Cascades	Néant	Banfora (Comoé)
		Kankalaba (Léraba)
Centre	Néant	Ouagadougou (Kadiogo)
Centre-Est	Koumpelogo	Tenkodogo (Boulgou)
		Bitou (Boulgou)
		Koupéla (Kouritenga)
		Gounghin (Kouritenga)
Centre-Nord		Kongoussi (Bam)
	Namentenga (*)	Kaya (Sanmatenga)
		Mané (Sanmatenga)
Centre-Ouest	Sanguié	Koudougou (Boulkiemdé)
	Ziro	Nanoro (Boulkiemdé)
		Léo (Sissili)
Centre-Sud		Koubri (Bazèga)
	Nahouri	Manga (Zounwéogo)
		Saponé (Bazèga)
Est	Komandjari	Fada (Gourma)
	Kompienga	Piéla (Gnagna)
		Kantchari (Tapoa)
Haut-Bassins		Bobo-Dioulasso (Houet)
	Tuy	Kouentou (Houet)
		Toussiana (Houet)
		Orodara (Kéné Dougou)



Régions	Provinces sans structures d'hébergement pour jeunes filles	Province avec au moins une structure d'hébergement pour jeunes filles
Nord	Lorum	Ouahigouya (Yatenga)
		La-todin (Passoré)
		Thiou (Yatenga)
Plateau central	Ganzourgou	Loumbila (Oubritenga)
		Dapelogo (Kourwéogo)
Sahel	Oudalan	
	Soum	Dori (Séno)
	Yagha	
Sud-Ouest	Ioba (*)	Diébougou (Bougouriba)
	Noumbiel (*)	Gaoua (Poni)
		Loukoura (Bougouriba)
		Bapla (Bougouriba)
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>28</b>

(\*) En projet.

Source : enquête de terrain.

17 provinces sur les 45 que compte le pays ne disposent pas encore d'une structure d'hébergement pour jeunes filles. Les régions du Sahel, l'Est et le Sud-Ouest comptent le plus de provinces sans structure d'hébergement : deux provinces pour chacune de ces régions. Toutefois, selon les informations recueillies avec les intervenants dans le domaine, des projets de construction de structures d'hébergement à court terme existent pour chacune des deux provinces de la région du Sud-Ouest. Au regard des données du tableau ci-dessus, on pourrait affirmer que la plupart des régions dispose de structures d'hébergement pour jeunes filles. Dans la réalité, la quasi-totalité de ces structures sont inaccessibles à la grande partie du groupe cible à cause du montant relativement élevé des frais d'hébergement (voir 3.5).

### 3.2 Les capacités d'accueil des structures

Le tableau n°9 résume les informations sur les capacités d'accueil des 52 structures identifiées. Il s'agit du nombre de pensionnaires que chacune de ces structures peut accueillir.

**Tableau n°11.** Capacité d'accueil des structures d'hébergement pour jeunes filles par région

Région	Capacité d'accueil	Nombre de structures dont la capacité est :			
		< 30	30 – 50	51 - 100	> 100
Boucle du Mouhoun	350	2	1	3	0
Cascades	190	0	2	1	0
Centre	920	0	0	3	3
Centre-Est	420	0	1	2	1
Centre-Nord	618	0	1	0	2
Centre-Ouest	270	0	1	2	2
Centre-Sud	50	0	1	0	0
Est	140	0	3	0	0
Hauts-Bassins	440	1	5	1	1
Nord	116	1	1	1	0
Plateau central	556	0	0	2	1
Sahel	42	0	1	0	0
Sud-Ouest	280	0	3	2	0
<b>Total</b>	<b>4168</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>9</b>

Source : Données de l'enquête

Les 52 structures d'hébergement identifiées peuvent héberger au total 4168 filles. La plupart (67,30%) des structures ont une capacité d'accueil de 30 à une centaine de pensionnaires. 46,15% des structures ont une capacité d'accueil de plus de 50 pensionnaires chacune. Seuls 9 centres d'hébergement (17% des structures) peuvent accueillir plus de 100 pensionnaires. Les structures aux capacités importantes sont généralement des internats intégrés aux établissements scolaires.

L'analyse par région montre que les structures aux grandes capacités sont situées dans les régions du Centre, le Centre-Ouest, le Centre-Est et la Boucle du Mouhoun. Chacune de ces régions abritent au moins trois (3) structures pouvant accueillir plus de 50 pensionnaires. A l'opposé, la plupart des structures de la région des Hauts-Bassins a une capacité d'accueil de 30 à 50 pensionnaires.

### 3.3 Les effectifs des pensionnaires

Quel est le nombre actuel de pensionnaires dans les structures d'accueil ? Les données du tableau n°10 permettent de répondre à cette question.

**Tableau n°12.** Effectifs actuels des pensionnaires dans les structures d'hébergement par région

Région	Nombre total de pensionnaires	Nombre de places non occupées	Nombre de structures ayant dépassé leurs capacités d'accueil	Nombre de structures en dessous de leurs capacités d'accueil
Boucle du Mouhoun	295	55	1	4
Cascades	181	9	0	2
Centre	789	<b>131</b>	1	4
Centre-Est	326	94	0	3
Centre-Nord	431	<b>187</b>	0	3
Centre-Ouest	77	<b>193</b>	0	3
Centre-Sud	35	15	0	1
Est	95	45	0	3
Hauts-Bassins	333	<b>107</b>	0	8
Nord	82	34	0	3
Plateau central	460	96	0	2
Sahel	43	-1	1	0
Sud-Ouest	159	<b>121</b>	0	5
<b>Total</b>	<b>3 250</b>	<b>1 086</b>	<b>3</b>	<b>41</b>

Source : Données de l'enquête

Les 52 structures identifiées hébergent actuellement 3 250 filles. Près de 79% des structures sont en dessous de leur capacité d'accueil. 1 086 places sont encore disponibles pour l'ensemble des structures, soit un peu plus de 26% des capacités d'accueil. Seules trois structures ont dépassé leurs capacités d'accueil. L'existence de ces places d'hébergement non occupées semble être en contradiction avec la demande potentielle (nombre de fille qui ont besoin d'un hébergement) relativement importante dans toutes les régions. En réalité, la disponibilité de ces places s'explique essentiellement par le montant relativement élevé des frais de pensionnat par rapport aux revenus des parents: dans la plupart des cas, ces frais dépassent 120 000 FCFA par an et par pensionnaire (voir tableau n°10), ce qui exclut de nombreuses filles des centres d'hébergement. Les frais de pension sont particulièrement élevés dans les structures intégrées à des établissements secondaires et dans la plupart des centres rattachés à des congrégations religieuses. Les centres gérés par des associations ont généralement les frais de pension les moins élevés.

L'analyse au niveau des régions indique des différences relativement importantes. Dans cinq des treize régions, au moins 100 places d'hébergement sont disponibles. Ces régions sont : le Centre-Ouest (193), le Centre-Nord (187), le Centre (131), le Sud-Ouest (121) et les Hauts Bassins (107). A l'opposé, trois (3) régions ont pratiquement atteint ou dépassé leurs capacités d'accueil. Ce sont les régions du Sahel, les Cascades et le Centre-Sud.

### 3.4 Les infrastructures et les équipements

Les infrastructures rencontrées dans les centres d'hébergement sont :

- Les dortoirs
- Les installations sanitaires: les latrines, les douches, les lavabo et bacs à laver- lavoirs
- La cuisine et le réfectoire
- Les salles d'étude, les bibliothèques et les salles informatiques
- Les équipements sportifs et de loisirs
- Les équipements d'eau et d'électricité

#### 3.4.1 Matériaux de construction

La quasi-totalité des infrastructures sont construites en matériaux définitifs. Des centres des régions des Hauts-Bassins, du Mouhoun et du Sud-Ouest se singularisent par l'utilisation des pierres taillées pour la construction des bâtiments. Il faut souligner que dans ces régions, l'utilisation de la pierre taillée est très répandue en maçonnerie. Cette pierre est disponible au niveau local et permettrait de construire des bâtiments à moindre coût, en économisant sur le ciment.

#### 3.4.2 Les dortoirs

Les dortoirs constituent les principales infrastructures dans les centres d'hébergement. Sur le plan architectural, la mission a pu constater cinq modèles de dortoirs :

- Le type 1. Grande salle modèle salle de classe;
- Le type 2. Grandes salles modèle salles de classe séparées par un mur intérieur.
- Le type 3. Grande salle en U avec patio.
- Le type 4. Pavillon avec plusieurs dortoirs
- Le type 5. Grande salle compartimentée en box.

Il s'agit (ci-dessous) d'un résumé des caractéristiques des différents modèles de bâtiments et de dortoirs rencontrés. Les plans joints en annexe du rapport permettent d'avoir plus de détails sur la présentation de ces bâtiments.

#### □ **Caractéristiques communes aux différents types de dortoirs.**

Les toitures de tous les bâtiments servant de dortoirs sont en tôle et la plupart dispose d'un plafond, ce qui permet une certaine isolation thermique. Cette dernière disposition est très importante du fait du climat chaud dans la plupart des régions du Burkina Faso. Un seul centre dispose de dortoirs sans plafond.

Le sol de tous les dortoirs visités est en chape lissée. Généralement de grandes ouvertures métalliques assurent la ventilation à l'intérieur des bâtiments. Des grilles au niveau des ouvertures permettent une protection contre les moustiques. Pour augmenter cette protection, les pensionnaires sont encouragés à utiliser des moustiquaires.

La quasi-totalité des dortoirs rencontrés ne dispose pas de placards ou d'armoires où les pensionnaires peuvent ranger leurs effets personnels. Généralement ces effets sont disposés à même le sol à la portée de tous les occupants du dortoir, ce qui occasionne souvent des conflits pour causes de vols. Certains centres disposent d'un magasin servant de remise pour le rangement des effets des pensionnaires. Malheureusement, ce magasin n'est accessible qu'une ou deux fois par semaine, alors que les pensionnaires ont souvent besoin de leurs effets personnels.

Dans la quasi-totalité des centres visités, les pensionnaires dorment sur des lits superposés. Un seul centre dispose de lits individuels. Dans un autre, les pensionnaires dorment sur des nattes fournies par les parents. Dans la totalité des cas, chaque dortoir compte de huit (8) à 30 pensionnaires.

Peu de dortoirs disposent de toilettes internes. L'espace sanitaire est généralement situé à quelques dizaines de mètres des bâtiments et les pensionnaires ont des difficultés pour y accéder la nuit.

#### □ **Le type 1. Grande salle modèle salle de classe.**

Le type 1 est constitué de bâtiments compartimentés en trois ou quatre dortoirs relativement vastes, du style « salles de classe ». Chaque dortoir est équipé en lits superposés et dans certains cas d'armoires métalliques pour les rangements. Il peut recevoir entre seize à une trentaine de pensionnaires. L'espace sanitaire (WC et douches) est situé à l'extérieur des bâtiments, généralement entre 50 à 100 m des dortoirs.

Le coût de construction de ce modèle de dortoirs est relativement faible (voir chapitre 2). Il permet ainsi de loger des dizaines de pensionnaires avec des coûts d'investissement réduits.

La grande faiblesse du modèle est l'absence d'un espace sanitaire à l'intérieur des bâtiments. Les WC et douches sont placés à des dizaines de mètres des dortoirs et les pensionnaires ont peur de s'y rendre la nuit. Par ailleurs, dans certains centres les bâtiments sont assez ouverts sur l'espace, ce qui rend la surveillance particulièrement difficile.

#### □ **Le type 2. Grandes salles modèle salle de classe séparée par un mur intérieur.**

Le type 2 a été rencontré dans un seul centre d'hébergement. Il s'agit d'une variante du type 1. Mais au lieu d'un seul auvent, genre salles de classe, le bâtiment est constitué de deux auvents, avec une série de salles (dortoirs) de chaque côté. Les deux séries de dortoirs étant séparés par un mur dans toute la longueur du bâtiment. L'existence d'un mur commun pour une série de huit dortoirs (4 de chaque côté du bâtiment) permet d'amoindrir le coût de la construction pour une plus grande capacité d'hébergement. Comme pour le type 1, les WC et les douches sont hors des bâtiments des dortoirs.

Le type 2 présente les mêmes forces et faiblesses que le type 1 : coûts d'investissement relativement faibles, mais difficultés d'utilisation de l'espace sanitaire la nuit.

#### □ **Le type 3. Bâtiments disposés en « U » avec patio.**

Il s'agit de deux rangées de salles disposées en « U » (une rangée de chaque côté de la cour). Chaque rangée comporte trois à quatre dortoirs. Ce sont de vastes salles où sont disposées plusieurs séries de lits superposés. Chaque dortoir permet d'héberger entre vingt et trente pensionnaires. La chambre de la surveillante est collée à l'une des séries de dortoirs. L'espace sanitaire (WC et douches) est situé entre les deux séries de dortoirs, dans l'une des deux extrémités de la cour. Au milieu, entre les deux séries de salles, un patio permet la circulation de l'air à l'intérieur des dortoirs. Une seule entrée permet d'accéder à la cour et aux bâtiments. Cette unique entrée présente des avantages très importants tant pour la sécurité des élèves que pour la surveillance.

Le type 3 présente les mêmes avantages que les deux modèles précédents, notamment la faiblesse des investissements et la grande capacité d'accueil. De plus, l'espace sanitaire est contiguë aux bâtiments, ce qui rend facile son utilisation la nuit. Les conditions de

surveillance sont facilitées par la disposition des bâtiments, ce qui offre une plus grande sécurité aux pensionnaires.

#### □ **Le type 4. Pavillon avec plusieurs dortoirs.**

Les dortoirs de type 4 ont été rencontrés dans deux structures d'hébergement. L'espace dortoirs est constitué d'un à plusieurs pavillons. Chaque pavillon comporte deux à trois dortoirs et plusieurs douches et WC. Un espace sanitaire existe également à l'extérieur des pavillons. Les chambres des surveillantes sont situées à proximité des dortoirs.

Les avantages du type 4 sont l'emplacement de l'espace sanitaire à l'intérieur du bâtiment et la présence de placards où les filles peuvent ranger leurs effets personnels. Le principal point de faiblesse est le coût d'investissement assez élevé en rapport avec la capacité d'accueil de chaque pavillon.

#### □ **Le type 5. Grande salle compartimentée en box.**

Le dortoir est constitué d'un bâtiment relativement grand, compartimenté en deux séries de box séparés par une allée centrale. Chaque box contient cinq à huit lits superposés, qui permettent alors d'héberger de 10 à 16 pensionnaires. La chambre de la surveillante d'internat est contiguë aux box. L'espace sanitaire est situé à l'intérieur des bâtiments.

Les avantages du type sont : (i) le gardiennage assez facile et partant la sécurité des pensionnaires, (ii) la facilité d'utilisation de l'espace même la nuit, (iii) l'existence, dans certains cas, de placards où les pensionnaires peuvent ranger leurs effets personnels. Les principaux points faibles sont :

- la complexité de l'architecture, qui pourrait rendre difficile la réalisation de l'infrastructure par des artisans locaux ;
- le coût de l'investissement relativement élevé comparativement à la capacité d'accueil des bâtiments : l'implantation d'un dortoir équipé coûte plus de 250 000 FCFA.

### **3.4.3 L'espace cuisine et réfectoire**

Dans tous les centres visités, pour des raisons de commodités, la cuisine est contiguë au réfectoire. Cette disposition facilite le service des repas après la préparation. De même le magasin de stockage des vivres est situé dans le même espace que la cuisine et le réfectoire.

Dans la plupart des centres, la cuisine est constituée d'un hangar construit en un seul côté, avec une toiture en tôle. Cette disposition assure une bonne ventilation, ce qui est nécessaire dans cet espace de grande chaleur. Les cuisines sont équipées de « foyers améliorés » pour la cuisson des repas. Le bois est utilisé comme combustible. Le bois a été préféré au charbon de bois à cause de la grande taille des marmites utilisées pour la cuisson. Pour des raisons de coûts d'investissement et de fonctionnement, les équipements pour l'utilisation du gaz sont quasi-inexistants dans les centres visités. Un seul centre dispose et utilise un tel équipement. Une colonne de robinets jouxte la cuisine. On y puise l'eau pour les différents besoins. Les assiettes y sont également lavées avant et après les repas.

La principale faiblesse au niveau des cuisines est l'insuffisance des conditions hygiéniques du fait de deux lacunes: l'absence de carrelage qui occasionne des difficultés pour le nettoyage et la trop grande ouverture qui expose la cuisine et les aliments au vent et à la poussière.

Le réfectoire est souvent constitué d'une salle relativement vaste (en fonction du nombre de pensionnaires), équipés de tables métalliques ou en bois et de bancs. Huit à dix pensionnaires prennent le repas sur une même table.

#### **3.4.4 L'espace sanitaire**

Dans la plupart des centres visités, l'espace sanitaire est à l'extérieur, à quelques dizaines de mètres des dortoirs. Quelques centres disposent de toilettes contiguës aux dortoirs. Ces toilettes internes disposent d'un équipement moderne : des colonnes de douches, les WC à l'anglaise ou à la turc. L'espace sanitaire externe dispose d'un équipement assez rudimentaire : les WC sont de type VIP et les douches sont dépourvues de tout équipement. Les pensionnaires se lavent avec des seaux. Une colonne de robinets à proximité des douches facilite l'approvisionnement en eau. Il faut souligner que dans de nombreux centres les douches et les WC disposaient d'un équipement moderne (colonnes de douches, WC chaise à l'anglaise), mais compte tenu des nombreuses pannes et partant du montant des frais d'entretien, les responsables ont opté pour des installations plus simples. Par ailleurs, les douches à colonne occasionneraient une grande consommation d'eau.

La plus grande insuffisance au niveau de l'espace sanitaire est l'absence de toilettes internes dans la plupart des centres. Les toilettes sont relativement éloignées des dortoirs et les pensionnaires ont peur de s'y rendre la nuit. Par ailleurs, dans de nombreux centres les WC et les douches ne sont pas couverts, ce qui n'est pas commode quand il pleut.

#### **3.4.5 La salle d'étude et la bibliothèque**

La quasi-totalité des centres d'hébergement visités dispose d'une salle d'étude. Les centres qui n'en disposent pas sont généralement rattachés à un établissement scolaire où les pensionnaires étudient dans les salles de classe. Les salles d'études sont équipées de tables et de bancs ou des chaises et parfois d'un tableau noir, quelquefois de brasseurs d'airs.

Seuls trois centres d'hébergement possèdent un local servant de bibliothèque. Pour des raisons de commodités, ce local est généralement contigu à la salle d'étude.

#### **3.4.6 L'espace lavage et séchage du linge**

Dans les centres visités, il existe très rarement des buanderies construites. Généralement, les pensionnaires font la lessive avec les seaux à l'arrière des dortoirs ou des toilettes externes. Une série de fils de fer généralement tendus à l'arrière des dortoirs permettent de sécher le linge.

#### **3.4.7 L'espace loisir**

Seuls trois centres visités disposent d'un espace aménagé pour les loisirs, en dehors des terrains de sport. Il s'agit généralement d'un local ou d'un simple espace équipé de bancs ou de chaises où les pensionnaires peuvent regarder certaines émissions à la télévision, pendant des jours précis, généralement le samedi. Des jeux de société sont parfois disponibles dans les locaux de loisir.

#### **3.4.8 Autres locaux**

Les autres locaux sont : le bâtiment administratif, l'infirmerie, les locaux des surveillantes, et la guérite.

Tous les centres visités disposent d'un local administratif. Ce local comprend deux à trois bureaux avec l'équipement de travail.

L'infirmerie existe surtout dans les internats intégrés à des établissements scolaires. Les pensionnaires de certains centres d'hébergement fréquentent les formations sanitaires de la localité d'implantation.

Les locaux des surveillantes sont soit intégrés aux dortoirs des pensionnaires, soit séparés. Dans ce dernier cas, ils sont implantés à proximité des dortoirs afin de faciliter la surveillance. Dans certains centres, le gardien dispose d'un local relativement petit, à l'entrée principal.

### **3.4.9 L'alimentation en eau et électricité**

La quasi-totalité des structures d'hébergement implantées dans les centres urbains sont raccordés au réseau électrique de la SOBABEL et au réseau d'alimentation de l'ONEA. En plus du réseau d'alimentation de l'ONEA, certaines structures disposent d'un système autonome d'alimentation en eau potable à partir d'un forage. Dans certains cas, le forage est équipé d'une pompe électrique qui alimente un château d'eau. Ce système d'alimentation en eau est d'ailleurs le plus répandu dans les structures d'hébergement implantées dans les zones qui n'ont pas accès (ou ont difficilement accès) au réseau de l'ONEA. Certains établissements sont dotés d'un moteur thermique pour les besoins énergiques.

Le branchement à la SONABEL et à l'ONEA et l'utilisation des moteurs thermiques occasionne des charges relativement importantes pour l'approvisionnement en eau et en électricité. Les installations solaires pourraient alléger ces charges d'exploitation.



## 3.5 La gestion des structures d'hébergement

### 3.5.1 Les moyens humains

Les structures d'hébergement enquêtées comprennent trois catégories de personnel :

- Le personnel d'Administration
- Le personnel d'Encadrement
- Le personnel de Soutien

#### 3.5.1.1 Le personnel d'administration

Le personnel d'administration comprend : (i) le responsable de la structure d'hébergement et (ii) l'intendante ou la gestionnaire.

□ **La responsable ou la directrice** : elle est garante du bon fonctionnement de la structure. Elle veille à l'application conséquente du règlement intérieur. Dans les structures gérées par des religieuses, la directrice est généralement (en même temps) la responsable locale de la congrégation religieuse dont dépend la structure d'hébergement. Dans les internats intégrés à des établissements scolaires, le directeur de l'établissement est en même temps le responsable de l'internat.

□ **L'intendant(e) ou gestionnaire**. L'intendant(e) s'occupe de la gestion financière et matérielle de la structure d'hébergement. Il ou elle est responsable de l'utilisation des fonds de la structure d'hébergement. Il ou elle s'occupe de la restauration des pensionnaires et de la réparation des équipements. A cet effet, il ou elle est responsable des différents achats. Il ou elle tient à jour les divers registres de comptabilité. Dans les internats intégrés à des établissements scolaires, le ou la gestionnaire est en même temps le ou la comptable de l'ensemble de l'établissement.

#### 3.5.1.2 Le personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement comprend : (i) les maîtresses d'internat et (ii) l'infirmière.

□ **Les maîtresses d'internat** : chaque structure d'hébergement compte au plus deux maîtresses d'internat. Il existe généralement une maîtresse d'internat dans les structures comportant moins de 100 pensionnaires. Les maîtresses d'internat sont chargées de l'application correcte du règlement intérieur de la structure d'hébergement. Elles sont chargées de l'ordre matériel et de la discipline dans les salles d'études, le réfectoire, les dortoirs et les installations récréatives. Les maîtresses d'internat assument la surveillance de façon permanente. Pour cela, elles occupent des chambres à proximité des dortoirs. Elles jouent également le rôle de surveillantes des études. Les maîtresses d'internat sont les seules adultes qui partagent la vie quotidienne des pensionnaires; elles sont souvent les confidentes des filles. Pour ces raisons, elles doivent/devraient avoir des capacités d'écoute et de conseil.

□ **L'infirmière** : les infirmeries existent surtout dans les internats des établissements privés. L'infirmière s'occupe des soins de santé primaire de l'ensemble des élèves de l'établissement (y compris les externes). Dans les structures d'hébergement non dotées d'une infirmerie, les pensionnaires reçoivent les soins de santé dans les formations sanitaires de la localité d'implantation de la structure. Cette dernière option permet d'amoindrir les frais de personnel et partant les charges de fonctionnement de ces structures.

### 3.5.1.3 Le personnel de soutien

Le personnel de soutien comprend généralement : (i) les cuisinières et (ii) le gardien.

□ **Les cuisinières** : au nombre de deux à six (selon le nombre de pensionnaires dans la structure), les cuisinières sont chargées de la préparation des repas des pensionnaires. Les cuisinières sont recrutées localement et n'ont aucune formation particulière dans le domaine de la cuisine. La seule exigence est que les repas soient préparés dans de bonnes conditions d'hygiène et servis à temps. Dans une des structures enquêtées les pensionnaires préparent elles-mêmes leurs repas. Les responsables de cette structure justifient ce choix par le souci d'amoinrir les dépenses de fonctionnement, ce qui permet de baisser les frais de pensions. Par ailleurs, dans un objectif d'apprentissage, les pensionnaires de quatre des structures visités participent à la préparation des repas. Organisées en groupes de cinq à 10, elles ont la responsabilité de la préparation des repas généralement le samedi et le dimanche.

□ **Le gardien** : toutes les structures enquêtées possèdent un service de gardiennage. Le gardien s'occupe de la sécurité de la structure, surtout la nuit. Il habite généralement un local à l'entrée principal du centre d'hébergement et surveille les sorties et les entrées des pensionnaires et des visiteurs. Le gardien joue ainsi un rôle important pour le respect rigoureux du règlement intérieur des centres d'hébergement où les sorties des pensionnaires sont très réglementées.

### 3.5.1.4 Les représentantes des pensionnaires

Dans nombreuses structures, les maîtresses d'internats sont aidées dans leurs tâches par des responsables élues des pensionnaires. Ces responsables des pensionnaires interviennent surtout pour le respect du règlement intérieur dans les dortoirs et la surveillance des études. Selon les maîtresses d'internats, cet appui des élus des pensionnaires serait très efficace pour le respect de la discipline dans les structures d'hébergement ; « les élus connaissent mieux les autres pensionnaires et il est plus facile pour elles de leur faire accepter la discipline ». Par ailleurs, cet appui permet aux maîtresses d'internat d'avoir des moments de repos.

### 3.5.2 Les budgets et les sources de revenus

Tous les centres sont gérés avec un souci d'autonomie financière. Cela se traduit souvent par des frais de pension relativement élevés, ce qui exclu la plupart des filles des centres d'hébergement.

### 3.5.2.1 Les budgets de fonctionnement des structures d'hébergement

Au titre de l'année scolaire 2009-2010, les budgets des centres enquêtés sont résumés dans le tableau suivant :

**Tableau n°13** : Budgets au titre de l'année 2009-2010

Structure d'hébergement	Budget prévisionnel (FCFA)	Nombre de pensionnaires	Montant par pensionnaire
Internat du collège Ste Bernadette (Kongoussi)	23 954 311	181	132 344
Foyer Marie Consolatrice (Bobo-Dioulasso)	3 243 000	23	141 000
Foyer Marie Adélaïde de Cicé (Bobo-Dioulasso)	6 837 500	48	142 448
Foyer Ste Thérèse (Dédougou)	4 640 000	32	145 000
Foyer Ste Bernadette (Ouahigouya)	1 250 000	25	50 000
Foyer des jeunes filles du lycée Professionnel Agricole de Nanoro	6 340 000	27	234 815
Internat du Collège Marie Reine (Tenkodogo)	45 700 000	266	171 805
Internat du collège Notre Dame du Sahel (Dori)	9 067 918	43	210 882
Internat Collège des Jeunes filles de Koubri	75 800 500	350	216 573
Internat du Collège EBEN-EZER (Ouagadougou)	10 525 000	130	80 962
Foyer Balavenne (Diébougou)	3 000 000	20	150 000
Internat du collège des jeunes filles de Loumbila	81 280 000	392	207 347
Foyer Torima des jeunes filles de Piéla (Gnagna)	6 000 000	45	133 333

Source : enquête auprès des centres d'hébergement

Ramené par pensionnaire, les budgets de fonctionnement vont de 50 000 F à plus de 230 000 FCFA. Les frais récurrents sont fonction des services fournis par le centre. Ainsi, le centre qui a le plus faible budget (celui de Ouahigouya) ne fournit que l'hébergement aux pensionnaires. En principe, même si les budgets présentés ci-dessus ne le montrent pas clairement, l'augmentation du nombre de pensionnaires devrait permettre de baisser le montant du budget ramené par pensionnaire, certains frais comme par exemple les charges d'électricité, de personnel, étant répartie sur un plus grand nombre de pensionnaires.

### 3.5.2.2 Les sources de financement

Les sources de financement des centres d'hébergement sont : les frais de pension, les activités génératrices de revenus, les appuis extérieurs.

#### □ Les frais de pension

Les frais payés par les pensionnaires constituent la principale source de financement des centres d'hébergement. Ces frais vont de 30 000 à plus de 200 000 FCFA par an, en fonction des structures d'hébergement et surtout des services fournis. Le montant des frais de pension dans quelques une des structures enquêtés est donné dans le tableau suivant:

**Tableau n°14.** Frais payés par les pensionnaires dans quelques structures d'hébergement

Structure d'hébergement	Montant de la pension par an et par pensionnaire (FCFA)	Observations
Centre de formation Marie Consolatrice de Kouentou (Bobo-Dioulasso)	80 000	Y compris les frais de formation
Foyer des jeunes filles Zeli Martin	200 000 à 75 000	Selon le niveau de revenu des parents
Foyer Ste Bernadette (Ouahigouya)	30 000	Uniquement les frais d'hébergement (non compris les frais d'alimentation)
Internat du Collège EBEN-EZER (Ouagadougou)	230 000	Conditionné par le paiement de la scolarité
Foyer Ste Thérèse (Dédougou)	120 000	-
Foyer Marie Adélaïde de Cicé (Bobo-Dioulasso)	127 000	Il faut ajouter les frais de santé (10 000 F et une somme de 10 000F pour les pensionnaires en classe d'examen)
Foyer Balavenne (Diébougou)	132 000	Y compris 7000 F de caution (remboursable à la fin de l'année)
Foyer Marie Consolatrice (Bobo-Dioulasso)	141 000	-
Internat du collège Ste Bernadette (Kongoussi)	150 000	Coût total pour les internes : 260 000 F (y compris la scolarité)
Foyer Torima des jeunes filles de Piéla (Gnagna)	175 000	-
Internat du Collège Marie Reine (Tenkodogo)	200 000	Conditionné par le paiement de la scolarité
Internat du collège Notre Dame du Sahel (Dori)	200 000	Conditionné par le paiement de la scolarité
Collège Ste Thérèse de Banfora	200 000	Conditionné par le paiement de la scolarité
Foyer des jeunes filles du lycée Professionnel Agricole de Nanoro	220 000	Conditionné par le paiement de la scolarité = 76 000 F
Internat Collège des Jeunes filles de Koubri	300 000	Y compris la scolarité
Internat du collège des jeunes filles de Loumbila	300 000 – 100 000	Y compris la scolarité, selon le revenu des parents

Source : enquête auprès des centres d'hébergement

Les montants des frais de pensions sont très élevés au regard du niveau de revenu de la majorité de la population. Ainsi, de nombreuses filles ne peuvent pas accéder aux centres d'hébergement du fait de l'insuffisance des moyens financiers. Cette situation explique l'existence de nombreuses places inoccupées dans les structures d'hébergement malgré les énormes besoins.

Dans la plupart des structures d'hébergement les frais de pension sont payés en espèces, généralement en plusieurs tranches par an. Quelques gestionnaires, par souci d'ouvrir leurs structures à un plus grand nombre de filles, notamment celles issues de familles aux conditions relativement modestes, ont mis en place une formule consistant à payer une partie des frais de pension en nature, généralement des produits locaux à la portée des parents de milieu rural qui sont généralement les plus pauvres : mil, maïs, haricot, etc. Toujours dans la logique de permettre aux catégories démunies d'accéder aux structures d'hébergement, les responsables d'une structure, le foyer Zélie Martin, ont fixé les montants des frais de pension en fonction des catégories sociales, les plus pauvres payant

moins que les plus riches. Toutefois cette mesure ne semble pas avoir stimuler la demande, cette structure ne comptant actuellement que sept pensionnaires pour une capacité de soixante places. Cette situation s'expliquerait par une augmentation des frais de pensions : de 60 000 FCFA pour tous les pensionnaires, les frais sont passés à 200 000 FCFA pour les plus riches et à 75 000 FCFA pour les plus pauvres.

#### □ Les activités génératrices de revenus

Pour compléter le revenu issu des frais de pension, trois des centres visités ont mis en place des activités génératrices de revenus. Il s'agit généralement de petits élevages de volaille, de porcheries et de potagers. En réalité ces différentes productions servent surtout à l'alimentation des pensionnaires. Le surplus est vendu afin de compléter les frais de fonctionnement du centre. Bien qu'ils n'aient pu fournir aucune donnée sur les productions, les responsables des centres qui ont initié les AGR affirment que celles-ci contribuent à amoindrir les charges d'alimentation des pensionnaires. Par ailleurs, le fait que les structures continuent de mener ces activités est un indice de l'efficacité de leur contribution aux charges de fonctionnement.

De la plupart des structures où les AGR sont menées, les pensionnaires participent à leur mise en oeuvre. Il s'agit généralement de donner à manger aux animaux ou à la volaille ou d'arroser les légumes. Organisées en petit groupe, elles interviennent généralement les après-midi après les cours, pendant une à deux semaines. Cette participation aux AGR ne semble pas gêner les études des pensionnaires. Celles-ci perçoivent d'ailleurs cette participation comme des occasions d'apprentissage.

#### □ Les appuis extérieurs

Certaines structures d'hébergement gérées par les congrégations religieuses ou par des associations reçoivent des revenus de l'extérieur afin de compléter leurs budgets de fonctionnement. Pour les structures rattachées aux congrégations religieuses, ces revenus complémentaires viennent des diocèses et de partenaires occidentaux. Les structures associatives reçoivent généralement des fonds de leurs partenaires occidentaux.

### 3.5.2.3 Les dépenses de fonctionnement

Les principales de dépenses de fonctionnement des structures enquêtées sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau n°15.** Principales dépenses de fonctionnement des structures.

N°	Charges d'exploitation	Pourcentage des charges
1	Achat de produits alimentaires	37,35% à 77,62%
2	Achat de combustible (bois)	1% à 2%
3	Frais de personnel	5,15% à 43%
4	Eau et Electricité	0,63% à 19,66%
5	Carburant et lubrifiant	1,60% à 4,81%
6	Achat de produits d'entretien	0,090% à 2,47%
7	Frais de santé	0,85% à 2,61%

Source : enquête auprès des centres d'hébergement

Les dépenses pour l'alimentation des pensionnaires et les frais de personnel constituent les principales charges récurrentes des structures d'hébergement visitées. Dans la plupart des structures, les charges alimentaires dépassent 50% de la totalité du budget de fonctionnement. Les charges de personnels sont généralement plus faibles dans les

structures gérées par les congrégations religieuses parce que certaines religieuses qui y travaillent ne reçoivent pas de salaires. Dans le souci d'amoindrir les frais, certaines structures fonctionnent avec un minimum de personnel : un gestionnaire, une surveillante et un gardien. Ce personnel recevant l'appui des élus des pensionnaires. Ces structures où le nombre de pensionnaires est généralement réduit (maximum une cinquantaine), fonctionnent aussi bien que les autres.

La stratégie qui consiste à acheter les produits agricoles (céréales et riz) au moment des récoltes, permet d'amoindrir les charges alimentaires dans de nombreuses structures. La disponibilité de ressources financières à partir du mois d'octobre (période des récoltes), permet la mise en œuvre de cette stratégie.

**Tableau n°16.** Montant des charges alimentaires par pensionnaire et par an.

N°	Structure	Montant (F CFA)
1	Internat du Collège des jeunes filles de Koubri	72 230
2	Foyer Ste Bernadette (Kongoussi)	57 696
3	Foyer Balavenne (Diébougou)	69 076
4	Foyer Torima des jeunes filles de Piéla (Gnagna)	78 667
5	Internat du collège Notre Dame du Sahel (Dori)	47 500

Source : enquête auprès des centres d'hébergement

### 3.5.3 Les organismes gestionnaires

Les organismes gestionnaires des centres d'hébergement enquêtés sont classés en fonction de leur statut juridique : (i) rattachée à une congrégation religieuse, (ii) intégré à un établissement secondaire privé, (iii) rattaché à un établissement public, (iv) mis en place par une association ou une ONG.

❑ **Gestion par des congrégations religieuses.** La plupart des centres sont gérés par des religieuses. Elles désignent généralement une qui s'occupe de la gestion quotidienne du centre. Celle-ci rend compte à la sœur supérieure. Dans certaines congrégations religieuses, le centre est intégré dans un établissement scolaire. Dans ces conditions la gestion est intégrée dans celle de l'établissement. Les religieuses rendent compte aux responsables du diocèse dont elles dépendent. La discipline semble plus rigoureuse dans les structures gérées par les religieuses. Les loisirs se limitent généralement au sport et parfois à des activités culturelles. De nombreux pensionnaires de ces structures se plaignent de l'insuffisance de loisirs.

❑ **Gestion par une entreprise privée.** Cette gestion s'applique aux internats intégrés dans les établissements secondaires privés. Dans ces conditions la gestion est assurée par l'équipe dirigeante de l'établissement et est intégrée à celle de l'ensemble de l'établissement. Les structures rattachées à des établissements privés adoptent généralement la même rigueur disciplinaire que celles des congrégations religieuses, ce qui n'est pas du goût des pensionnaires. Les responsables des structures privées affirment faire face à de nombreux cas d'indisciplines, ce qui se traduit par des sanctions allant parfois jusqu'à l'exclusion de certains pensionnaires. Cette situation serait due au fait que les pensionnaires sont sélectionnés sur le seul critère de leurs capacités financières.

❑ **Gestion par une association.** Quatre des cinquante deux structures d'hébergement identifiées ont été mis en place et sont gérés par des associations ou des ONG. L'équipe de gestion rend compte aux responsables de l'association. Dans certaines de ces

structures, l'application des règles disciplinaires semble très souple, ce qui se traduit parfois par des abus, aux conséquences néfastes par les pensionnaires. Ainsi des cas de grossesses non désirées ont été signalés dans une de ces structures.

□ **Gestion par un organisme public.** Face aux difficultés d'hébergement que les filles rencontrent, certains établissements scolaires publics ont construits des foyers avec généralement l'appui de l'APE et/ou de partenaires au développement. La gestion de ces foyers est autonome et est assurée par le personnel de l'établissement secondaire. De même, certains ministères (agriculture, Jeunesse et Emploi) ont mis en place des foyers intégrés à des centres de formation. La gestion du foyer est intégrée à celle du centre de formation et assurée par le personnel de ce centre.

### **3.6 Le fonctionnement des structures**

#### **3.6.1 Les conditions d'accès**

Chaque centre d'hébergement définit ses conditions d'accès. Ces conditions sont fonction du groupe cible, de la philosophie et des objectifs poursuivis par le centre. Généralement les conditions d'accès sont définies autour des points suivants :

- l'inscription dans un établissement d'enseignement secondaire ou de formation professionnelle dans la localité d'implantation du centre ;
- la priorité donnée aux candidates dont le lieu de résidence familial est éloigné et qui n'ont pas de tuteurs dans la localité d'implantation du centre ;
- le paiement des frais de pension et de scolarisation (pour les centres intégrés dans des établissements scolaires);
- l'engagement à respecter le règlement du centre d'hébergement.

Aucun centre n'a fixé des conditions d'âge pour son groupe cible. Les centres reçoivent aussi bien des pensionnaires du post-primaire que du secondaire.

#### **3.6.2 Les services fournis par les structures**

##### **□ L'hébergement**

L'hébergement est le but premier de toutes les structures visitées. Il s'agit d'offrir aux jeunes filles un cadre sécurisant pour les études ou la formation professionnelle. Les pensionnaires sont hébergés dans des dortoirs collectifs : 4 à une trentaine par dortoir (en fonction de la superficie du dortoir). Les maîtresses d'internat ou surveillantes occupent des chambres à proximité des dortoirs, ce qui facilite la surveillance des filles.

Dans la plupart des structures visitées, les pensionnaires sont plutôt satisfaites des conditions d'hébergement. Toutefois, les pensionnaires de deux structures se sont plaints de la grande chaleur dans les dortoirs et/ou de la présence de moustiques du fait du mauvais état des grilles de protection des ouvertures. Il faut dire que les dortoirs où les pensionnaires se plaignent de la chaleur ne disposent pas d'un plafond.

Les pensionnaires ont également souligné les difficultés qu'elles rencontrent pour l'utilisation des toilettes la nuit. Dans la plupart des centres d'hébergement les toilettes sont situées à des dizaines de mètres des dortoirs et les filles ont peur de sortir la nuit pour y accéder.

Une autre insuffisance signalée par les pensionnaires : l'absence de placards ou d'armoires pour le rangement des effets personnels. Généralement les dortoirs ne disposent pas d'un équipement pour le rangement des effets personnels. Ceux-ci traînent

sous les lits ce qui occasionnerait souvent des vols et partant des conflits entre les pensionnaires.

### ❑ **La restauration**

Dans la quasi-totalité des structures enquêtées, les pensionnaires bénéficient d'un service restauration servi dans un réfectoire. Les repas sont généralement préparés et servis par des cuisinières. Toutefois, dans quatre (4) des structures visitées, les pensionnaires organisées en équipes, s'acquittent à tour de rôle de la préparation des repas. Cette participation à la préparation des repas se fait dans un objectif d'apprentissage et a lieu généralement le samedi et le dimanche, ce qui ne gêne pas le temps des études des pensionnaires.

Une seule de ces structures échappe à ce caractère collectif de la restauration. Dans cette dernière, la restauration est individuelle et chaque pensionnaire s'organise pour la préparation de ses repas dans l'espace cuisine. Les vivres nécessaires à la préparation des repas sont fournis par les parents ou achetés sur place. Cette stratégie a été décidée dans une logique de baisse des frais de fonctionnement afin de permettre aux filles de conditions modestes d'accéder au centre d'hébergement.

Dans les centres d'hébergement où les repas sont servis, les pensionnaires y prennent le petit déjeuner, déjeuner et dîner. Les pensionnaires se plaignent de l'insuffisance de variété dans l'alimentation et de la quantité de certains aliments.

### ❑ **Les études**

La quasi-totalité des structures identifiées dispose d'au moins une salle et un équipement pour les études en dehors des heures de cours. Les structures qui ne disposent pas d'une telle infrastructure sont généralement intégrées dans les établissements scolaires et les pensionnaires étudient dans les salles de classes.

Les études sont obligatoires aux heures indiquées à l'emploi de temps (généralement de 19h30 à 22h). Leur surveillance incombe aux maîtresses d'internat et parfois à des élèves désignées à cet effet.

### ❑ **L'accès à une bibliothèque**

Dans toutes les structures d'hébergement identifiées, les pensionnaires ont accès à une bibliothèque. Dans la plupart des cas, il s'agit des bibliothèques des établissements secondaires fréquentés par les pensionnaires. Ainsi, l'inscription à l'établissement donne droit à l'accès à la bibliothèque. Seules trois (3) structures d'hébergement ont une bibliothèque séparée de celle de l'établissement scolaire fréquenté par les pensionnaires.

### ❑ **Les soins de santé**

Tous les internats directement rattachés à un établissement scolaire sont dotés d'une infirmerie où les pensionnaires reçoivent les soins de santé primaires. Dans les centres qui ne disposent pas d'une infirmerie, les pensionnaires fréquentent les formations sanitaires les plus proches. Certains centres ont adopté le principe de soigner les pensionnaires malades et de se faire rembourser par les parents. D'autres ont prévu des frais de santé en plus des frais de pension. Dans tous les centres, en cas d'une maladie jugée grave, les pensionnaires sont remis à leurs parents pour les soins.

### ❑ **Les loisirs**

Dans la plupart des structures d'hébergement, les loisirs des pensionnaires se résument généralement aux activités sportives et à des jeux de sociétés organisés généralement les jeudi, samedi et dimanche après-midi. Dans cinq des 21 centres enquêtés, quelques



émissions télévisuelles (journal, émissions musicales) sont autorisées. Tous les pensionnaires enquêtés ont souligné « le manque de loisirs » ; « nous nous ennuyons, surtout le samedi, nous ne savons pas comment passer le temps après la lessive » déclare un groupe de pensionnaires.

### **3.6.3 Les activités exécutées par les pensionnaires**

#### **□ Le nettoyage des locaux**

L'entretien et la propreté du centre d'hébergement incombent aux pensionnaires qui doivent prendre soin de l'environnement dans lequel ils évoluent.

Dans la totalité des structures visitées, les pensionnaires s'occupent de l'entretien du centre d'hébergement, le balayage des locaux, le nettoyage de la cour. Les groupes sont formés à cet effet sous le contrôle des maîtresses d'internat. La participation à ces activités ne gênerait pas les temps d'études des pensionnaires. Aucune des pensionnaires enquêtées ne s'est plainte de sa participation à ces activités.

#### **□ La lessive**

Dans toutes les structures d'hébergement enquêtées, chaque pensionnaire s'occupe de sa lessive aux jours et heures fixés par les horaires de la semaine. La lessive se fait dans des espaces réservés à cet effet où un équipement est installé (simples robinets, bacs à laver, etc.)

### **3.6.4 Le règlement intérieur**

Tous les centres d'hébergement enquêtés disposent d'un règlement intérieur pour son bon fonctionnement. De façon générale, les règlements intérieurs sont organisés autour des points suivants :

- Réglementation des sorties et des visites
- Organisation des pensionnaires pour l'entretien des locaux
- Les heures pour les différentes activités qui rythment la vie quotidienne des pensionnaires : coucher, réveil, toilette, repas, entretien des locaux, les études de nuit, etc.
- La réglementation de l'accès aux différents services du centre, notamment les dortoirs, les salles de loisirs, l'infirmerie, etc.
- Le comportement dans la cour, les dortoirs, le réfectoire, la salle d'étude, etc.
- Les différents produits interdits (tabac, alcool, etc.) ;
- Les sanctions en cas de faute.

## **3.7 Le partenariat autour des centres d'hébergement**

Très peu de partenariats sont développés autour des centres d'hébergement pour jeunes filles. Des partenariats ont été développés surtout au niveau des investissements, c'est-à-dire la construction et l'équipement des centres des infrastructures. Ainsi, de nombreux centres ont été implantés grâce à l'appui financier d'ONG et autres partenaires financiers. Par exemple, Plan Burkina a contribué à la construction et à l'équipement de plusieurs centres d'hébergement dans les provinces où il intervient. Cette ONG a aussi des projets de construction de centres d'hébergement dans les provinces du Ioba, Nounbiel, Namentenga et Kouritenga.

Au niveau de la gestion et du fonctionnement des centres d'hébergement, les partenariats se limitent à des appuis financiers pour les frais récurrents : les centres gérés par des structures associatives reçoivent généralement de leurs partenaires du nord, des revenus pour compléter leurs budgets de fonctionnement. De même, certaines structures gérées

par des congrégations religieuses reçoivent des compléments budgétaires de leur diocèse. Dans la logique des appuis financiers, quelques pensionnaires des centres visités sont parrainées par des institutions ou des familles. Ces parrains prennent en charge les frais de pension et la scolarité.

Les partenariats sont quasi-inexistants avec les acteurs locaux que sont les autorités communales, les autorités et acteurs de l'éducation, y compris les APE et les AME. Un seul centre, dans la Boucle du Mouhoun, a mis en place un comité composé de personnes ressources de la commune dans le cadre de son fonctionnement. Les membres du comité se réunissent périodiquement afin de réfléchir sur le fonctionnement du centre et proposer des solutions pour les différents problèmes.

### **3.8 Les options envisagées par les fondateurs des structures**

Face aux difficultés surtout financières que rencontrent de nombreux centres d'hébergement pour jeunes filles, les responsables envisagent les mesures suivantes :

- Augmenter les frais pour faire face à l'accroissement des dépenses;
- Réaliser des activités génératrices de revenus (élevage, jardinage, moulins à grains, boutiques, etc.) afin de disposer de revenus supplémentaires ;
- Solliciter une subvention de l'Etat, notamment l'appui des collectivités locales qui pourraient prendre en charge les frais d'électricité et d'eau.
- Rechercher des parrainages pour les filles de conditions modestes, qui ont des difficultés à s'acquitter des frais de pension.

Aucun fondateur n'a envisagé la fermeture de son centre d'hébergement malgré les difficultés. Les difficultés d'hébergement que rencontrent les collégiennes et les filles en formations justifient cet engagement des fondateurs.

Aussi bien sur le plan architectural qu'au niveau du fonctionnement et de la gestion, il existe, sur le terrain, plusieurs modèles de structures d'encadrement et de protection de la jeune fille. Par ailleurs, de part leurs caractéristiques architecturales et leurs modes de fonctionnement, ces modèles présentent des niveaux d'efficacité différents. A partir de ces niveaux d'efficacité, des modèles peuvent être proposés pour l'expansion des structures d'encadrement et de protection des jeunes filles à travers le pays. De même on peut s'interroger sur les scénarii les plus appropriés pour cette expansion.

## CHAPITRE 4 :

### PROPOSITION DE MODELES ET DE SCENARII D'EXPANSION

Le chapitre 4 est consacré à la présentation d'une part, des modèles architecturaux et de fonctionnement et gestion, et d'autre part des scénarii d'expansion des modèles choisis, sur la base de critères de coûts d'investissement, de fonctionnement (frais récurrents) et de capacité d'accueil. L'objectif au niveau du fonctionnement est de permettre au maximum de filles, notamment celles issues de familles à revenus modestes, d'accéder à la MCJF. Aussi bien pour l'architecture que pour le fonctionnement et la gestion, les modèles ont été classés par ordre de préférence.

Les scénarii d'expansion ont été définis en fonction surtout des besoins d'hébergement des jeunes filles dans les différentes régions du Burkina Faso et des stratégies pour répondre à ces besoins.

#### 4.1 Les modèles architecturaux et les équipements

Quatre modèles architecturaux ont été retenus comme étant assez fiables et par conséquent susceptibles d'être reproduits dans la perspective d'une expansion des Maisons Communautaires pour Jeunes Filles (MCJF). Les modèles ont été classés par ordre de préférence en fonction de leur simplicité, des coûts d'investissement et de la sécurité des pensionnaires.

Seuls les bâtiments des dortoirs ont été décrits. Mais les infrastructures comprennent également : la cuisine, le réfectoire, les locaux administratifs, une salle d'étude, des espaces sanitaires, etc. Toutefois, seul le plan du dortoir, qui constitue l'infrastructure principale, diffère d'un modèle à l'autre et explique les différences de coûts d'investissement.

Le tableau des prix donne des précisions sur les infrastructures et l'équipement disponible pour chaque modèle.

##### 4.1.1 Modèle 1. Grandes salles, modèle salles de classe

###### □ Description du bâtiment abritant les dortoirs

Les dortoirs permettent d'héberger quatre vingt quatre pensionnaires.

- Trois (03) dortoirs de 8.15m x 7.40m soit une superficie de 61.31m<sup>2</sup> chacun.
- Dans chaque dortoir on peut disposer quatorze (14) lits superposés ainsi on aura vingt huit (28) filles par dortoir.
- Chaque dortoir a sept (07) fenêtres de 0.80m x 1.20m et une porte de 1.20m x 2.20m.
- Il est prévu quatorze (14) placards de 0.80m x 2.20m séparés en deux compartiments. Ceci permet d'avoir vingt huit (28) placards par dortoir.
- Une terrasse couverte de 1.85m x 25.05m soit une superficie de 40.34m<sup>2</sup>
- Le bâtiment est de 25.05m de long sur de 9.70m de large.

### ☐ Coût des infrastructures et de l'équipement.

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total	Coût pour un pensionnaire
1	Bâtiment des dortoirs	1	18 201 957	18 201 957	216 690
2	Réfectoire + cuisine + magasin	1	13 363 578	13 363 578	159 090
3	Administration + Bibliothèque + salle d'étude	1	9 442 94	9 442 947	112 416
4	Infirmierie	1	4 680 558	4 680 558	55 721
5	Salle de loisir	1	9 711 016	9 711 016	115 607
6	Toilettes externes	2	2 350 000	4 700 000	55 952
7	Equipement des dortoirs			9 872 000	117 524
8	Equipement des bureaux			3 190 000	37 976
9	Equipement bibliothèque			500 000	5 952
10	Equipement cuisine			754 250	8 979
11	Equipement salle étude et réfectoire			2 237 000	26 631
12	Equipement infirmerie			565 000	6 726
	<b>TOTAL</b>			<b>77 218 306</b>	919 266

#### 4.1.2 Modèle 2. Bâtiments disposés en « U » avec patio

##### ☐ Description des bâtiments abritant les dortoirs.

Les dortoirs permettent d'héberger cent quarante (140) pensionnaires.

- Sept (07) dortoirs de 8.00 m x 7.40m soit une superficie de 59.20 m<sup>2</sup> chacun. Une (01) salle de loisirs de 8.00m x 14.95m soit une superficie de 119.60 m<sup>2</sup>.
- Un dortoir de 8.00 m x 7.40 avec des toilettes interne pour la maîtresse d'internat.
- Dans chaque dortoir on peut disposer dix (10) lits superposés ainsi on aura vingt (20) filles par dortoir.
- Chaque dortoir a deux (02) fenêtres de 1.20m x 1.20m et une porte de 0.80m x 2.20m.
- Il est prévu dix (10) placards de 0.80m x 2.20m séparés en deux compartiments. Ceci permet d'avoir vingt (20) placards par dortoir.
- Un patio de 10.65m x 27.15m avec une terrasse couverte de 3.25m sur le pourtour du patio. A l'aile gauche, il y a la salle de loisirs et trois (03) dortoirs et à l'aile droite, quatre (04) dortoirs pour filles et le dortoir de la maîtresse d'internat. Le patio permet la circulation de l'air à l'intérieur du bâtiment. On peut y planter des fleurs, voire des arbres fruitiers ;
- Des toilettes, dont trois (03) WC et cinq (05) douches ayant des fenêtres de 0.60m x 0.60m.
- Il n'y a qu'une seule porte d'entrée principale pour accéder aux dortoirs. Ceci est un avantage et une sécurité pour les filles et facilite aussi la tâche de la maîtresse d'internat.

- Tout le bâtiment est de 37.90m de long sur de 34.05m de large.

#### ☐ Coût des infrastructures et de l'équipement

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total	Coût pour un pensionnaire
1	Bâtiment des dortoirs + salle de loisir + toilettes	1	60 569 898	60 569 898	432 642
2	Réfectoire + cuisine + magasin	1	13 363 578	13 363 578	95 454
3	Administration + Bibliothèque + salle d'étude	1	9 442 94	9 442 947	67 450
4	Infirmierie	1	4 680 558	4 680 558	33 433
5	Equipement des dortoirs			22 432 000	160 229
6	Equipement des bureaux			3 190 000	22 786
7	Equipement bibliothèque			500 000	3 571
8	Equipement cuisine			754 250	5 388
9	Equipement salle étude et réfectoire			2 237 000	15 979
10	Equipement infirmerie			565 000	4 036
	<b>TOTAL</b>			<b>117 735 231</b>	<b>840 966</b>

#### 4.1.3 Modèle 3. Grandes salles séparées par un mur intérieur

##### ☐ Description du bâtiment abritant les dortoirs

Les dortoirs permettent d'héberger cent vingt huit (128) pensionnaires.

- Huit (08) dortoirs de 4.00m x6.00m soit une superficie de 24m<sup>2</sup> chacun, séparés par une cloison en deux parties dont quatre (04) à la façade principale et quatre (04) à la façade postérieure. Les dortoirs sont adjacents.
- Dans chaque dortoir on peut disposer huit (08) lits superposés ainsi on aura seize (16) filles par dortoir.
- Chaque dortoir a deux (02) fenêtres de 1.20m x1.20m et une porte de 0.80m x 2.20m.
- Pas de placards construits, mais des armoires.
- Deux (2) terrasses couvertes de 1.20m x 24.75m soit une superficie de 29.70m<sup>2</sup> chacune, dont une à la façade principale et l'autre à la façade postérieure.
- Le bâtiment est de 24.75m de long sur de 9.15m de large.

### ☐ Coût des infrastructures et de l'équipement

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total	Coût pour un pensionnaire
1	Dortoirs	1	20 253 181	20 253 181	158 228
2	Réfectoire + cuisine + magasin	1	13 363 578	13 363 578	104 403
3	Administration + Bibliothèque + salle d'étude	1	9 442 94	9 442 947	73 773
4	Infirmierie	1	4 680 558	4 680 558	36 567
5	Salle de loisir	1	9 711 016	9 711 016	75 867
6	Toilettes externes	3	2 350	7 050 000	55 078
7	Equipement des dortoirs			20 548 000	160 531
8	Equipement des bureaux			3 190 000	24 922
9	Equipement bibliothèque			500 000	3 906
10	Equipement cuisine			754 250	5 893
11	Equipement salle étude et réfectoire			2 237 000	17 477
12	Equipement infirmerie			565 000	4 414
	<b>TOTAL</b>			<b>92 295 530</b>	<b>721 059</b>

#### 4.1.4 Modèle 4. Grande salle compartimenté en box

##### ☐ Description du bâtiment abritant les dortoirs.

Les dortoirs permettent d'héberger cent quarante quatre (144) pensionnaires.

- Neuf (09) dortoirs de 8.00 m x 5.00m soit une superficie de 40.00 m<sup>2</sup> chacun.
- Un dortoir de 8.00m x 5.00m avec des toilettes internes pour la maîtresse d'internat.
- Pas de placards construits, mais des armoires. Dans chaque dortoir on peut disposer huit (08) lits superposés ainsi on aura seize (16) filles par dortoir.
- Chaque dortoir a deux (02) fenêtres de 1.20m x1.20m et une porte de 0.80m x2.20m.
- Des toilettes dont sept (07) WC et vingt une (21) douches.
- Quatre bacs à laver de 1.35m x 8.00m chacun.
- Il n'y a qu'une seule porte d'entrée principale pour accéder aux dortoirs. Ceci est un avantage et une sécurité pour les filles et facilite aussi la tâche de la maîtresse d'internat.
- Il y a un dégagement (couloir) séparant les dortoirs en deux parties dont cinq (05) pour filles à l'aile gauche, et quatre pour les filles et une pour la maîtresse d'internat à l'aile droite.
- La particularité de ce bâtiment est que nous avons une grande salle comprenant dix (10) compartiments séparés les uns des autres, formant ainsi les dix (10) dortoirs par des cloisons dont la hauteur maximale est de 1.80m.

- On accède aux dortoirs, par une porte non fermée de 2.50m de large et 1.80m de hauteur.
- Tout le bâtiment est de 34.15m de long sur 18.10m de large. (Cf. plan joint)

#### ☐ Coût des infrastructures et de l'équipement.

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total	Coût pour un pensionnaire
1	Bâtiment des dortoirs	1	29 869 065	29 869 065	207 424
2	Réfectoire + cuisine + magasin	1	13 363 578	13 363 578	92 803
3	Administration + Bibliothèque + salle d'étude	1	9 442 94	9 442 947	65 576
4	Infirmierie	1	4 680 558	4 680 558	32 504
5	Salle de loisir	1	9 711 016	9 711 016	67 438
6	Toilettes externes	2	2 350 00	4 700 000	32 639
7	Equipement des dortoirs			23 060 000	160 139
8	Equipement des bureaux			3 190 000	22 153
9	Equipement bibliothèque			500 000	3 472
10	Equipement cuisine			754 250	5 238
11	Equipement salle étude et réfectoire			2 237 000	15 535
12	Equipement infirmerie			565 000	3 924
	<b>TOTAL</b>			<b>102 073 414</b>	<b>708 843</b>

## 4.2 Les modèles de fonctionnement et de gestion

Les modalités de fonctionnement et de gestion des centres d'hébergement ne dépendent pas forcément de leur statut juridique. En d'autres termes, des organismes gestionnaires différents peuvent appliquer les mêmes modalités de fonctionnement et de gestion. La qualité du fonctionnement et de la gestion de la structure dépend surtout de l'expérience de l'organisme gestionnaire et de la qualité du personnel. Par ailleurs, les modalités présentées ci-dessous peuvent s'appliquer à n'importe lequel des modèles architecturaux développés dans la partie précédente. Les centres d'hébergement diffèrent les uns des autres, surtout par les conditions d'accès, notamment le montant des frais de pensionnat. Dans la plupart des centres, ces frais sont assez élevés par rapport aux revenus des parents, ce qui exclut une grande partie des filles des centres d'hébergement. Ainsi, on a pu noter la disponibilité de places dans la plupart des centres malgré le nombre élevé de filles au secondaire qui sont confrontées à des difficultés d'hébergement (voir chapitre 3).

Les modèles proposés ont été retenus sur la base de quatre principaux critères :

- la sécurité des filles ;
- les conditions d'accès, notamment le montant des frais de pensionnat et les modalités de paiement ;
- la capacité d'autofinancement, notamment l'existence d'activités génératrices de revenus ;

- les services fournis.

#### **4.2.1 Modèle 1. Foyer du Centre de formation féminin Marie Consolatrice**

Le Centre de formation féminin Marie Consolatrice est située dans la commune de Kouentou, à environ 25 Km de Bobo-Dioulasso, sur l'axe Bobo – Dédougou. Le foyer d'hébergement fait partie intégrante de l'ensemble du dispositif de formation.

Le foyer du Centre de formation de Kouentou a été choisi comme modèle surtout pour trois principales raisons :

- la disposition des bâtiments qui facilite le gardiennage et offre une assez grande sécurité aux pensionnaires ;
- les conditions d'accès, notamment le montant des frais de pension et les modalités de paiement ;
- la réalisation des activités génératrices de revenus qui permettent d'avoir des ressources financières supplémentaires pour le fonctionnement du centre.

##### **4.2.1.1 Aperçu sur les infrastructures**

Implantés à côté du siège de la communauté, les locaux abritant le centre sont réalisés en pierre taillée (moellons) et organisés en un bloc disposé en « U », avec au centre une grande cour commune, dont (patio) avec un accès principal unique.

Les bâtiments, situés de chaque côté de la cour, comprennent :

- ✓ des dortoirs ;
- ✓ des salles de formations ;
- ✓ deux magasins ;
- ✓ une salle de loisir (salle polyvalente) ;
- ✓ les chambres des monitrices.

Au bout des deux rangées de salles, en face de l'entrée principale, se trouve l'espace sanitaire composé de cinq douches et huit W-C à la turque.

En arrière plan, on retrouve le réfectoire où des tables et des bancs en béton armé ont été réalisés, ainsi que la cuisine contenant des éviers, des foyers améliorés et un four.

Au centre du patio se trouve le château d'eau qui alimente tout le centre de formation en eau potable.

Une zone d'élevage est située côté Est du réfectoire. On y élève des poules, des canards et des porcs dans des compartiments séparés. Ceux-ci sont principalement utilisés pour l'alimentation des pensionnaires. Le surplus est vendu. A côté de l'élevage, se trouve un jardin dont les légumes sont également utilisés dans l'alimentation afin d'amoinrir les charges de fonctionnement. Malheureusement nous n'avons pu disposer d'aucune donnée sur les ressources générées par ces activités et le niveau de leur contribution à l'alimentation des pensionnaires.

##### **4.2.1.2 L'organisme gestionnaire**

L'internat du centre de formation féminin Marie Consolatrice est géré par les religieuses de Marie Consolatrice. La gestion quotidienne est assurée par une religieuse qui fait



office de directrice et qui travaille en étroite collaboration avec sa congrégation. Elle rend compte à la sœur supérieure.

#### **4.2.1.3 Les conditions d'accès**

Les conditions d'accès au Centre sont :

- ✓ les conditions d'âge ;
- ✓ la motivation pour suivre une formation professionnelle ;
- ✓ le paiement des frais de pension.

❑ **Les conditions d'âge.** Le Centre de Formation Marie Consolatrice est ouvert à toutes les jeunes filles âgées de 12 à 16 ans scolarisées ou non, sans distinction de religion.

❑ **La motivation pour suivre une formation professionnelle.** Le principal objectif du Centre est d'assurer une formation professionnelle aux jeunes filles qui le souhaitent. Ainsi, toutes les jeunes filles candidates à l'admission au Centre doivent être motivées pour une formation professionnelle. Toutes les filles qui suivent la formation professionnelle sont hébergées dans un foyer intégré au Centre de formation.

❑ **Le paiement des frais de pension.** Le montant des frais de scolarité (y compris les frais d'hébergement) est de quatre vingt mille (80 000) francs, réparti ainsi qu'il suit :

- cinquante mille (60 000) francs CFA en espèces ;
- dix mille (10 000) francs en nature et décomposés en deux (2) tines<sup>10</sup> de maïs, deux (2) tines de mil, trois (3) boîtes<sup>11</sup> de graines d'arachide ; trois (3) boîtes de nérés ; deux (2) boîtes de beurre de karité, et des ingrédients pour la sauce.

Les frais de scolarité, qui comprennent les frais de pension, sont relativement bas, ce qui favorise l'accès du Centre à toutes les catégories sociales. Les conditions d'accès sont d'autant plus accessibles que les responsables du Centre offrent la possibilité aux parents de payer les frais en nature, c'est-à-dire en fournissant des produits, dont les parents disposent généralement : mil, maïs, beurre de karité etc...

#### **4.2.1.4 Les moyens humains**

La gestion et le fonctionnement du foyer d'hébergement sont assurés par l'équipe qui s'occupe de la gestion globale du centre de formation. Toutefois, on peut identifier un personnel nécessaire au foyer d'hébergement. Ce personnel est composé ainsi qu'il suit :

- une gestionnaire qui supervise le fonctionnement globale du foyer en étroite collaboration avec la directrice du foyer ; elle s'occupe des achats et de la comptabilité du centre ;
- deux cantinières qui s'occupent de la préparation des repas avec la participation des pensionnaires ;
- une surveillante qui veille au bon respect du règlement intérieur. Elle assure une surveillance quasi permanente des pensionnaires ;
- Un gardien qui est responsable de la sécurité des pensionnaires. Il contrôle les sorties et les entrées dans la cour du foyer ;

---

<sup>10</sup> 1 tine = environ 20kg

<sup>11</sup> 1 boîte = environ 2,5kg

- Deux ouvriers qui s'occupent de l'élevage de volaille, de la porcherie et de l'entretien du potager.

#### 4.2.1.5 Les services fournis

Dans le cadre de l'internat, les services fournis sont :

- ✓ l'hébergement ;
- ✓ la restauration ;
- ✓ les soins de santé ;
- ✓ la formation ;
- ✓ les loisirs.

□ **L'hébergement.** Les pensionnaires sont hébergées dans des dortoirs collectifs (une vingtaine de filles par dortoir). Elles dorment sur des lits superposés, munis de moustiquaires. Des armoires permettent aux pensionnaires de ranger leurs effets personnels. Les pensionnaires sont plutôt satisfaites des conditions d'hébergement.

□ **La restauration.** La restauration est également collective. Les repas sont préparés par des cantinières et servis dans un réfectoire. Les filles participent également à la préparation des repas. Cette activité fait partie intégrante de leur formation. L'alimentation est surtout à base de produits locaux et les pensionnaires en sont satisfaites.

□ **Les soins de santé.** Une infirmière assure les soins de santé au niveau du centre. Le centre dispose également de quelques produits pharmaceutiques pour les premiers soins. L'espace sanitaire est contiguë aux dortoirs ce qui permet d'y accéder facilement, même la nuit. Ce n'est que quand la maladie est jugée grave, nécessitant par exemple une hospitalisation que les responsables du centre font appel aux parents.

□ **La formation.** Plusieurs formations, au choix, sont mises à la disposition des pensionnaires : couture, tissage, coiffure, etc. En plus de ces formations, les filles reçoivent des cours d'alphabétisation et d'éducation civique. Le dispositif de formation a été étudié pour une bonne intégration professionnelle et morale des pensionnaires dans la vie sociale.

□ **Les loisirs.** Les loisirs se résument aux activités sportives, à des jeux de société et à des sorties récréatives avec les monitrices. Aucune pensionnaire n'a relevé une insuffisance à ce niveau.

#### 4.2.1.6 Les tâches exécutées par les pensionnaires.

En plus de la participation à la préparation des repas, les pensionnaires ont la responsabilité du nettoyage de tous les locaux du centre de formation. Elles exécutent ces activités en groupes de 5 à 6 filles. Enfin, chaque pensionnaire s'occupe de sa lessive. Cette activité est réalisée le jeudi et/ou le samedi. Pour les responsables, la réalisation de ces différentes activités fait partie intégrante de la formation des pensionnaires. Celles-ci ne trouvent d'ailleurs aucun inconvénient à exécuter ces différentes tâches.

#### 4.2.1.7 Le budget de fonctionnement

Le centre compte actuellement 38 pensionnaires. Pour l'année précédente les charges d'exploitation au niveau du foyer d'hébergement ont été réparties ainsi qu'il suit :

**Tableau n°17.** Principales dépenses de fonctionnement des structures

N°	Charges d'exploitation	Montant
1	Produits alimentaires	1 044 500
2	Combustible (bois)	382 500
	Frais de mouture	181 000
3	Frais de personnel	2 386 800
4	Téléphone	150 000
5	Eau et électricité (carburant et lubrifiant pour groupe électrogène)	2 124 000
6	Frais de santé	800 600
7	Produits d'entretien au niveau de la cuisine	450 000
7	Produits pour l'entretien du jardin potager	199 000
8	Produits pour l'entretien porcherie et poulailler	215 000
10	Alimentation des porcs, poulets et canards	1 195 000
11	Entretien véhicule et carburant	995 500
	<b>Total</b>	<b>10 123 900</b>

#### 4.2.3.8 Partenariat

Les partenariats sont quasi-inexistants. Les responsables du centre ne rendent compte du fonctionnement de la structure qu'aux autorités de leur diocèse. Toutefois, un partenariat est établi avec les autorités éducatives pour la validation des formations et des diplômes. En termes plus explicites les autorités éducatives sont responsables de l'évaluation des sessions d'alphabétisation des pensionnaires du centre de formation.

#### 4.2.2 Modèle 2. Foyer de jeunes filles Pogbi de Dapelogo

Le foyer des jeunes filles Pogbi a été choisi du fait de son intégration dans le milieu socio-économique dans lequel il est implanté. Les parents d'élèves sont associés à toutes les grandes décisions concernant le fonctionnement. Le montant et les modalités de paiement des frais de pension tiennent compte de la situation socio-économique des parents d'élèves. Le foyer jouit d'une très bonne image auprès des autorités locales.

##### 4.2.2.1 Aperçu sur les infrastructures

Le foyer est situé à l'ouest de la ville de Dapelogo, à proximité immédiate du collège dont il accueille les élèves, sur un terrain de 1 hectare qui a été attribué à Pogbi par les autorités légales et coutumières.

L'ensemble du foyer est composé :

- de 2 modules pouvant accueillir chacun 24 jeunes filles et une « surveillante maîtresse de maison » ;
- d'une maison destinée au gardien de nuit ;

- d'un forage ;
- d'un portail et d'un grillage d'enceinte ;
- d'électricité fournie par l'énergie solaire.

Chaque module comporte :

- 3 maisons-dortoirs équipées de 8 lits chacune ;
- 1 maison servant de logement et de bureau à la « surveillante maîtresse de maison »,
- 1 espace cuisine avec des places à feu, un magasin de rangement, un bac à laver, une cour ombragée,
- 1 espace sanitaire avec 2 douches, 2 WC, un magasin de rangement, un bac à laver, une cour ombragée ;
- 1 espace d'étude avec 1 préau équipé de bancs, tables, tableaux noirs, une cour ombragée.

#### 4.2.2.2 Les conditions d'accès

Les conditions d'accès au foyer Pogbi sont :

- ✓ l'inscription au collège d'enseignement général (CEG) de Dapelogo ;
- ✓ l'éloignement du village de résidence des parents ;
- ✓ la situation sociale des parents ;
- ✓ les résultats scolaires ;
- ✓ le paiement des frais de pension.

□ **L'inscription au CEG.** Le foyer reçoit exclusivement les jeunes filles qui poursuivent leur scolarisation au collège de Dapelogo. Le terrain d'implantation du foyer a été choisi du fait de sa proximité du collège. Les jeunes filles peuvent se rendre à pied en classe, ce qui évite des frais supplémentaires aux parents pour le transport.

□ **L'éloignement du lieu de résidence des parents.** Le foyer accueille surtout des jeunes collégiennes du département de Dapelogo et des départements voisins. La priorité est donnée aux jeunes filles originaires des villages les plus éloignés de Dapelogo et par conséquent du collège.

□ **La situation sociale de la famille.** Ce critère renvoie au niveau des revenus des parents. Le foyer donne la priorité aux jeunes filles de familles modestes, généralement des agriculteurs. Le montant des frais de pensions et les modalités de paiement ont été définis en fonction de cette origine modeste des pensionnaires.

□ **Le paiement des frais de pension.** Les frais de pensions sont les suivants :

- l'hébergement : 27 000 F / an ; payable par mois, 3000 F.
- la cantine (repas de midi) : 12 150 F/ an, soit 45 F le repas.
- Pour le repas du soir, chaque pensionnaire apporte les produits suivants :
  - ✓ 4 tines de mil (environ 70 kg);
  - ✓ 1 tine de haricot (environ 18 kg);
  - ✓ Des légumes séchés (gombo, feuilles de baobab, etc.)

Le coût de ces produits est estimé à 18 740 FCFA. Ainsi, le montant des frais pour un pensionnaire est estimé à 57 890 FCFA par an.

L'accent est mis sur les produits disponibles dans la région, auxquels les parents d'élèves peuvent facilement accéder. Le montant des frais de pension, les modalités de paiement avec une partie en espèce et l'autre en nature (des produits à la portée des parents) facilitent le paiement des frais d'internat. Selon le responsable du foyer, chaque année tous les parents arrivent à payer les frais de pension. Ces frais ont d'ailleurs été déterminés en étroite collaboration avec les parents.

#### 4.2.2.3 Les moyens humains

Trois catégories de personnels assurent le fonctionnement du foyer de jeunes filles pogbi :

- ✓ Un (1) gestionnaire ;
- ✓ deux (2) surveillantes ;
- ✓ deux (2) cantinières ;
- ✓ un (1) gardien.

□ **Le gestionnaire.** Il est le premier responsable du foyer. Il supervise son fonctionnement et le choix des internes. Il est responsable de la gestion quotidienne du foyer en étroite collaboration avec les deux surveillantes. Il élabore le budget annuel, réalise les différentes dépenses et s'occupe de la comptabilité du foyer. Le gestionnaire rend compte aux membres de l'association dont dépend le foyer.

□ **Les surveillantes.** Elles sont indispensables dans le dispositif de fonctionnement du foyer et de la sécurité des filles. Elles partagent la vie quotidienne des pensionnaires et ont des chambres contiguës aux dortoirs. Elles sont chargées de la bonne application du règlement intérieur du foyer, de l'ordre matériel et de la discipline dans la salle d'études, le réfectoire, les dortoirs et les installations récréatives.

□ **Les cantinières.** Elles s'occupent de la préparation des repas. Ce sont des femmes recrutées dans le village, sans formation particulière dans le domaine de la cuisine. La seule exigence est la maîtrise de la préparation des plats locaux dans de bonnes conditions hygiéniques.

□ **Le gardien.** Il est le principal responsable de la sécurité des filles. Il occupe un local à l'entrée de la cour du foyer. Il surveille les entrées et sorties des pensionnaires et des visiteurs.

#### 4.2.2.4 Les services fournis

Les services fournis par le foyer Pogbi sont : (i) l'hébergement ; (ii) la restauration, la surveillance des études et l'accès à la bibliothèque.

□ **L'hébergement.** Les pensionnaires sont hébergés dans des dortoirs collectifs. On compte huit pensionnaires par dortoirs. L'équipement des dortoirs en lits superposés aurait du permettre d'accueillir seize pensionnaires par dortoir. Malheureusement, les lits sont individuels et aucun équipement n'a été prévu au niveau des dortoirs pour le rangement des effets personnels des pensionnaires. Malgré cette insuffisance, les pensionnaires sont plutôt satisfaites des conditions d'hébergement qui leur « offre le maximum de sécurité et d'assez bonnes conditions pour les études ».

□ **La restauration.** Comme l'hébergement, la restauration est collective. Les repas sont préparés par des cantinières et servis dans un réfectoire. Toutefois, seul le déjeuner et le

dîner sont servis. Le foyer n'a pas prévu le petit déjeuner pour les pensionnaires. La quasi-totalité des pensionnaires enquêtées ont relevé cette insuffisance au niveau de la restauration : « nous avons besoin du petit déjeuner pour bien suivre les cours » déclare une pensionnaire. Pour les responsables du foyer, l'objectif est d'amoindrir au maximum les frais de fonctionnement du foyer et dans cette logique le petit déjeuner n'a pas été prévu. Malgré la justesse de la recherche de l'autonomie financière du foyer, la prise en compte du petit déjeuner dans la restauration nous paraît une nécessité dans la mesure où cela peut affecter le travail scolaire des pensionnaires. Une augmentation de l'apport des parents en mil pourrait permettre de servir le petit déjeuner aux pensionnaires. En dehors de l'absence de petit déjeuner, les pensionnaires ont relevés la mauvaise qualité des repas, qui serait due au nombre insuffisant de cantinières : « deux cantinières ne peuvent pas préparer du tô pour 56 personnes » affirme une pensionnaire.

❑ **La surveillance des études et l'accès à la bibliothèque.** Le foyer pogbi dispose de deux (2) salles d'étude équipées de bancs, tables et tableaux noirs. Les études sont obligatoires et ont lieu tous les soirs sous la surveillance des maîtresses d'internat. Les heures d'étude sont les suivantes : 19h à 21h30 pour les 6<sup>ème</sup> et les 5<sup>ème</sup> et de 19h à 22h pour les 4<sup>ème</sup> et les 3<sup>ème</sup>. Par ailleurs, le foyer dispose d'une bibliothèque où les pensionnaires peuvent emprunter des livres. Les pensionnaires sont plutôt satisfaites des conditions de fonctionnement des salles d'études. Elles ont relevé la disponibilité des surveillantes et la discipline. Une insuffisance importante a été toutefois signalée : la mauvaise qualité de l'éclairage les jours où l'ensoleillement est insuffisant. Il faut rappeler que l'éclairage du foyer est fourni par l'énergie solaire. Le dispositif avec l'énergie solaire permet d'économiser les frais d'électricité, mais la technologie utilisée ne permet pas d'emmagasiner assez d'énergie pour les utilisations nocturnes. Des solutions techniques adéquates permettant de résoudre ce problème existe.

❑ **Les soins de santé.** Les soins de santé sont directement pris en charge par les parents. Le foyer ne dispose d'aucune structure sanitaire. Les pensionnaires fréquentent le Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) de Dapelogo. En cas de maladie, le foyer prend en charge les frais de santé, qui sont remboursés ensuite par les parents. Les pensionnaires ont surtout relevé l'éloignement du CSPS comme étant la principale difficulté au niveau des soins de santé.

❑ **Les loisirs.** Au foyer Pogbi les loisirs sont très limités. Ils se résument en des activités sportives organisées les jeudi et samedi. Il faut souligner qu'aucun pensionnaire ne s'est plaint du nombre limité de type de loisirs. Cela est certainement dû à l'origine rurale de la plupart des pensionnaires.

#### 4.2.2.5 Les tâches exécutées par les pensionnaires

□ **Le nettoyage du foyer et la lessive.** Les pensionnaires sont responsables du nettoyage des dortoirs et de l'espace sanitaire. Le gardien s'occupe du nettoyage de la cour. Chaque pensionnaire s'occupe de sa lessive. Celle-ci se fait généralement les jeudi et samedi. Les pensionnaires ne trouvent aucun inconvénient à assumer ces différentes tâches qui sont, selon elles, des activités normales pour une jeune fille.

□ **L'entretien du potager.** Les pensionnaires ont également la responsabilité de l'arrosage du potager. Pour cela, elles sont organisées en groupes, chaque groupe devant entretenir le potager tout au plus une fois par mois. Selon les responsables du foyer, de nombreuses filles cherchent à se soustraire à cette activité qu'elles trouvent pénibles. Mais, ils estiment qu'au-delà de la production de légumes pour le foyer, le jardinage permet aux pensionnaires de ne pas se couper de leur milieu d'origine, le monde rural.

#### 4.2.2.5 L'organisme gestionnaire

Le foyer de jeunes filles pogbi est géré par l'association du même nom (association pogbi). C'est une association enregistrée au Burkina Faso et qui mène des actions surtout dans le domaine de la scolarisation des jeunes filles. L'appui à cette scolarisation se fait par le biais de l'hébergement et du parrainage. Ainsi, en plus du foyer pogbi, l'association pogbi a pu constituer un réseau de parrains et de marraines pour financer la scolarisation de nombreuses filles du primaire au BEPC. L'engagement des membres de l'association pour la scolarisation des filles et leur longue expérience dans ce domaine expliquent certainement la bonne qualité des résultats dans le fonctionnement du foyer pogbi.

#### 4.2.2.6 Le budget de fonctionnement

Il s'agit du budget de fonctionnement pour 56 pensionnaires. Les différentes dépenses sont les suivantes :

**Tableau n°18.** Charges d'exploitation du foyer Pogbi pour 56 pensionnaires.

N°	Charges d'exploitation	Montant
1	Produits alimentaires	1 794 500
2	Combustible (bois)	60 000
3	Frais de personnel	1 154 400
4	Téléphone	60 000
7	Produits d'entretien	50 000
8	Vidange WC	125 000
10	Carburant	100 000
	<b>Total</b>	<b>3 328 000</b>

A ces charges d'exploitation, il faut ajouter la partie payée en nature, soient pour les 56 pensionnaires, 3920 kg de mil, 1008 kg de haricot et des légumes séchés. Le coût de ces produits est estimé à 18 740 FCFA par pensionnaire, soient 1 049 440 FCFA pour les 56 pensionnaires. Ainsi, en ajoutant la partie apportée en nature, les frais d'alimentation s'élèvent à 2 843 940 FCFA et la totalité des charges d'exploitation est estimée à 4 377 440 FCFA.

❑ **Les sources de financement.** Le financement du budget est réparti comme suit :

- Recette des frais de pension : 3 241 840 FCFA (y compris la partie en nature) ;
- Apport de l'association pogbi : 1 135 600 FCFA, soit environ 26% du budget.

L'augmentation du nombre de pensionnaires permettrait une diminution des charges d'établissement par un amoindrissement des coûts fixes (qui ne changent pas avec le nombre de pensionnaires), comme par exemple les frais de personnel, les frais de téléphone, etc. Par ailleurs, le développement de l'élevage (production de volaille) et la production des légumes pourront apporter des revenus supplémentaires pour le fonctionnement du foyer, l'objectif étant d'atteindre l'autonomie financière.

#### **4.2.3.7 Partenariat**

Le foyer Pogbi a des relations de partenariat avec surtout l'association pogbi qui lui apporte chaque année un appui financier. L'association elle-même bénéficie de l'appui de partenaires financiers. A terme, l'objectif est de diminuer au maximum les apports externes dans le budget de fonctionnement du foyer. Il s'agit d'atteindre l'autofinancement par le développement des activités génératrices de revenus, notamment la production de volaille et de légumes.

Au niveau local, les partenariats sont peu développés, même si les autorités éducatives et les responsables coutumiers sont unanimes à reconnaître la qualité du travail du foyer et son importance pour la scolarisation des filles dans la zone. De façon concrète, le partenariat avec les autorités coutumières s'est traduit par l'acquisition du terrain (à proximité du CEG) pour la construction du foyer. Le terrain a été donné par un propriétaire foncier.

Le partenariat avec les parents d'élèves se situe à deux niveaux : (i) le règlement des frais de pension et (ii) l'organisation de réunions périodiques (en début et à la fin de l'année et en cas de besoin). Ces réunions permettent aux responsables du foyer et aux parents d'élèves d'échanger sur le fonctionnement du foyer et surtout de proposer des solutions pour surmonter les difficultés.

#### **4.2.3 Modèle 3. Foyer de jeunes filles Zélie Martin**

Le foyer de jeunes filles Zélie Martin est implanté sur la paroisse de Kaya au secteur N°1 de la ville de Kaya. Il a ouvert officiellement ses portes le 04 juin 2010. Le foyer Zélie Martin a été retenu comme modèle pour l'originalité de ses conditions d'accès, notamment le montant des frais de pensionnat qui repose sur l'idée des catégories sociales. En termes plus explicites, les montants des frais de pension sont fixés en fonction des catégories sociales des pensionnaires. Par ailleurs, les religieuses gestionnaires du foyer ont une longue expérience dans le domaine de l'encadrement des jeunes filles.



#### 4.2.3.1 Aperçu sur les infrastructures

Le foyer Zélie Martin dispose des infrastructures suivantes :

- une salle d'étude ;
- trois dortoirs d'une capacité de 20 filles par dortoir ;
- une cuisine et un magasin de stockage de vivres ;
- un réfectoire et hall ;
- une bibliothèque et une salle d'informatique ;
- une maisonnette pour la maîtresse du foyer ;
- des toilettes et des douches externes ;
- une salle de soin ;
- une boutique pour l'achat des produits d'usage courant ;
- une maisonnette pour le gardien ;
- une clôture (un mur).

#### 4.2.3.2 Les conditions d'accès

Les conditions d'accès au foyer Zélie Martin sont les suivantes :

- ✓ Etre inscrite dans un établissement d'enseignement secondaire de la ville de Kaya ;
- ✓ S'engager à respecter le règlement intérieur du foyer ;
- ✓ Régler les frais d'hébergement.

#### Etre inscrite dans un établissement se conduire de la ville de Kaya

Le foyer Zélie Martin ne dispose pas d'un établissement d'enseignement en son sein. Les filles désirant se loger au foyer devraient justifier leur inscription dans un établissement d'enseignement secondaire de la place, l'objectif principal du foyer étant d'accueillir les filles n'ayant pas de tuteurs ou tutrices à Kaya ou qui ont des difficultés dans leurs familles d'accueil et désirent poursuivre leurs études au secondaire.

#### S'engager à respecter le règlement intérieur du foyer

Toute fille postulant à l'hébergement au foyer Zélie Martin devra s'engager à respecter les règles qui régissent le fonctionnement du foyer (voir annexe). Selon les premiers responsables du foyer, le principal objectif du règlement intérieur est de fixer les modalités de fonctionnement du foyer Zélie Martin, dans le respect des options fondamentales de la déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne.

#### Régler les frais d'hébergement

Au titre de la rentrée 2010-2011

Les frais d'internats ont été catégorisés

- 1- Subvention accordées pour l'hébergement d'une fille : 200 000FCFA.
- 2- Parent d'élève de la catégorie A de la fonction publique : 200 000F CFA
- 3- Parent d'élève de la catégorie B, commerçant, homme d'affaire : 175 000 F CFA.
- 4- Parent d'élève de la catégorie C et D ouvrier et artisan : 125 000F CFA.
- 5- Cultivateur et famille sans revenu mensuel : 75 000F CFA

Pour le paiement des frais d'intervenants des modalités de paiement ont été fixée comme suit :

**Tableau n°19.** Modalités de paiement des frais de pension

Classe	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	TOTAL
Partenaire subvention	100 000	70 000	30 000	200 000
Catégorie A	100 000	70 000	30 000	200 000
Catégorie B	75 000	60 000	40 000	175 000
Catégorie C et D	60 000	40 000	25 000	125 000
Famille sans revenu	40 000	20 000	15 000	75 000

Autre modalité de paiement : la pension de chaque fille peut être évalué et réglée en nature (mil, haricot, animaux, etc.).

La volonté des responsables du centre de prendre en compte les capacités financières des parents dans la détermination du montant des frais de pension constitue incontestablement un facteur positif pour l'appui à l'hébergement des filles. Cette disposition exprime le souhait des responsables d'ouvrir le foyer à toutes les catégories sociales. Toutefois, on peut s'interroger sur la pertinence de la catégorisation proposée. En effet, il est surprenant de voir les commerçants et les hommes d'affaires classés dans la catégorie B, alors que le plus souvent, ces derniers disposent de plus de moyens financiers que les fonctionnaires de la fonction publique fussent-ils de la catégorie A. Par ailleurs, aucune mention n'est faite par rapport aux travailleurs du privé. Enfin, si on peut apprécier les efforts financiers consentis pour la 5<sup>e</sup> catégorie (cultivateur et famille sans revenu mensuel), il n'en demeure pas moins que les frais exigés sont toujours élevés pour des familles démunies. En résumé, la catégorisation est pertinente mais reste à parfaire.

#### 4.2.3.3 Les moyens humains

Le personnel qui assure le fonctionnement du foyer Zélie Martin est le suivant :

- Une Directrice pour la coordination de l'ensemble du personnel et de la gestion du foyer ;
- Une infirmière pour le soin des pensionnaires malades ;
- Une maîtresse d'internat qui assure la surveillance des pensionnaires, ainsi que l'application des règles qui régissent le foyer ;
- Deux cantinières (02) qui s'occupent de la préparation des repas des pensionnaires ;
- Un gardien qui assure la sécurité des locaux et des biens du foyer et ceux des pensionnaires.

#### 4.2.3.4 Les services fournis

❑ **L'hébergement :** les pensionnaires du foyer Zélie Martin sont hébergés dans des dortoirs communs ; on compte vingt (20) filles par dortoirs. Elles y disposent de lits superposés. Des armoires sont également mises à la disposition des pensionnaires pour le rangement de leurs bagages. Chaque dortoir est également équipé de brasseurs d'air. Les pensionnaires disposent d'une buanderie, avec des séchoirs en nombre suffisant.

Au niveau de l'hébergement, deux principales insuffisances ont été identifiées par les pensionnaires :

- l'approvisionnement en eau se fait à partir d'un forage équipé d'une pompe manuelle. Les pensionnaires se plaignent de la pénibilité de cette tâche.
- les sanitaires (douches et WC) sont externes et ne sont pas couverts, ce qui n'est pas commode quand il pleut et pour les utilisations nocturnes.

❑ **La restauration.** Les pensionnaires prennent leurs repas au foyer, trois repas sont servis par jour : (i) le petit déjeuner, (ii) le déjeuner et (iii) le dîner. Les pensionnaires semblent satisfaites des conditions de leur restauration. Aucune insuffisance n'a été relevée à ce niveau. Les repas sont surtout à base de produits locaux : mil, maïs et haricot.

❑ **Les soins de santé.** Le foyer dispose d'une salle de soins et une infirmière résidente s'occupe des soins de santé des pensionnaires. Pour les cas compliqués (hospitalisation), les parents prennent le relais.

❑ **Les études surveillées et l'accès à la bibliothèque.** Le foyer dispose d'une salle d'étude équipée de tables et de chaises ainsi que de brasseurs d'air. Les pensionnaires étudient la nuit, de 19H30 à 21H15 pour les 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et de 19H30 à 22H pour les 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, sous la surveillance de la maîtresse du foyer. L'inscription au foyer donne droit à l'accès à la bibliothèque où les pensionnaires peuvent emprunter des livres.

❑ **Les loisirs et autres activités.** Le foyer ne dispose pas d'infrastructures sportives. Pour les distractions, les filles disposent d'une télévision au réfectoire et peuvent regarder le journal télévisé le mercredi soir et les émissions musicales ou des cassettes vidéo le samedi soir.

Par ailleurs, des cours de coutures et d'informatiques sont organisées à l'intention des filles qui le désirent, ainsi que des causeries débats sur des thèmes divers en rapport avec les problèmes de la jeunesse, notamment des jeunes filles. Des sorties récréatives sont également organisées.

#### 4.2.3.5 Les tâches exécutées par les pensionnaires

Trois principales tâches sont exécutées par les pensionnaires :

- ✓ le nettoyage du foyer ;
- ✓ la lessive
- ✓ la préparation des repas du soir.

❑ **Le nettoyage du foyer et la lessive.** Les pensionnaires ont la responsabilité du nettoyage des dortoirs, de l'espace sanitaire, des différentes salles. Pour cela elles sont organisées en groupes. Pour les responsables du foyer, ces activités contribuent à l'éducation des pensionnaires et à leur responsabilisation sur les problèmes de propreté. Chaque pensionnaire s'occupe de sa lessive.

❑ **La préparation des repas.** Pour les mêmes raisons d'éducation, les pensionnaires sont organisées pour assurer la préparation des repas du soir, ainsi que de la vaisselle après les repas de midi et du soir, en dépit de la présence des cantinières.

L'inquiétude est que ces nombreuses activités gênent le travail scolaire et se traduisent par de mauvais résultats. La responsabilisation des pensionnaires pour les tâches au niveau du foyer doit surtout tenir compte de leur occupation première qui est le travail scolaire.

#### 4.2.3.6 L'organisme gestionnaire

Le foyer Zélie Martin appartient à la Paroisse Cathédrale de Kaya et est placé sous la gestion des Sœurs de l'Immaculée Conception (SIC). La gestion quotidienne est assurée par une religieuse qui assume ainsi les tâches de directrices et qui rend compte à ses supérieurs hiérarchiques.

#### 4.2.3.7 Le budget de fonctionnement

**Tableau n°20.** Charges d'exploitation du foyer Zélie Martin (pour 60 filles).

N°	Charges d'exploitation	Montant	%
1	Alimentation	8 100 000	75,16
2	Electricité	134 000	1,24
3	Frais de personnel	1 900 000	17,63
4	Frais de santé	112 500	1,04
7	Carburant	215 000	2,0
8	Divers	315 000	2,92
	<b>Total</b>	<b>10 776 500</b>	<b>100</b>

Source : foyer Zélie Martin

Les charges alimentaires sont très importantes : elles constituent plus de 75% du budget. Une action d'amélioration de la gestion du foyer, dans le sens de l'amointrissement des charges récurrentes, devrait porter en priorité sur la rubrique alimentation. Il s'agirait d'étudier les possibilités de diminuer les dépenses alimentaires, sans que cela porte préjudice à la qualité des repas.

❑ **Les sources de financement.** Les sources de financement du budget du foyer Zélie Martin sont les frais de pension et les revenus tirés des activités initiées par les

responsables du foyer, notamment la vente d'articles divers et enfin les aides et souscriptions de bonne volonté.

#### **4.2.3.8 Partenariat**

Le foyer Zélie Martin a des relations de partenariat surtout avec les responsables de la Paroisse Cathédrale de Kaya, à laquelle il est rattaché. Aucun partenariat n'a été signalé avec les autorités locales (régionales, communales et éducatives). Le partenariat avec les parents d'élèves se limite au paiement de la pension.

### **4.3 Les scénarii d'expansion**

#### **4.3.1 Premier scénario : implanter une MCJF dans chaque région**

##### **4.3.1.1 La justification du scénario**

La mise en place d'une Maison Communautaire pour Jeune Filles (MCJF) dans tous les chefs lieux de région peut se justifier par raisons suivantes :

- Les frais de pension pour accéder aux structures d'hébergement existantes sont généralement très élevés par rapport au niveau de revenus de la plupart des familles ;
- Les familles d'accueil sont de moins en moins nombreuses du fait des nombreux problèmes sociaux occasionnés par la présence des filles dans les foyers et les difficultés financières.
- Dans toutes les régions du Burkina Faso de nombreuses jeunes filles du secondaire ou en formation professionnelle doivent faire face à des problèmes d'hébergement.
- Les contraintes citées ci-dessus existent dans toutes les régions du Burkina Faso. Dans le cadre de la décentralisation il est plus opportun de mettre en place au moins une maison communautaire par région.

##### **4.3.1.2 Les objectifs du scénario**

Les objectifs du scénario peuvent se résumer comme suit :

- Contribuer à amoindrir les difficultés d'hébergement des jeunes filles du post primaire et de l'enseignement secondaire par la construction et l'équipement d'une maison communautaire pour jeunes filles dans chaque région, capable d'accueillir au moins 100 collégiennes et lycéennes par an.
- Fournir un cadre sécurisé aux jeunes filles pour les études au secondaire ;
- Offrir une éducation civique et morale aux pensionnaires des MCJF ;
- Assurer une alimentation décente aux pensionnaires ;
- Fournir aux pensionnaires de bonnes conditions d'études pour de bons résultats scolaires.

##### **4.3.1.4 Les acteurs et leurs rôles**

Les acteurs impliqués sont : l'organisme de gestion, les services étatiques (MENA, MESS, MASSN), les collectivités territoriales, les Partenaires Techniques et Financiers, les communautés de base (APE/AME) et les pensionnaires.

❑ **L'organisme de gestion.** Il s'agit d'une congrégation religieuse ou d'une association choisie pour ses capacités et son expérience dans le domaine de l'encadrement des jeunes filles. Un contrat de gérance de la MCJF lie l'organisme gestionnaire aux autorités publiques propriétaires des infrastructures. L'organisme gestionnaire est responsable du fonctionnement quotidien de la MCJF. De façon concrète, les fonctions assumées par l'organisme gestionnaire sont les suivantes :

- participer au recrutement des pensionnaires ;
- définir un règlement intérieur pour le fonctionnement de la MCJF en collaboration avec les autres acteurs (services étatiques, collectivités territoriales et communautés locales) ;
- veiller au respect du règlement intérieur de la MCJF ;
- offrir aux pensionnaires les services prévus ;
- assurer la gestion quotidienne de la MCJF ;
- assurer le suivi – évaluation du fonctionnement de la MCJF (résultats scolaires des pensionnaires, sécurité des pensionnaires, etc.)
- rendre compte des résultats aux autres parties prenantes, notamment le MENA et les collectivités territoriales.

❑ **Les services étatiques.** Il s'agit des services de l'Etat central : MEBA, MESS, MASSN et le Ministère de la Santé. Avec les collectivités territoriales, ils sont les premiers responsables de l'implantation et du fonctionnement des MCJF. Chaque service étatique devra assumer des responsabilités en fonction de son domaine de compétence.

Les principales responsabilités du MENA seront les suivantes :

- établir un cahier de charges pour la gestion de la MCJF ;
- élaborer et signer une convention de gestion avec l'organisme gestionnaire ;
- veiller au respect des engagements contractuels ;
- établir avec les autres acteurs les conditions d'accès à la MCJF et participer au recrutement des pensionnaires ;
- participer au suivi – évaluation du fonctionnement de la MCJF ;
- contribuer aux dépenses de construction et d'équipement des MCJF ;
- fournir une subvention annuelle afin de contribuer à la prise en charge des frais récurrents du fonctionnement de la MCJF ;
- fournir une partie du personnel, notamment des enseignantes qui pourront jouer le rôle de maîtresses d'internat ;
- alphabétiser les membres des AME travaillant avec la MCJF.

Les fonctions du MESS (Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur) pourront être les suivantes :

- établir avec les autres acteurs les conditions d'accès à la MCJF ;
- participer au recrutement des pensionnaires ;
- participer au suivi – évaluation du fonctionnement de la MCJF ;
- fournir du personnel pour l'encadrement de soutien des pensionnaires.

Le MASSN participera au recrutement des pensionnaires en aidant à l'identification des candidates qui remplissent les conditions sociales (situation socio-économique de la famille) pour être admises dans la MCJF, en conformité avec les critères d'admission.

Le Ministère de la Santé fournira le personnel (infirmière) pour assurer les soins de santé primaires aux pensionnaires.

☐ **Les collectivités territoriales.** Il s'agit des autorités communales et régionales (Conseils régionaux). Les collectivités territoriales jouent un rôle de premier plan dans le processus d'implantation et dans le fonctionnement des MCJF. De façon concrète, elles assument les responsabilités suivantes :

- attribuer une parcelle adéquate pour l'implantation de la MCJF ;
- établir avec les autres acteurs les conditions d'accès à la MCJF ;
- participer au recrutement des pensionnaires ;
- participer au suivi – évaluation du fonctionnement de la MCJF.
- contribuer aux dépenses récurrentes par la prise en charge des frais d'eau, d'électricité et de téléphone.

☐ **Les partenaires techniques et financiers.** Il s'agit des organismes de coopération bilatérale ou multilatérale, des ONG et des entreprises privées qui interviennent (ou peuvent intervenir) dans l'éducation des jeunes filles ou dans le développement des communautés de base. Ils pourront intervenir en fournissant un appui financier et/ou technique pour la construction et l'équipement des MCJF.

☐ **Les parents d'élèves et leurs représentants (APE/AME).** Leurs responsabilités sont les suivantes :

- établir avec les autres acteurs les conditions d'accès à la MCJF ;
- participer au recrutement des pensionnaires ;
- participer au suivi – évaluation du fonctionnement de la MCJF ;
- mettre des cantinières à la disposition de la MCJF ;
- contribuer à la gestion des AGR au profit de la MCJF ;
- contribuer au budget de fonctionnement de la MCJF par le paiement des frais de pension.

☐ **Les pensionnaires.** Dans une logique d'éducation et surtout de diminution des charges de fonctionnement de la MCJF, un certain nombre de tâches seront exécutées par les pensionnaires : il s'agit notamment de l'entretien des locaux (dortoirs, espaces sanitaires, réfectoire, cour, etc.). De même, chaque pensionnaire devra s'occuper de sa propre lessive.

☐ **Les organes à mettre en place.** Les acteurs assumeront une partie de leurs responsabilités à travers leur participation à deux organes : (i) un comité de suivi des travaux et (ii) un comité de pilotage.

• **Le comité de suivi des travaux.** Le comité de suivi composé notamment de représentants du MENA, du MESS, des collectivités territoriales, des communautés de bases (APE/AME), aura les responsabilités suivantes :

- approuver les plans des infrastructures de la MCJF ;
- choisir un lieu adéquat pour l'implantation de la MCJF ;
- Suivre l'exécution des travaux de construction et l'équipement de la MCJF ;
- Assurer la mobilisation sociale et la sensibilisation des communautés de base sur la nécessité de la MCJF.

• **Le comité de pilotage.** Il sera composé de représentants du MEBA, du MESSRS, du MASSN, des collectivités territoriales et des APE/AME. Le comité de pilotage assumera les responsabilités suivantes :

- choisir l'organisme de gestion de la MCJF ;
- recruter les pensionnaires ;
- approuver le budget annuel de la MCJF ;
- participer au suivi du fonctionnement de la MCJF ;
- approuver le bilan annuel de la gestion de la MCJF.

#### **4.3.1.5 Les stratégies de mise en oeuvre**

Les stratégies de mise en œuvre seront placées sous le leadership du MENA. Ainsi, sous la direction du MENA, les parties prenantes développeront les stratégies suivantes :

- organiser dans chaque zone bénéficiaire, une campagne de sensibilisation sur les difficultés d'accès des filles à l'enseignement secondaire et la nécessité des MCJF ;
- informer les différentes parties prenantes sur leurs responsabilités et leurs rôles ;
- Clarifier les processus d'opération, en priorité ceux portant sur les activités clés de l'implantation et du fonctionnement de la MCJF : la définition et l'exécution du budget, l'allocation de ressources humaines et financières, la répartition des charges entre les différentes parties prenante, etc.
- Mettre en place, au niveau du MENA, un fonds destiné au financement des activités entrant dans le cadre de l'hébergement des jeunes filles du post-primaire ;
- Mettre en place, dans chaque région bénéficiaire, un comité de suivi des travaux d'implantation de la MCJF ;
- Renforcer les capacités des acteurs, notamment des AME et des communes afin qu'ils puissent jouer leurs rôles avec efficacité ;
- Mettre en place un comité de pilotage ;
- Viser à terme l'auto-financement des MCJF en développant des AGR destinés au financement de leur fonctionnement ;
- Mettre en place un système de monitoring et de reporting régulier afin de rendre compte du fonctionnement de la MCJF et des résultats scolaires des pensionnaires.



### 4.3.1.6 Les risques et leur gestion

Les principaux risques pouvant affecter la mise en œuvre du scénario et l'atteinte de ses objectifs sont résumés dans le tableau suivant :

N°	Les facteurs de risques	Mesure d'atténuation du risque
1.	La capacité limitée des parents à contribuer aux charges récurrentes liées aux fonctionnements de la MCJF	Mettre en place des modalités de paiement qui tiennent compte des capacités réelles des parents d'élèves. Des possibilités de payer en nature et/ou en espèces doivent être envisagées. Le paiement en nature doit se faire avec des produits accessibles aux parents : céréales, légumes locaux, animaux, etc. Pour amoindrir les charges des parents, des AGR doivent être développées pour l'autofinancement des MJCF.
2.	Le terrain attribué par la commune pour l'implantation de la MCJF n'est pas adéquat : éloigné des établissements secondaires, pas assez de sécurité pour les pensionnaires, etc.	Malgré la pression sur le foncier, il existe dans la plupart des communes, des parcelles où des MCJF peuvent être implantées afin de permettre aux pensionnaires de suivre les études dans de bonnes conditions. Le comité de suivi devra veiller à ce que la parcelle attribuée réponde à certaines caractéristiques : proximité des principaux établissements secondaires, conditions de sécurité pour les pensionnaires, etc.
3.	La faible capacité des AME/APE à jouer leur rôle.	La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités des AME afin de leur permettre d'assumer leurs responsabilités au niveau de la MCJF, notamment la gestion des AGR.
4.	L'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières des municipalités.	La stratégie de développement des AGR pour l'auto-financement des MCJF devrait permettre à terme de diminuer la contribution des communes à la prise en charge des frais récurrents. Dans la même logique, la construction et l'équipement des MCJF devraient prévoir un système d'approvisionnement en eau à partir de forages et en électricité à partir de l'énergie solaire ; un tel système permettra d'amoindrir considérablement les frais liés à l'eau et à l'électricité.

5.	Le non respect des critères exigés pour l'admission dans une MCJF.	Des critères rigoureux d'identification des jeunes filles doivent être élaborés et des moyens suffisants doivent être mis à la disposition des agents du MASSN pour l'identification. Celle-ci devra se faire avec la participation de personnes ressources au niveau local. Le comité de pilotage devra veiller au respect strict des critères d'admission.
----	--	--

### 4.3.2 Second scénario : une MCJF dans les zones prioritaires et le parrainage

Le second scénario repose sur le principe de l'implantation des MCJF dans des zones prioritaires, choisies sur la base de critères précis. Cette option devant être combinée avec le parrainage de filles pour l'accès à l'hébergement dans les zones où il existe déjà des structures d'accueil. La combinaison de ces deux stratégies et le choix judicieux des zones d'implantation des MCJF pourraient permettre d'atteindre de bons résultats en ce qui concerne les problèmes d'hébergement des collégiennes.

#### 4.3.2.1 La justification

Le scénario se justifie par les éléments suivants :

- les données statistiques du MESSRS indiquent que les problèmes de l'hébergement des collégiennes se posent avec beaucoup plus d'acuité dans certaines zones ;
- il existe des structures d'hébergement de jeunes filles dans de nombreuses zones, nonobstant le montant élevé des frais de pension par rapport au niveau de revenus de la plupart des parents d'élèves ;
- selon les données statistiques du MESSRS, le parrainage est relativement important dans les stratégies de financement de l'éducation au Burkina Faso. Ainsi, en 2009-2010, près de 10 000 collégiennes et lycéennes ont bénéficié d'un parrainage dans le cadre de leurs études. Généralement, le parrainage prend en charge non seulement la scolarité, mais également les frais d'alimentation et d'hébergement.

#### 4.3.2.2 Les objectifs du scénario

- Contribuer à amoindrir les difficultés d'hébergement des jeunes filles dans l'enseignement secondaire par la construction et l'équipement d'une maison communautaire pour jeunes filles capable d'accueillir au moins 60 collégiennes par an dans chaque zone prioritaire. Sur la base de quinze zones prioritaires identifiées (voir partie sur la stratégie), au moins 900 collégiennes pourront à terme bénéficier d'un hébergement dans une MCJF.
- Fournir un cadre sécurisé à des jeunes filles pour les études au secondaire ;
- Offrir une éducation civique et morale et assurer une alimentation décente aux pensionnaires des MCJF ;
- Fournir aux pensionnaires de bonnes conditions d'études pour de bons résultats scolaires.

- Parrainer au moins 2000 collégiennes par an afin de leur permettre d'accéder aux structures d'hébergement privées déjà implantées et de poursuivre leurs études au secondaire.

#### 4.3.2.4 Les acteurs et leurs rôles

En plus des acteurs identifiés dans le premier scénario, il convient d'ajouter les structures d'hébergement pour le second scénario. Les structures d'hébergement sont les centres d'accueil, des collégiennes ou des jeunes filles en formation professionnelle, généralement gérés par des congrégations religieuses ou des associations et implantés dans de nombreuses régions du Burkina Faso. Leur rôle sera d'accueillir des collégiennes parrainées pour les études au secondaire.

#### 4.3.2.5 La stratégie de mise en oeuvre

Les stratégies définies dans le premier scénario sont valables pour le second scénario du moins en ce qui concerne l'implantation des MCJF dans les zones prioritaires.

Les stratégies propres au second scénario sont relatives aux critères de choix de la zone d'implantation de la MCJF et sont organisées autour des points suivants : (i) la distance maximum, (ii) la taille maximum d'une maison communautaire, (iii) la population scolaire moyenne pour l'ouverture d'une MCJF.

- **Distance maximum** : le choix de la zone prioritaire doit tenir compte de l'éloignement des villages d'origine des collégiennes du lieu d'implantation du collège. L'éloignement des villages du collège et la faiblesse des moyens de transport constituent un handicap et rend vulnérable les jeunes filles de retour des classes.
- **Taille minimale d'infrastructures** : tenir compte de la clientèle potentielle pour la MCJF et de son lieu d'implantation. Une MCJF dans un chef lieu de région devra être plus importante qu'une MCJF dans chef lieu de province ou de département.
- **Population minimum à risque pour la réalisation d'une maison communautaire** : le choix de la zone prioritaire devra également tenir compte des effectifs des jeunes filles dans l'enseignement secondaire et de leur évolution.

Au final, la décision d'implanter une MCJF dans une zone devra se faire après une étude de faisabilité qui devra prendre en compte, en plus de ceux définis plus haut, les critères suivants : (i) les difficultés d'hébergement y compris la dimension alimentaire et tous les facteurs limitant l'accès et le maintien des filles dans l'enseignement secondaire; (iii) la volonté et la capacité des parents à contribuer au fonctionnement de la MCJF, (iv) les partenaires potentiels.

En fonction des critères définis plus hauts, nous avons identifié des zones prioritaires pour les MCJF :

**Tableau n°21.** Provinces prioritaires pour l'implantation des MCJF

N°	Région	Provinces Prioritaires
1	Boucle du Mouhoun	Banwa
		Sourou
4	Centre-Est	Koulpélogo
5	Centre-Nord	Namentenga
6	Centre-Ouest	Ziro
7	Centre-Sud	Nahouri
8	Hauts-Bassins	Tuy
9	Est	Gnagna
		Komandjoari
		Tapoa
10	Nord	Lorum
		Zondoma
11	Sahel	Oudalan
		Soum
		Yagha
12	Sud ouest	Noumbiel

La stratégie pour le parrainage devra être basée sur la définition de critères assez précis pour le choix des collégiennes à parrainer. Les critères devront être définis en fonction des résultats scolaires (les filles ayant les meilleurs résultats) et du niveau de revenus des parents. Ainsi, les filles bénéficiaires du parrainage seront celles qui ont les meilleurs résultats scolaires et dont les parents n'ont pas des revenus suffisants pour leur permettre de poursuivre leurs études au secondaire.

En plus de ces critères pour le choix des filles, la stratégie au niveau du parrainage devra être basée sur la définition de critères précis pour la signature de convention avec les structures d'hébergement devant accueillir les collégiennes parrainées, notamment un paquet minimum de services à fournir, les conditions de sécurité, l'emplacement de la structure par rapport aux établissements d'enseignement secondaire, le montant des frais de pension.

#### 4.3.2.6 Les risques et leur gestion

Les risques identifiés au niveau du premier scénario sont valables pour le second. En plus de ces risques, on peut ajouter :

N°	Les facteurs de risques	Mesure d'atténuation du risque
1.	Le choix non judicieux de la zone d'implantation des MCJF ; c'est-à-dire qui ne tienne pas suffisamment compte des indicateurs définis.	Faire l'étude de faisabilité et utiliser ses résultats pour le choix définitif de la zone d'implantation de la MCJF. Un choix basé sur d'autres critères pourrait ne pas être pertinent.
2.	L'inexistence dans certaines zones de structures d'hébergement qui répondent aux critères pour la signature de la convention pour l'accueil des filles parrainées.	Définir les conditions pour l'établissement de la convention en tenant compte des réalités de chaque zone. Les conditions pourraient être allégées dans les zones pauvres en structures d'hébergement. En tout état de cause, un dialogue devra être établi avec les structures d'hébergement afin qu'elles s'approchent au maximum des normes pour la signature de la convention.

## **CHAPITRE 5 :**

### **PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET PILOTE MANGA**

Face aux difficultés rencontrées par les jeunes pour l'accès à l'enseignement secondaire, notamment l'absence de structure d'hébergement pour les collégiennes, les autorités administratives et les acteurs du système éducatif, avec l'appui financier de l'UNICEF, ont construit et équipé une Maison Communautaire pour Jeunes Filles à Manga (MCJFM), dans la province du Zounwéogo. Le chapitre 5 analyse les possibilités de fonctionnement de cette maison communautaire. Il s'agit notamment de proposer un plan d'action pour rendre opérationnelle l'infrastructure implantée.

#### **5.1 Aperçu sur les infrastructures et les équipements de la MCJM**

La Maison Communautaire pour Jeunes Filles de Manga est implantée dans une cour aménagée et comportant une mur de clôture. Elle est composée des infrastructures suivantes :

- trois (3) dortoirs équipés chacun de 32 lits superposés et de 32 placards encastrés.
- dans le bâtiment des dortoirs, deux blocs de toilettes comprenant chacun 7 douches avec colonnes, 4 WC à la turque et une colonne de robinets.
- Deux blocs latrines externes couvertes en tôles ;
- Un bâtiment administratif qui abrite également les dortoirs des encadreurs. Il comprend les pièces suivantes : deux bureaux, une bibliothèque, une infirmerie, un magasin, une cuisine, un dégagement, deux terrasses d'entrée, quatre dortoirs individuels à l'organisation identique comprenant chacun un placard et une toilette contenant une douche, un W-C à l'anglaise et un lavabo.
- Un bâtiment abritant le réfectoire composé des pièces suivantes : une salle à manger avec deux paillasses, l'office avec deux paillasses également, une cuisine avec des foyers à gaz, un magasin, une zone congélateurs, un espace sanitaire (W-C, douche, lavabo), une cuisine équipée de foyers améliorés avec cheminées, des dégagements et deux terrasses couvertes en dalle et une autre couverte de tôles comme le reste du bâtiment.

L'approvisionnement en eau se fait par le réseau d'alimentation de l'ONEA<sup>12</sup> et l'électricité est fournie par la SONABEL<sup>13</sup>.

Les infrastructures et les équipements de la MCJM peuvent permettre d'héberger les collégiennes dans les meilleures conditions. L'existence d'un espace sanitaire interne (au niveau des dortoirs) permet d'éviter le problème rencontré dans la plupart des structures d'hébergement où les toilettes sont externes, ce qui n'est pas commode pour leur utilisation la nuit. Cependant, les douches avec colonne peuvent poser des problèmes d'entretien. En effet, dans la quasi-totalité des structures où elles existent, ces types de

<sup>12</sup> Office National de l'Eau et de l'Assainissement.

<sup>13</sup> Société Nationale d'Electricité.

douches ont occasionné une augmentation des frais d'entretien du fait des fréquentes pannes. Pour éviter ces problèmes, les responsables des structures ont été obligés de les remplacer par des systèmes plus simples, généralement l'utilisation de seaux. Par ailleurs, l'installation d'un système d'approvisionnement en eau et en électricité à partir de l'énergie solaire et d'un forage pourrait permettre d'éviter les factures d'électricité et d'eau. Enfin, les parents d'élèves estiment que les infrastructures et les équipements de la MCJM sont très luxueux et peuvent par conséquent occasionner des frais récurrents importants et partant exiger un montant de pension qu'ils ne pourront pas payer. Ils estiment également que ces installations luxueuses sont en décalage avec les réalités socio-économiques des futures pensionnaires qui risquent par conséquent de prendre des habitudes de vie qui peuvent les déphaser avec leurs milieux familiaux et socioculturels.

## 5.2 Les clients potentiels de la MCJM

Les clients potentiels de la Maison Communautaire pour Jeunes Filles de Manga sont les jeunes collégiennes de la région du Centre-sud, précisément celles qui doivent poursuivre leurs études à Manga et qui n'ont pas de famille d'accueil dans cette ville. Pour déterminer les clients potentiels de la MCJM, nous avons fait, dans un premier temps, une analyse des résultats à l'examen du Certificat d'Etudes Primaires pour les jeunes filles dans la région du Centre-sud et dans un second temps, nous avons identifié toutes les filles actuellement inscrites à Manga et susceptibles d'être confrontées à des problèmes d'hébergement : il s'agit des filles dont les parents ne résident pas dans la ville de Manga et de celles qui sont abonnées à la cantine. Malheureusement, seul le lycée provincial dispose d'une cantine.

### 5.2.1 Le nombre de filles admises au CEP

L'admission au CEP est la condition pédagogique exigée pour poursuivre les études au secondaire. Le nombre de filles admises chaque année au CEP, notamment celles des filles de la commune de Manga, constitue par conséquent le groupe susceptible d'intégrer la MCJFM.

**Tableau n°22.** Nombre filles admises au CEP dans la région du Centre Sud

Province/CEB	SESSION		
	2008	2009	2010
CEB de Béré	132	145	99
CEB de Bindé	81	195	139
CEB de Gogo	154	191	150
CEB de Gon-Boussougou	160	176	269
CEB de Guiba	90	159	187
CEB de Manga	140	300	247
CEB de Nobéré	85	154	169
<b>Province du Zoundwéogo</b>	<b>842</b>	<b>1 320</b>	<b>1 260</b>
<b>Province du Bazèga</b>	<b>719</b>	<b>1 300</b>	<b>1 379</b>
<b>Province du Nahouri</b>	<b>368</b>	<b>1 022</b>	<b>871</b>
<b>Total région</b>	<b>1 929</b>	<b>3 642</b>	<b>3 510</b>

Source : Direction des Examens et Concours/ MEBA

Depuis 2009, dans la région du Centre-Sud plus de 3500 filles sont admises au CEP chaque année et remplissent ainsi les conditions pour intégrer l'enseignement secondaire. Près de 36% de ces filles reçues au CEP viennent de la province du Zounwéogo et s'inscrivent généralement dans les quelques établissements secondaires de cette province. Mais, les clients potentiels de la MCJFM sont surtout les 100 à 200 filles venant des villages de la commune de Manga et qui sont reçues chaque année au CEP.

### 5.2.2 L'effectif des filles au secondaire dans la commune de Manga

Il s'agit de déterminer le nombre de filles scolarisées actuellement dans les établissements secondaires à Manga et susceptibles d'intégrer la MCJFM. L'analyse s'intéresse surtout aux filles dont les parents ne résident pas dans la ville de Manga.

**Tableau n°23.** Effectif des filles au secondaire dans la commune de Manga (2010-2011)

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>Post-primaire</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Total</b>
<b>Lycée provincial</b>			
Nombre total de fille	547	166	713
Filles dont les parents vivent hors de Manga	228	79	307
Nombre de filles abonnées à la cantine	117	32	149
<b>Lycée communal</b>			
Nombre total de fille	257	107	364
Filles dont les parents vivent hors de Manga			
<b>Collège Naaba Toega (privé)</b>			
Nombre total de fille	30	-	30
Filles dont les parents vivent hors de Manga	14	-	14
<b>Collège St Gabriel</b>			
Nombre total de fille	101	-	101
Filles dont les parents vivent hors de Manga	34	-	34
<b>Ensemble des établissements</b>			
Nombre total de fille	<b>935</b>	<b>273</b>	<b>1 028</b>
Filles dont les parents vivent hors de Manga	<b>276</b>	<b>79</b>	<b>355</b>

Source : Enquête auprès des établissements secondaires de la commune de Manga

Un peu plus de 350 collégiennes et lycéennes inscrites à Manga ont des parents installés hors de cette ville. Parmi ces filles, 276 sont du post-primaire et 79 du secondaire. Par ailleurs, un nombre total de 149 filles (117 au post-primaire et 32 du secondaire) est abonné à la cantine du lycée provincial. Toutes ces deux catégories de filles sont des candidates potentielles pour la MCJFM.

## **5.3 La gestion et le fonctionnement de la MCJFM**

### **4.3.1 Les acteurs et les partenariats**

La MCJFM sera gérée par une institution qui va signer une convention tripartite avec le MEBA et la Commune de Manga. La congrégation religieuse de l'Immaculée Conception, qui a une longue expérience dans le domaine de l'encadrement des jeunes filles, a été pressentie pour prendre en charge la gestion de la MCJFM. Cette institution devra travailler dans un cadre de partenariat avec d'autres acteurs que sont par exemple le MEBA et la commune de Manga. Ces deux partenaires contribueront aux charges de fonctionnement de la MCJFM, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), par une subvention annuelle pour le paiement de salaires, et la commune de Manga par la prise en charge des dépenses d'électricité, d'eau et de téléphone et par le paiement des salaires des cantinières, des gardiens et du chauffeur. Un autre partenaire important devant intervenir dans le fonctionnement de la MCJFM : le Ministère de la Santé qui devra y affecter une infirmière pour les soins de santé des pensionnaires et du personnel. Enfin les parents des pensionnaires, les APE et AME participeront au fonctionnement de la MCJFM par le paiement des frais de pension (parents des pensionnaires), par un appui aux activités socioculturelles et par la participation aux différentes rencontres entrant dans le cadre du fonctionnement de la MCJFM.

Un comité de pilotage composé de représentants des principaux acteurs (MEBA, commune, MESSRS, organisme gestionnaire, APE et AME, pensionnaires et parents des pensionnaires) organisera des rencontres périodiques pour échanger sur le fonctionnement de la MCJFM. Il s'agira surtout de réfléchir sur les difficultés rencontrées et de proposer des solutions afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement de la MCJM. Le comité de pilotage pourra travailler sur la base de rapports périodiques fournis par l'organisme gestionnaire. En plus du travail de suivi, le comité de pilotage pourra élargir son rôle à la recherche de partenaires, notamment pour le financement d'activités génératrices de revenus au profit de la MCJFM.

### **4.3.2 Les conditions d'accès**

La MCJFM a pour objectif principal de résoudre les problèmes d'hébergement des jeunes filles inscrites dans les établissements secondaires à Manga et dont les parents ne résident pas dans cette ville. La MCJFM vise surtout les filles vulnérables, dont les revenus des parents sont relativement faibles. En plus de la vulnérabilité, les résultats scolaires devront être pris en compte parmi les critères de recrutement des pensionnaires. Dans une situation où les besoins en hébergement sont importants, l'objectif devrait être de permettre aux filles vulnérables qui ont les meilleurs résultats scolaires de poursuivre leurs études au secondaire dans de bonnes conditions, dans un cadre sécurisé.

Le montant des frais de pension et les modalités de paiement devront donc tenir compte des caractéristiques socio-économiques du groupe cible. Le montant de la pension devra tenir compte du niveau de revenus des parents et ceux-ci devront avoir la possibilité de la payer en nature et/ou en espèces. Partant des enquêtes sur le terrain, notamment des entretiens avec les parents d'élèves, le montant de pension que les parents des pensionnaires seront capables de payer ne doit pas dépasser 30 000 F par an et par



pensionnaire. La contribution des parents pourrait être plus importante si elle est fournie en nature (céréales, légumes séchées, etc.). De nombreuses structures d'hébergement ont pu résoudre les difficultés de paiement des pensions en donnant aux parents la possibilité de payer en nature, notamment en produits agricoles ou d'élevage qui sont généralement plus accessibles pour les parents des pensionnaires.

Dans l'hypothèse d'un nombre insuffisant de candidatures venant du groupe cible (les filles vulnérables), l'accès à la MCJFM pourrait être ouvert aux filles de meilleures conditions économiques. Dans ce cas, les montants des pensions pourraient être définis en fonction du niveau de revenus des parents. Les pensionnaires de familles relativement riches paieront des montants plus élevés et la possibilité de payer en nature et/ou en espèces devra être maintenue. Cette stratégie à l'avantage d'augmenter la capacité d'autofinancement (augmentation des ressources propres) de la MCJFM.

### **4.3.3 Les ressources humaines**

La MCJFM devra fonctionner avec un personnel tel qu'on le rencontre dans la plupart des structures d'hébergement des jeunes filles au Burkina Faso. Ce personnel est composé d'une responsable de la structure (directrice), un(e) gestionnaire, d'une ou plusieurs surveillantes, de cantinières et d'un gardien. Les documents relatifs au fonctionnement de la MCJFM prévoient, pour le personnel d'encadrement, trois religieuses (la directrice plus deux autres Sœurs). Ce personnel d'encadrement s'occupera de la gestion quotidienne de la MCJFM et de la surveillance des pensionnaires. Les textes disposent que le personnel d'appui soit fourni par la commune et placé sous l'autorité de l'équipe dirigeante de la MCJFM. Il serait souhaitable que les Sœurs participent au recrutement du personnel d'appui afin de s'assurer que ce personnel correspond au profil qu'elles recherchent.

En plus du personnel déjà cité, la MCJFM aura besoin des services d'un agent de santé, de préférence une infirmière. Cet agent de santé, qui fournira ses services, à temps partiel, sera mis à la disposition de la MCJFM par le Ministère de la Santé. Il continuera par conséquent de percevoir son salaire de ce Ministère ; toutefois une indemnité pourra lui être attribuée pour les frais de déplacement.

Dans l'hypothèse du développement des AGR, un personnel spécialisé (en fonction des AGR développées) pourrait s'adjoindre aux membres de l'AME chargés de réaliser ces activités (AGR).

Une partie des activités entrant dans le fonctionnement de la MCJFM, notamment le nettoyage, pourront être exécutées par les pensionnaires organisées à cet effet.

Enfin, dans la perspective d'une prise en charge de la gestion de la MCJF par la commune et partant des besoins en renforcement de capacités exprimés par les autorités communales, la mairie de Manga pourrait joindre une personne ressource à l'équipe de gestion, l'objectif étant que cette personne acquiert l'expérience nécessaire pour assumer plus tard la responsabilité de la gestion.

#### **4.3.4 Les services fournis**

En plus des services traditionnels (hébergement, restauration, surveillance des études, soins de santé, la sécurité) fournis par la plupart des structures d'hébergement, la MCJFM assurera une éducation civique et morale aux pensionnaires. Cette dernière activité devra être développée en tenant compte du travail scolaire des pensionnaires qui constitue la première raison de leur présence dans la MCJFM. Dans l'hypothèse de ressources financières suffisantes, en plus des études surveillées, la MCJFM pourrait organiser des cours de soutien au profit des pensionnaires. Ces cours pourront être donnés par des professeurs des établissements secondaires de la place.

#### **4.3.5 Les tâches exécutées par les pensionnaires**

Comme dans la plupart des structures identifiées, les pensionnaires organisées en groupes de 4 ou 6 s'occuperont du nettoyage des locaux. De même chaque pensionnaire s'occupera de sa lessive. Enfin, des responsables élues (ou désignées par le personnel d'encadrement pour leur personnalité) des pensionnaires pourront donner un appui au personnel pour la discipline dans les dortoirs et la surveillance des études.

#### **4.3.6 Les charges d'exploitation**

Dans l'ébauche de budget présenté par le MEBA pour la première année de fonctionnement de la MCJFM, les principaux postes de dépenses au niveau des charges d'exploitation sont les dépenses pour la restauration, les charges du personnel et les frais d'électricité, d'eau et de téléphone. A quelques détails près, la hiérarchie des charges, telle que présentée, correspond à la structure des dépenses dans la plupart des centres d'hébergements enquêtés. La particularité dans les charges de la MCJFM est le montant assez élevé des dépenses prévues pour l'électricité, l'eau et le téléphone. Dans de nombreuses structures enquêtées, ces dépenses sont quasi-inexistantes du fait de l'utilisation de l'énergie solaire et de l'approvisionnement en eau à partir d'un forage. Par ailleurs, les montants prévus pour la restauration sont surestimés : vingt sept millions (27 000 000) francs pour une soixantaine de pensionnaires. L'utilisation de la fiche de consommation journalière élaborée par le MESSRS pour le fonctionnement des cantines scolaires permet d'avoir une estimation plus précise des charges alimentaires (pour les détails sur la fiche de consommation voir annexe 2). Sur la base des données de cette fiche, la contribution en céréales des parents peut être estimée à 200 kg par pensionnaire et par an (9 mois), soient douze (12) tonnes de céréales pour soixante pensionnaires. En raison de treize mille (13 000) francs le sac de 100 kg, le coût des céréales est estimé à un million cinq cent soixante mille (1 560 000) francs CFA.

#### **4.3.7 Les sources de financement**

Les principales sources de financement des frais de fonctionnement de la MCJFM sont le MEBA, la commune de Manga et les parents des pensionnaires. Le MEBA contribue surtout aux charges d'alimentation et aux frais de personnel. La commune a la responsabilité des frais d'électricité, d'eau et de téléphone et contribue aux frais de personnel. Les parents des pensionnaires contribuent aux dépenses alimentaires. Ainsi, le fonctionnement de la MCJFM est fortement lié aux apports extérieurs en ressources financières. La part de l'autofinancement, représentée par la contribution des parents est faible. Dans une logique de durabilité, des mesures devront être prises pour augmenter la

part des ressources propres (autofinancement) dans le budget de fonctionnement de la MCJFM. Du fait de l'insuffisance des revenus des pensionnaires, l'accroissement de la part de l'autofinancement ne peut se faire que par le développement des activités génératrices de revenus (AGR) au profit de la MCJFM. Dans la plupart des structures d'hébergement enquêtées, les principales AGR développées sont l'élevage de volaille et de porcins et la production de légumes. Ces productions peuvent servir directement à l'alimentation des pensionnaires et procurer des revenus supplémentaires à la MCJFM. Les parties prenantes de la MCJM doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre en place, dans les meilleurs délais, des infrastructures et des équipements pour l'élevage et la production de légumes. D'autres activités génératrices de revenus pourront être développées en fonction des opportunités locales comme par exemple un centre informatique.

### **5.3 Les éléments du plan d'action**

Le présent plan d'action s'inscrit dans le processus d'opérationnalisation de la Maison Communautaire pour Jeunes Filles de Manga (MCJFM). L'objectif global est d'identifier les différentes actions pour permettre à la MCJFM de fonctionner, le but ultime étant de contribuer à l'accès des jeunes filles à l'enseignement secondaire par l'amélioration de leurs conditions d'hébergement. Les principaux résultats attendus du plan d'action peuvent se résumer comme suit :

- la mise en place des fonds nécessaires au fonctionnement de la MCJFM ;
- l'installation de l'Administration de la MCJFM ;
- le recrutement et l'hébergement des pensionnaires ;
- le renforcement des capacités des AME ;
- la réalisation des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MCJFM

ACTIVITES	ACTIONS REQUISES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEUR DE CONTRÔLE	PERIODE	HYPOTHESE/RISQUE	RESPONSABLES
<b>Mise en place des fonds nécessaires au fonctionnement de la MCJFM</b>	Mise à disposition par chaque partie impliquée de sa contribution financière au budget de fonctionnement de la MCJFM.	La MCJFM dispose des ressources financières pour son fonctionnement pendant la 1 <sup>ère</sup> année.	Existence d'un compte au nom de la MCJFM avec les ressources nécessaires pour son fonctionnement.	Décembre 2010 – Janvier 2011	L'insuffisance de la contribution en ressources financières au niveau de certaines parties impliquées.	MEBA, Collectivité Territoriale
<b>Administration générale de la MCJF</b>	Contractualisation	Signature d'une convention entre la Comité des Sœurs de l'Immaculée Conception (CSIC), le MEBA et la Collectivité Territoriale pour la gestion de la MCJFM.	Existence d'une convention signée	Décembre 2010 – Janvier 2011	Retard dans l'élaboration du document de convention	Etat, Collectivité Territoriale, CSIC
	Installation de l'administration et recrutement du personnel d'appui	Tous les postes du personnel d'appui sont pourvus	Nombre de postes pourvus dans l'administration	Janvier 2011	Les ressources humaines pour le fonctionnement pendant la 1 <sup>ère</sup> année ne sont pas disponibles au niveau des CSIC.	Etat, Collectivité Territoriale, CSIC Comité de suivi.
<b>Recrutement et hébergement des pensionnaires</b>	Définition des conditions d'accès à la MCJFM	Les conditions d'accès à la MCJFM sont définies	Existence d'un document contenant les conditions d'accès à la MCJFM	Janvier 2011		Administration de la MCJF, Comité de suivi.
	Sensibilisation/information de la population sur l'existence de la MCJFM	Les parents d'élèves sont informés de l'ouverture de la MCJFM et sur les conditions pour y être admis.	Nombre d'annonces dans la presse locale ; Nombre d'activités de sensibilisation dans les villages cibles.	Février 2011	L'insuffisance des ressources pour la campagne d'information	Administration de la MCJF, Comité de suivi.
	Réception et sélection des dossiers et publication des résultats	Des dossiers sont réceptionnés et des jeunes filles sont recrutées pour la MCJFM.	Existence d'une liste de jeunes filles recrutées pour la MCJFM.	Février 2011	Les parents n'ont pas la capacité de payer les frais de pension.	Administration de la MCJF, Comité de suivi.
	Accueil et hébergement des pensionnaires.	Toutes les pensionnaires recrutées et ayant payé leurs frais de pension, sont hébergées	Nombre de filles hébergées	Février – Mars 2011		Administration de la MCJF, Comité de suivi.

ACTIVITES	ACTIONS REQUISES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEUR DE CONTRÔLE	PERIODE	HYPOTHESE/RISQUE	RESPONSABLES
<b>Renforcement des capacités des membres de l'AME</b>	Mise en place d'une association AME	Une association AME a été mise en place	Existence effective d'une association AME avec des textes statutaires.	Octobre 2011	Les femmes sont motivées et reçoivent les appuis nécessaires à la mise en place de l'association AME	Administration de la MCJF, Comité de suivi, AME
	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités de l'AME	Le plan de renforcement des capacités a été élaboré et sa mise en œuvre a commencé.	Existence d'un plan de renforcement de l'AME Début de réalisation des activités du plan.	A partir de novembre 2011	Financement du plan de renforcement	Administration de la MCJF, Comité de suivi, AME
<b>Mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR)</b>	Elaboration d'un projet d'activités génératrices de revenus	Le document du projet des AGR est disponible	Existence d'un document de projet de mise en œuvre d'AGR au profit de MCJF	Décembre 2011	Les ressources pour l'élaboration du projet sont disponibles	Administration de la MCJF, Comité de suivi, AME, PTF
	Mise en œuvre des activités génératrices de revenus	Les AGR du projet sont mises en œuvre	Existence de résultats de mise en œuvre des AGR	A partir de décembre 2011.	Les financements des AGR sont disponibles	Administration de la MCJF, Comité de suivi, AME, PTF

## CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

### 1. Conclusion

L'accès et le maintien des jeunes filles dans l'enseignement secondaire sont limités en grande partie par les problèmes d'insécurité auxquels elles sont confrontées. Cette insécurité est essentiellement due à l'absence de cadres adéquats pour l'hébergement des collégiennes et lycéennes. Face à cette situation, de nombreux acteurs, notamment des congrégations religieuses, ont mis en place des structures d'hébergement pour jeunes filles. L'enquête a permis de dénombrer plus de cinquante structures d'hébergement à travers tout le pays. Chaque région en abrite au moins une. Les structures d'hébergement sont surtout concentrées dans les régions des Hauts Basins, le Centre et la Boucle du Mouhoun. A l'opposé, les régions du Sahel et le Centre-Sud en sont peu pourvues.

Les infrastructures et l'équipement des structures d'hébergement sont généralement de bonne qualité. Les services fournis permettent aux pensionnaires de poursuivre leurs études secondaires dans d'assez bonnes conditions, mais les problèmes d'hébergement des jeunes filles pour l'enseignement secondaire ne sont pas pour autant résolus. De nombreuses insuffisances peuvent être notées :

- de nombreuses zones sont encore dépourvues de structures d'hébergement ;
- le montant des frais de pension est généralement élevé par rapport aux revenus des parents d'élèves, ce qui écarte une grande partie des jeunes filles de l'accès aux structures d'hébergement ;
- l'inadéquation entre le montant des frais de pension et le niveau des revenus des parents se traduit par l'existence de places non occupées dans les structures d'hébergement, malgré un effectif important de collégiennes et lycéennes confrontées au problème d'hébergement ;
- les frais de fonctionnement, notamment les dépenses alimentaires et les frais de personnel sont généralement élevés, ce qui explique le montant des frais de pension, principale source de financement de la plupart des structures d'hébergement ;
- les investissements pour la mise en place des structures d'hébergement dépassent généralement une centaine de millions de francs ; le coût des infrastructures et de l'équipement dépend de leur qualité et de la capacité d'accueil ; un équipement luxueux occasionne souvent des frais d'entretien relativement importants. Face à cette situation, la plupart des structures d'hébergement ont opté pour des équipements relativement simples, notamment au niveau des toilettes et de la cuisine. Il existe également des bâtiments peu coûteux ;
- dans la plupart des structures d'hébergement, l'espace sanitaire est situé hors des dortoirs, parfois à plusieurs dizaines de mètres, ce qui rend l'utilisation des toilettes très peu commode la nuit. De même on note généralement, au niveau des dortoirs, l'absence d'un équipement pour le rangement des effets personnels ;

- la plupart des pensionnaires ont également relevé l'insuffisance des activités récréatives.

Pour amoindrir les frais de fonctionnement, certaines structures d'hébergement ont fait le choix de l'utilisation de l'énergie solaire et de l'approvisionnement en eau à partir d'un forage. De même, pour augmenter leurs capacités d'autofinancement, quelques structures ont mis en place des activités génératrices de revenus, notamment l'élevage de volaille et de porcins et la production de légumes. Ces productions servent d'abord à l'alimentation des pensionnaires, le surplus étant ensuite commercialisé.

## **2. Recommandations**

### **1. En ce qui concerne les infrastructures et l'équipement**

- 1.1 Qu'une étude de faisabilité soit réalisée avant l'implantation de toute MCJF, afin d'analyser les besoins d'accueil des collégiennes et la volonté et capacité des parents à contribuer au fonctionnement de la MCJF et identifier les partenaires potentiels.
- 1.2 Que dans les plans des bâtiments des dortoirs, un espace sanitaire avec un équipement adéquat, destiné à être utilisé surtout la nuit, soit intégré aux dortoirs. En cas du choix d'un espace sanitaire externe uniquement, que la distance de celui-ci des dortoirs ne dépasse pas une trentaine de mètres.
- 1.3 Que les toilettes externes soient d'un équipement simple (WC VIP et utilisation de seaux pour la toilette).
- 1.4 Que les dortoirs soient dotés d'un équipement (armoires, placards) pour le rangement des effets personnels des pensionnaires.
- 1.5 Que l'espace cuisine soit carrelé et doté d'un équipement pour la lessive afin d'en faciliter le nettoyage et permettre la préparation des repas dans les meilleures conditions hygiéniques.
- 1.6 Que des grilles soient prévues au niveau des ouvertures des dortoirs pour la protection surtout contre les moustiques. Dans la même logique, que chaque pensionnaire soit doté d'une moustiquaire imprégnée.
- 1.7 Que les plans des bâtiments prévoient de grande ouverture afin d'améliorer la ventilation et l'aération. Dans la même logique, que tous les dortoirs soient munis d'un plafond.
- 1.8 Pour amoindrir les charges de fonctionnement, que les MCJF optent pour l'utilisation de l'énergie solaire et l'approvisionnement en eau à partir d'un forage. Cet équipement peut coûter relativement cher à l'installation, mais permet d'éviter les frais d'électricité et d'eau. Que les acteurs chargés de l'implantation des MCJF évitent autant que possible l'utilisation de moteurs thermiques pour l'alimentation en électricité, cet équipement contribuant à augmenter fortement les charges de fonctionnement.
- 1.9 Outre les dortoirs, la cuisine et le réfectoire, que toutes les MCJF soit dotées d'infrastructures et équipement pour les études, d'une bibliothèque et d'un espace loisirs.

## **2. Au niveau de la gestion et du fonctionnement des MCJF**

- 2.1 Dans la logique de la durabilité des MCJF, que la part des apports extérieurs dans leurs budgets de fonctionnement soit limitée autant que possible. Pour cela, que des activités génératrices de revenus (AGR) soient développées au profit de chaque MCJF; Les AGR les plus répandues dans les structures d'hébergement sont l'élevage de volaille et porcins et la production de légumes. Ces productions ont le double avantage de contribuer à l'alimentation des pensionnaires et de fournir des revenus supplémentaires aux structures d'hébergement. D'autres AGR pourront être développées en fonction des réalités locales.
- 2.2 Pour amoindrir les frais de fonctionnement, que chaque MCJF fonctionne avec un personnel minimum : une gestionnaire, assumant les responsabilités de directrice, une à deux maîtresses d'internat (en fonction du nombre de pensionnaires), un gardien et deux (2) cantinières.
- 2.3 Que les pensionnaires soient organisées afin de prendre en charge le nettoyage des locaux et fournir un appui pour la surveillance des études et le respect du règlement dans les dortoirs. Toutefois la participation des pensionnaires à ces tâches ne devra pas se faire au détriment de leur temps d'études qui constituent leur raison d'être dans la MCJF.
- 2.4 Qu'une attention particulière soit accordée aux choix des surveillantes ; de part leurs rôles, les surveillantes partagent la vie quotidienne des pensionnaires et sont généralement leurs confidentes ; pour cette raison, elles doivent être très patientes et avoir des capacités d'écoute et de conseil.
- 2.5 Pour permettre aux filles vulnérables d'accéder aux MCJF, que le montant des frais de pension soit fixé en tenant compte du niveau de revenus des parents d'élèves et que la possibilité soit donnée aux parents des pensionnaires de payer en nature et/ou en espèces.
- 2.6 Que des loisirs soient autant que possible organisés au profit des pensionnaires.
- 2.7 Que les communes contribuent aux frais de fonctionnement des structures publiques d'hébergement, notamment par la prise en charge des dépenses d'électricité et d'eau et le paiement des salaires des cantinières et des gardiens.
- 2.8 Que les communes soient associées à la gestion et au fonctionnement des MCJF à caractère public et qu'elles aient un droit de regard sur le fonctionnement des structures d'hébergement à caractère privé.
- 2.9 Que les autorités compétentes, notamment les ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, prennent des mesures pour réglementer la création des structures d'hébergement des jeunes filles afin de garantir la bonne moralité dans leur fonctionnement.



**ANNEXE**

**Annexe 1 :**  
**Liste des structures de protection et d'encadrement pour jeunes  
filles au Burkina Faso**

REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	TELEPHONE	STATUT JURIDIQUE	TYPE DE PENSIONNAIRES	SERVICES FOURNIS	MONTANT DES FRAIS D'HEBERGEMENT	MODALITES DE PAIEMENT	CAPACITES (pensionnaires)
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	Foyer Ste Thérèse	Dédougou	73 01 00 92	Rattachée à une congrégation religieuse	Collégiennes et lycéennes de Dédougou	- Hébergement - Alimentation - Salles études	120 000 F + 10 000 F classes d'examen	- Une fois par an ou - par trimestre	50
	Foyer Mère Ste Nicaise	Nouna	70 06 52 86	Rattachée à une congrégation religieuse	Collégiennes et lycéennes de Nouna	- Hébergement - Alimentation - Salles études	80 000 F	- Une fois par an ou - par trimestre	60
	Foyer Sœurs Charité Notre Dame	Boromo	20 53 80 59	Rattachée à une congrégation religieuse	Collégiennes et lycéennes de Boromo	- Hébergement - Alimentation - Salles études	150 000 F + 10 000 F classes d'examen	- Une fois par an ou - par trimestre	20
	Orphelinat Ste Cécile	Dédougou	20 52 04 60	Rattachée à une congrégation religieuse	Orphelines collégiennes ou en formation professionnelle	- Hébergement - Alimentation - Salles études - Formation professionnelle	Néant	-	100
	Aspirat-Internat Sœurs de Notre Dame de la Consolation	Dédougou	20 52 03 87	Rattachée à une congrégation religieuse	Collégiennes et lycéennes aspirant à être religieuses	- Hébergement - Alimentation - Salles études	140 000 F	- Une fois par an ou - par trimestre	96
	Pré Aspirat-Internat Sœurs de Notre Dame de la Consolation	Dédougou	20 52 03 87	Rattachée à une congrégation religieuse	Collégiennes et lycéennes aspirant à être religieuses	- Hébergement - Alimentation - Salles études	30 000 F	- Une fois par an ou - par trimestre	24
	Projet 1000 jeunes filles	Niassan et Bébé	20 53 67 26	Publique	Filles en formation professionnelle	- Hébergement - Alimentation - Alphabétisation et formation professionnelle	Néant	-	1000
<b>CASCADES</b>	Internat du Collège Ste Thérèse	Banfora	20 91 01 25	Rattachée à une congrégation religieuse	Filles inscrites au collège Ste Thérèse	- Hébergement - Alimentation - Etudes	200 000 F	En une fois par an	100
	Foyer Ste Monique	Banfora	20 91 07 63	Rattachée à une congrégation religieuse	Collégiennes et lycéennes de Banfora	- Hébergement - Alimentation - Salles études	180 000 F	- Une fois par an Ou - par trimestre - Ou par mois	50
	Foyer du lycée départemental de Kankalaba	Kankalaba	-	Publique	Filles inscrites au lycée départemental de Kankalaba	- Hébergement - Alimentation - Etudes	30 000 F	Une fois par an	40

REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	TELEPHONE	STATUT JURIDIQUE	TYPE DE PENSIONNAIRES	SERVICES FOURNIS	MONTANT DES FRAIS D'HEBERGEMENT	MODALITES DE PAIEMENT	CAPACITES (pensionnaires)
CENTRE	Internat du collège Pierre Dupré	Gampéla	76 66 53 85	Privé	Collégiennes du collège Pierre Dupré	- Hébergement - Alimentation - Etudes	280 000 F	- Une tranche - Trois tranches	100
	Internat du lycée Bethesda	Ouagadougou	50 48 57 60	Privé	Lycéennes du lycée Bethesda	- Hébergement - Alimentation - Etudes	385 000 F	- Une tranche - Trois tranches	65
	Internat du collège évangélique Bethel	Ouagadougou	70 35 35 52	Privé	Collégiennes du collège Bethel	- Hébergement - Alimentation - Etudes	250 000 F	- Une tranche - Trois tranches	57
	Internat du collège de Koubri	Koubri	50 40 55 09	Rattachée une congrégation religieuse	Collégiennes du collège de Koubri	- Hébergement - Alimentation - Etudes	300 000 F	- Une tranche - Trois tranches	350
	Internat du lycée Universalis	Ouagadougou	50 38 25 14	Privé	Lycéennes du Lycée Universalis	- Hébergement - Alimentation - Etudes	750 000 F	- Une tranche - Trois tranches	108
	Internat du collège EBEN-EZER	Ouagadougou	-	Privé	Collégiennes du collège EBEN-EZER	- Hébergement - Alimentation - Etudes	220 000 F	- Une tranche - Trois tranches	240
CENTRE -EST	Foyer Ste Monique de Gounghin	Gounghin	70 42 65 18	Rattachée une congrégation religieuse	Filles inscrites au lycée St Joseph de Goughin	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études - Bibliothèque	160 000 F	- Une tranche - Trois tranches - par mois	70
	Internat du lycée St Philippe	Koupéla	40 70 00 45	Privé	Filles inscrites au lycée St Philippe	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Bibliothèque	385 000 F	- Une tranche - Trois tranches - par mois	50
	Foyer Ste Agnès	Bitou	70 74 44 46	Rattachée une congrégation religieuse	Collégiennes et lycéennes de Bitou	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	125 000 F	- Une tranche - Trois tranches	100
	Internat du Collège Marie Reine	Tenkodogo	40 71 00 38	Rattachée une congrégation religieuse	Filles inscrites au Collège Marie Reine	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Bibliothèque	200 000 F	- Une tranche - Trois tranches	200

REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	TELEPHONE	STATUT JURIDIQUE	TYPE DE PENSIONNAIRES	SERVICES FOURNIS	MONTANT DES FRAIS D'HEBERGEMENT	MODALITES DE PAIEMENT	CAPACITES (pensionnaires)
<b>CENTRE - NORD</b>	Internat du collège Ste Thérèse d'Avila	Kaya	40 45 06 19	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au Collège Ste Thérèse d'Avila	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Bibliothèque	250 000 F	- Une tranche - Trois tranches	250
	Internat du collège Ste Bernadette	Kongoussi	70 31 10 01	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au Collège Ste Bernadette	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Bibliothèque - Informatique	260 000 F	- Une tranche - Trois tranches	200
	Foyer des jeunes filles Zedi Martin	Kaya	40 45 33 00	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans un établissement secondaire de Kaya	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	200 000 F à 75 000F en fonction des revenus des parents	- Une tranche - Trois tranches	60
	Foyer Ste Thérèse de l'Enfant Jesus	Mané	71 93 65 86	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans un établissement secondaire de Mané	Hébergement	40 000 F	- Une tranche - Trois tranches	60
<b>CENTRE - OUEST</b>	Internat des jeunes filles du lycée professionnel agricole de Nanoro	Nanoro	50 44 62 25	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au lycée professionnel agricole de Nanoro	- Hébergement - Alimentation - Formation professionnelle - Bibliothèque	220 000 F	- Une tranche - Trois tranches	100
	Foyer du centre de formation féminine de Nanoro	Nanoro	-	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au Centre de formation professionnel féminine de Nanoro	- Hébergement - Alimentation - Formation professionnelle	200 000 F	- Une tranche - Trois tranches	120
	Internat du lycée Technique Berika	Léo	50 41 30 44	Privé	Filles inscrites au lycée Technique Berika	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Bibliothèque	280 000 F	- Une tranche - Trois tranches	50
<b>CENTRE - SUD</b>	Foyer du Centre Polyvalent de Formation de la Fondation pour le Développement Communautaire (FDC)	Nacombogo (Saponé)	70 18 11 71	ONG	Filles inscrites au Centre Polyvalent de formation de la FDC	- Hébergement - Alimentation - Formation professionnelle	En nature	Apport en une seule fois	50

REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	TELEPHONE	STATUT JURIDIQUE	TYPE DE PENSIONNAIRES	SERVICES FOURNIS	MONTANT DES FRAIS D'HEBERGEMENT	MODALITES DE PAIEMENT	CAPACITES (pensionnaires)	NOMBRE D PENSIONNAIRES
EST	Foyer Torima des jeunes filles	Piéla	70 34 83 35	Association	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Piéla	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	175 000 F possibilité de payer en nature	- Une tranche - Trois tranches	50	45
	Foyer des jeunes filles de Kantchari	Kantchari	40 79 01 20	Association	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Kantchari	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	175 000 F possibilité de payer en nature	- Une tranche - Trois tranches	40	30
HAUTS BASSINS	Foyer du lycée Djongolo	Orodara	20 99 50 42	Publique	Filles inscrites au lycée Djongolo	- Hébergement - Alimentation	30 000 F	- Une tranche - par mois	50	34
	Internat du collège de Tounouma	Bobo Dioulasso	20 97 14 00	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au collège de Tounouma	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Bibliothèque	215 000 F	- Une tranche - Trois tranches	150	106
	Foyer Sœurs de l'Enfance	Bobo Dioulasso	70 43 79 08	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Bobo	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études - Services santé	120 000 F	- Une tranche - Trois tranches	20	14
	Foyer Marie Adélaïde de CICE	Bobo Dioulasso	20 97 26 33	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Bobo	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études - Services santé	137 000 F + 10 000 classe d'examen	- Une tranche - Trois tranches	60	48
	Foyer des Religieuses de Marie Immaculée Conception	Bobo Dioulasso	20 97 11 05	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Bobo	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	15 000 F	En une fois	40	36
	Foyers des Sœurs Marie Consolatrice	Bobo Dioulasso	20 97 47 37	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Bobo	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études - Services santé - Salle informatique	141 000 F	- Première tranche = 120 000 F, le reste par mois	40	35
	Centre de formation Marie Consolatrice de Kouentou	Kouentou	20 95 06 52	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au Centre de formation Marie Consolatrice de Kouentou	- Hébergement - Alimentation - Formation professionnelle	80 000 F	En espèces ou en nature	40	38
	Pensionnat de Toussiana	Toussiana	70 54 49 41	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Toussiana	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études - Services santé	200 000 F	- Une tranche - Trois tranches	40	22

REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	TELEPHONE	STATUT JURIDIQUE	TYPE DE PENSIONNAIRES	SERVICES FOURNIS	MONTANT DES FRAIS D'HEBERGEMENT	MODALITES DE PAIEMENT	CAPACITES (pensionnaires)	NOMBRE D PENSIONNAIRES
NORD	Foyer Notre Dame du Mont Carmel	La-Todin	70 06 72 95	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au lycée du Mont Carmel	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études - Services santé	200 000 F	Payable en espèces ou en nature	70	49
	Foyer Charles Boyer	Ouahigouya	-	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au lycée Charles Boyer	- Hébergement	30 000 F	- Une tranche - Trois tranches	30	25
	Foyer Ste Bernadette	Ouahigouya	-	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Ouahigouya	- Hébergement	30 000 F	- Une tranche - Trois tranches	16	8
	Foyer du CEG de Thiou	Thiou	40 55 80 22	Publique	Filles inscrites au CEG de Thiou	Hébergement	30 000 F	- Une tranche - Trois tranches	50	36
PLATEAU CENTRAL	Internat du Collège de Tounouma	Loumbila	50 31 91 00	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites au collège de Loumbila	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Services santé	300 000 F	- Une tranche - Trois tranches	400	392
	Internat du lycée Neerwaya	Kulkienka	50 45 03 77	Privé	Filles inscrites au lycée Neerwaya	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Services santé	335 000 F	- Une tranche - Trois tranches	100	12
	Foyer des jeunes filles de Dapelogo	Dapelogo	70 22 67 21	Association	Filles inscrites au CEG de Dapelogo	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Services santé	47 000 F	En espèces et en nature ; En une seule fois ou par mois	56	56
SAHEL	Internat du Collège Notre Dame du Sahel « Suudu Andal »	Dori	40 46 00 45	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites Collège Notre Dame du Sahel « Suudu Andal »	- Hébergement - Alimentation - Etudes - Services santé	200 000 F	- Une tranche - Trois tranches	42	43

REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	TELEPHONE	STATUT JURIDIQUE	TYPE DE PENSIONNAIRES	SERVICES FOURNIS	MONTANT DES FRAIS D'HEBERGEMENT	MODALITES DE PAIEMENT	CAPACITES (pensionnaires)	NOMBRE D PENSIONNAIRES
SUD-OUEST	Foyer Marie Reine de la Paix	Diébougou	20 90 52 06	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Diébougou	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	150 000 F	Payable en une seule fois, par trimestre ou par mois	40	32
	Centre des jeunes filles de Loukoura	Loukoura	20 90 53 85	Publique	Filles inscrites au centre de formation	- Hébergement - Alimentation - Formation professionnelle	17 000 F	Payable en une seule fois, par trimestre ou par mois	50	48
	Centre de Promotion rurale de Bapla	Bapla	20 90 51 34	Publique	Filles inscrites au centre de formation	- Hébergement - Alimentation - Formation professionnelle	10 000 F	Payable en une seule fois par an	60	38
	Foyer Madeleine Père	Gaoua	20 90 03 26	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Gaoua	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	150 000 F	Payable en une seule fois par an	30	21
	Foyer Marie Balevenne	Diébougou	20 90 52 22	Rattaché à une congrégation religieuse	Filles inscrites dans les établissements secondaires de la ville de Diébougou	- Hébergement - Alimentation - Salles d'études	133 000 F	Payable en une seule fois, par trimestre ou par mois	100	20



## Annexe 2 : Fiche de consommation journalière

Denrée	Riz gras	Pâte alimentaire	Mais concassé	Huile	Haricot	Tomate	Riz à sauce	Haricot riz	Sardine
Ration/élève	275 g	250 g	250 g	40 g	180 g	13 g	275 g	180 g – 95 g	60 g

Source : MESSRS / LYCEE PROVINCIAL NAABA BAONGO DE MANGA

### Annexe 3 : Liste des structures d'hébergement pour l'enquête approfondie

REGION	STRUCTURE D'HEBERGEMENT	LOCALISATION
BOUCLE DU MOUHOUN	Foyer Ste Thérèse	Dédougou
CASCADE	Foyer Ste Monique	Banfora
CENTRE	Internat du collège de Koubri	Ouagadougou
	Internat du lycée UNIVERSALIS	Ouagadougou
	Internat du collège EBEN-EZER	Ouagadougou
CENTRE – EST	Internat du Collège Marie Reine	Tenkodogo
CENTRE – NORD	Internat du collège Ste Bernadette	Kongoussi
	Foyer des jeunes filles Zeli Martin	Kaya
CENTRE – OUEST	Foyer des jeunes filles du lycée Professionnel Agricole de Nanoro	Nanoro
CENTRE-SUD	Internat du Centre Polyvalent de formation de la Fondation pour le Développement Communautaire/ Burkina Faso (FDC)	Saponé
EST	Foyer Torima des jeunes filles	Piéla
HAUTS-BASSINS	Foyer du lycée Djongolo	Orodara
	Foyer Marie Adélaïde de CICE	Bobo-Dioulasso
	Foyer des Sœurs de Marie Consolatrice	Bobo-Dioulasso
	Centre de formation Marie Consolatrice de Kouentou	Kouentou
NORD	Foyer Charles Boyer	Ouahigouya
	Foyer Ste Bernadette	Ouahigouya
PLATEAU CENTRAL	Internat du collège de Loumbila	Loumbila
	Foyer des jeunes filles de Dapelogo (foyer de l'association Pogbi)	Dapelogo
SAHEL	Foyer du Collège Notre Dame du Sahel « Suudu Andal »	Dori
SUD – OUEST	Foyer Marie Balavenne	Diébougou